

OFF
A11D38
P64
v.1

La politique québécoise du développement culturel



Volume 1
Perspectives
d'ensemble: de quelle
culture
s'agit-il?



Gouvernement
du Québec



Bibliothèque Nationale du Québec

La politique québécoise du développement culturel



Gouvernement du
Québec

Graphisme: Kommunikart Inc.
par Claude A. Simard

Une réalisation du
service des publications officielles
par Michel Marquis

Photos: Éditeur officiel du Québec

Dépôt légal — 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-3093-5
© Éditeur officiel du Québec

D7830640

La politique québécoise du développement culturel

**Volume 1
Perspectives
d'ensemble:
de quelle
culture
s'agit-il?**

Le ministre d'État
au Développement
culturel



Éditeur officiel
Québec

OFF

A11 D38

P64

n.1

Table des matières

Présentation	1
Introduction au volume 1	7
Chapitre premier: Vers une politique québécoise du développement culturel	15
L'action culturelle du gouvernement canadien	17
La politique culturelle du Canada: quelle culture?	23
La politique culturelle du Canada: la provincialisation de la culture québécoise	27
À partir du Québec: la recherche d'une autre politique	30
Trois étapes: 1961, 1965, 1976	33
Désormais: une politique québécoise de la culture	37
Chapitre II: Un premier point d'appui: la culture québécoise de tradition française	41
Y a-t-il une culture québécoise?	43
Des emprunts, des traits originaux	47
Longue survivance et repliement fatal	50
Des forces positives déjà à l'oeuvre	55
Chapitre III: La culture québécoise: les minorités	61
La minorité anglo-saxonne	64
Les minorités néo-québécoises	71
Les minorités dans la société québécoise	77
Divers paliers d'action	81
Les autochtones	86

Chapitre IV: Diversité des régions, diversité des classes sociales	93
Les régions	96
Une politique des régions culturelles	102
Culture et classes sociales	106
La culture et les cultures	110
Chapitre V: Des sexes et des âges	113
Des femmes	115
Des femmes et des hommes	119
De l'enfance à la vieillesse	121
Les âges de la culture	124
Chapitre VI: Une politique d'ensemble	129
Souci de la cohérence	132
Refus des systèmes	134
Le Comité ministériel permanent du développement culturel	138
Un Institut québécois de recherche sur la culture	140
Des relations internationales	143

Présentation

« La patrie est un projet commun, une création continue de nos efforts solidaires. . . Être ensemble est une immense opération, une orchestration infiniment complexe, dont le chef invisible est la conviction partagée que cet ensemble existe, qu'il a un sens à travers l'histoire, qu'il nous faut y être attentifs afin qu'il ne se relâche pas, et que cette attention à plusieurs hauteurs a des synonymes qui sont liberté, démocratie, justice sociale, humanité. Le plus grave désastre qui puisse menacer un peuple n'est pas l'anéantissement militaire, c'est l'indifférence de ses membres à la forme de son avenir. »

Pierre Emmanuel,
Pour une politique de la culture,
Paris. Éditions du Seuil 1971, p. 22.

Les nations modernes sont de plus en plus nombreuses à repenser leur projet culturel et à se donner une politique globale de la culture. Le Québec est lui aussi engagé dans ce processus.

Cette politique ne peut puiser qu'à des sources anciennes et nouvelles. Elle reflète la réalité d'un peuple enraciné ici depuis des siècles et qui a défendu avec acharnement son identité. Elle témoigne de l'apport des autochtones, les plus vieux habitants de ce pays, de l'influence des Britanniques et des autres minorités implantées sur notre sol. Elle témoigne aussi d'une croissance qui s'est maintenue à travers toutes les épreuves, d'un souci toujours plus marqué d'ouverture au monde, d'une volonté d'ordonner à la personne les conquêtes de l'économie. Cette politique est donc à la fois signe de maturation et oeuvre de maturité.

De même, elle continue et elle pousse plus loin l'effort de réflexion des gouvernements précédents. L'effort de monsieur Lesage, qui a créé le ministère des Affaires culturelles et l'Office de la langue française. Celui de monsieur Laporte qui, dans son projet de Livre blanc, voulait étendre l'action du gouverne-

ment aux domaines du cinéma, des métiers d'art, des biens culturels, des sciences. . . Celui de monsieur Johnson qui, posant en des termes essentiels le problème de la répartition des pouvoirs et des impôts, soulignait qu'il ne peut être résolu que par l'égalité ou l'indépendance. Celui de monsieur L'Allier, qui essayait de donner le plus large contenu possible au concept de souveraineté culturelle. À l'aide de cet acquis précieux, repris et médité, il a été possible de faire oeuvre commune par-delà le temps et les contingences partisans.

Parce que l'élaboration de cette politique constituait une des priorités du présent gouvernement, sa mise en chantier n'a pas tardé. Dès les premières réunions du Comité ministériel permanent du développement culturel, un plan était tracé et la discussion s'amorçait. Par la suite, le plan s'est étoffé et la discussion s'est étendue à tous les aspects d'une politique culturelle conçue pour notre situation et notre temps.

Cette discussion ne s'est pas poursuivie en vase clos. Les nombreux rapports, études et documents antérieurs ont été relus: rapports Parent, Rioux, Bouchard, Frégault, etc.; positions et déclarations des gouvernements du Québec et d'Ottawa; débats parlementaires; mémoires du milieu à la suite du Livre vert de monsieur L'Allier. Des groupes et des spécialistes ont été consultés à nouveau. Les tentatives étrangères ont été analysées. Et surtout, notre propre Fonction publique a été mobilisée. Avec enthousiasme, des centaines de fonctionnaires, dont plusieurs oeuvrent dans la sphère sociale et économique, ont apporté au Comité l'éclairage de leur discipline professionnelle et de leur expérience. Dans les domaines qui relevaient de leur compétence, ils ont rédigé de nombreux textes, qu'ils n'ont cessé d'améliorer à la lumière de discussions et de réflexions ultérieures. En ce sens également, la présente politique culturelle est une oeuvre commune, conçue par des maîtres d'oeuvre qui ont maintenant hâte de l'appliquer et de passer de la parole aux actes. C'est là une garantie de succès qui compense pour les délais qu'elle a nécessités.

Oeuvre commune, mais dont la visée est aussi très ample. Au-delà des secteurs traditionnels de la conservation du patrimoine, des arts et des lettres, où une action urgente s'impose, cette politique aborde les domaines de l'enseignement,

de l'organisation du travail, de la signification du loisir, de l'alimentation et de la consommation des médicaments, des problèmes liés aux sexes et aux âges de la vie, des contraintes et dynamismes régionaux, de la décentralisation, etc. Est-ce là dilution du concept de culture ou, au contraire, appropriation par la culture du champ tout entier de l'existence? Ce n'est en fait ni l'un ni l'autre, mais tout simplement la conclusion nécessaire de nos expériences et de nos réflexions communes.

Du développement économique conçu exclusivement en termes de produit national brut et de niveaux de vie, on est passé partout à la notion plus juste et plus large d'une économie accordée à tous les besoins de l'homme, matériels et spirituels, individuels et sociaux. Ce qui oblige la science économique à tenir compte des interactions de l'homme et du milieu, de la qualité de l'environnement, des conditions de travail et des genres de vie, de la motivation des choix économiques du citoyen, tous faits de culture en même temps que faits sociaux. Nous savons aussi que le modèle et les systèmes de valeurs qui sous-tendent les thèses économiques du capitalisme et du socialisme sont le fruit d'une réflexion philosophique et sociologique. Par ailleurs, la concentration dans telle communauté culturelle déterminée du plus grand nombre de citoyens favorisés ou défavorisés à tous égards n'est pas non plus l'effet du hasard.

À la vérité, il n'est plus possible ni permis de considérer séparément développement économique, développement culturel, développement social, aménagement du territoire. Une souveraineté culturelle qui ne s'appuie pas sur une forte assise économique est illusoire. Un progrès économique axé sur la seule productivité technique devient vite inhumain. Les schémas régionaux de développement obéissent à des impératifs sociaux et culturels aussi bien qu'économiques. Pour s'actualiser et rayonner, une culture a besoin du support des industries culturelles. Et inversement, le travail des créateurs contribue d'une façon significative au progrès de l'économie. Tous les problèmes des sociétés modernes peuvent être abordés sous l'angle culturel, social, économique ou structurel. Mais cette étude finit toujours par déboucher sur des perspectives différentes et plus larges, où se retrouvent les autres dimensions. En ce sens, tout est dans tout, si l'on veut faire

droit à la complexité du réel, remonter des effets aux causes et scruter celles-ci pour en prévoir les effets. Il faut certes distinguer pour l'analyse, qui sera ainsi mieux faite, mais pour ensuite unir, en vue d'être fidèle au réel et assurer à l'action son efficacité.

Il reste que le chantier ainsi ouvert comporte de multiples dimensions et peut donc susciter plusieurs débats à divers niveaux: généraux et sectoriels, théoriques et pratiques, axés sur le social et l'économique autant que sur le culturel. Il faut d'ailleurs le souhaiter au lieu de le craindre. S'il est un débat qui doit solliciter et aiguillonner tout un peuple, c'est bien celui qui porte sur tous les aspects de sa culture, c'est-à-dire sur la « condensation d'une expérience collective », comme aimait le dire l'historien québécois Maurice Séguin. Chacun participera à ce débat du lieu où il se situe, selon la compétence et l'expérience qui lui sont propres. L'apport du consommateur, du technicien, de l'animateur social est tout aussi indispensable que celui de l'intellectuel et du créateur. Il ne faut rien laisser échapper du réel et les témoignages des citoyens en font tout autant partie que les oeuvres des écrivains, artistes, philosophes, sociologues, économistes ou spécialistes du travail. Ce qui donnera à ce concert à plusieurs voix sa cohérence et son unité, c'est le but poursuivi, qui est de donner son sens plein à la vie de l'homme et de la femme d'ici, de lui donner les moyens de vivre mieux et de se développer selon ses goûts et ses talents.

À cet égard, il n'est rien de plus nécessaire qu'une politique de développement collectif intégral. Non pas seulement parce que le développement est la marque de la vie et qu'à ce titre, il n'est jamais achevé. Mais aussi parce que le Québec souffre encore de sous-développement. Les apparences ne doivent pas ici nous tromper. Si l'on ne s'en tient qu'au niveau de vie et aux structures de production, le Québec peut passer pour une société relativement avancée. Mais si l'on définit le sous-développement en termes de marginalité et de dépendance, il devient clair que le Québec est sous-développé. Parce que l'histoire l'a mis longtemps hors des circuits principaux, surtout en matière économique. Parce que sa structure industrielle a été conçue par d'autres, en fonction de leurs intérêts. Parce que ses modèles de développement lui sont venus d'ailleurs et lui dictent encore des décisions économi-

ques, sociales et culturelles qui ne répondent pas à ses besoins.

Il faut donc que le Québec sorte de ces ornières et accède à une autonomie non pas seulement économique mais culturelle et sociale. Il doit trouver son propre modèle de développement, son propre dosage d'éléments culturels anciens et nouveaux, grâce auxquels il se reconnaîtra comme étant lui-même.

Plus qu'un important pas dans cette direction, la « révolution tranquille » a d'abord été une mutation culturelle. Le Québec prend alors conscience qu'il s'est urbanisé et industrialisé, qu'il peut et doit renoncer aux vieilles sécurités, secouer les tutelles, s'ouvrir au monde et à de nouvelles valeurs. Il remet en question ses principales institutions et structures, se lance dans la planification et la recherche, innove audacieusement sur le plan scolaire, prend en main ses services sociaux et hospitaliers, crée son régime de rentes, reprend à Ottawa une partie de l'assiette fiscale, nationalise l'électricité, s'introduit par le biais de l'État dans le secteur privé de l'économie, accroît la qualité et les effectifs de sa Fonction publique. Ce mouvement de réforme et de modernisation s'accompagne d'une explosion créatrice dans tous les secteurs proprement culturels.

Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. Bientôt, la volonté politique fléchit et le mouvement se ralentit. C'est ailleurs, dans le tissu social lui-même, que se poursuivent les révisions, les transformations et les mutations. Il faut reprendre la marche vers l'autonomie et l'autodétermination là où elle s'était arrêtée.

Le gouvernement s'est résolument engagé dans cette direction et il a déjà posé des gestes importants. Sa politique de développement culturel s'inscrit dans la même démarche. Elle fait le bilan de nos carences et de nos faiblesses, mais aussi de nos ressources, bien supérieures, qu'il s'agit maintenant de rassembler. Dans l'éventail des solutions proposées, ce n'est pas à l'État que revient le rôle majeur, car c'est le peuple lui-même qui crée sa culture. Mais l'État doit quand même intervenir pour favoriser le jeu de la liberté créatrice, s'attaquer aux contraintes et aux pouvoirs qui l'entravent, pour faciliter à tous le libre accès aux biens culturels dans ce qu'ils ont de meilleur. C'est là reconnaître l'importance de son rôle pour la

sauvegarde des libertés individuelles et l'instauration d'une véritable justice sociale. Dans la tradition occidentale, l'accent n'est pas mis seulement sur les droits formels mais aussi sur leurs conditions concrètes d'exercice. Si les rapports de force et les inégalités qu'ils provoquent rendent impossible ou difficile l'exercice de ces droits et libertés, il appartient à l'État, gardien principal du bien collectif, de redresser, de compenser, de prêter assistance aux plus faibles. C'est là le véritable sens de la démocratie et de l'humanisme.

Pour qu'elle porte tout son fruit, la démocratie doit donc devenir culturelle autant que politique, sociale ou économique. Pour que s'actualise son droit à la culture, le citoyen doit pouvoir accéder librement et facilement à tous les biens culturels, malgré les contraintes géographiques, économiques et sociales. Il doit pouvoir utiliser pour le développement de ses talents et de ses capacités créatrices les ressources de la collectivité. Il doit pouvoir enfin participer avec ses proches, au gré de ses affinités, dans toutes les communautés dont il fait partie, à l'élaboration d'une culture vivante, qui exprime à la fois son identité et ses choix existentiels.

C'est en ce sens que la politique culturelle fait partie du projet commun, collectif, d'une société moderne et démocratique. C'est un projet qui ne s'achèvera qu'avec la participation soutenue et enthousiaste des citoyens. Cette politique se veut une orientation, un soutien au dynamisme d'un peuple en marche vers son devenir et non pas un système ou un organigramme. Elle pousse plus loin la réflexion, propose des pistes, mais elle invite surtout au dialogue. Ce dialogue qu'elle introduit se poursuivra au cours d'échanges, de rencontres, de colloques qui permettront de nuancer, d'élargir, de combler les vides, de remanier et d'ajuster davantage les solutions aux réalités concrètes.

Ce moment capital de notre histoire collective, le gouvernement veut le vivre en solidarité avec la population. Car il s'agit de notre avenir national qu'il nous faut enfin définir tous ensemble dans la ligne de notre identité, de nos aspirations, de nos besoins.

CAMILLE LAURIN,
ministre d'État au
Développement culturel

Introduction au volume 1

La culture toute entière est un milieu de vie. Elle ne se réduit pas à des objets de musées ou à des oeuvres de création solitaire. Si le patrimoine rassemble des signes qui rappellent un héritage d'humanité, si les oeuvres des artistes ou des intellectuels expriment la plus haute conscience de l'homme, l'ensemble de l'existence est produit de culture. Celle-ci appartient à tous les citoyens. Par leur vie, ils la renouvellent ou s'y enlisent. Au fil du quotidien, dans leur travail et leurs loisirs, dans les échanges qu'ils entretiennent entre eux, ils élaborent des façons de concevoir leur existence, de l'interpréter, de lui donner un avenir. La culture doit être une création commune. À quoi servirait-il de construire un magnifique musée au milieu des taudis? Quel sens aurait la poésie pour des hommes condamnés à un travail dégradant?

Ce sont les Québécois qui font et feront leur culture. Ce n'est pas le gouvernement du Québec. Mais le gouvernement n'étant pas un rassemblement hétéroclite d'administrations, il doit participer à cette tâche de tous les citoyens. Il est d'abord obligé de dire au nom de quelles finalités se prennent de multiples décisions administratives et législatives. Les fins poursuivies ne concernent-elles pas, de toute évidence, la signification que les citoyens entendent donner à leur vie? Par ailleurs, les personnes ou les groupes ne sauraient poursuivre leur épanouissement sans que des obstacles collectifs soient levés, sans que des moyens également collectifs soient mis à leur disposition.

Ces années-ci, au Québec, le gouvernement est absorbé par de nombreux soucis: le chômage, la situation précaire de beaucoup d'entreprises, les difficultés financières, les négociations multiples avec le gouvernement fédéral, tant d'autres problèmes encore. Le gouvernement ne saurait pourtant oublier que, dans tous ces défis, sont concernés le sort des hommes et des femmes, leur pouvoir de trouver en eux-mêmes et dans leur culture les ressources pour surmonter les graves difficultés de l'heure. Une politique de la culture est aussi importante qu'une politique de l'économie.

Si on considère l'étendue des problèmes et des politiques en cause, ce Livre blanc paraîtra relativement bref. On aurait pu, le sujet s'y prêtant particulièrement, s'étendre sur les thèmes qui sont ici évoqués à grands traits. Mais ce Livre blanc constitue un programme de travail où voisinent des décisions à court terme, des alternatives à trancher, des hypothèses à explorer, des vues qui portent sur un avenir plus éloigné. Il s'agissait de formuler des mesures à prendre au plus tôt et, aussi bien, d'indiquer les orientations d'ensemble proposées à de nombreux groupes de travail qui soumettront des plans concrets d'action, des choix à faire, des législations à adopter.

* *

*

De toute évidence, on ne peut élaborer une politique du développement économique sans se demander d'abord de quelle économie il s'agit. Il ne peut en être autrement pour une politique du développement culturel.

Inéluctable, la tâche est cependant difficile et délicate. Les spécialistes savent bien que l'interprétation des cultures donne lieu à des hypothèses plus ou moins concurrentes. Cela ne tient pas seulement à la variété des démarches et des théories: les personnes qui vivent la culture dans leur existence quotidienne ne portent pas sur elle un regard identique, ne la conçoivent pas d'une manière uniforme.

Aussi bien, ce premier fascicule du Livre blanc ne prétend aucunement offrir une *théorie* de la culture québécoise. Il constitue une sorte de préalable au second volume, beaucoup plus considérable, consacré aux grandes dimensions de la politique culturelle.

On a tâché d'esquisser une sobre vue des choses qui, tout en dégagant des caractéristiques générales, insiste plus encore sur la diversité de notre culture. Écartant autant qu'il est possible les hypothèses d'école, on a voulu discerner ce qui pourrait être un consensus des Québécois quant à certains traits majeurs de leur être propre et quant aux grandes lignes de leur avenir collectif.

* *

*

Au seuil de ce document, il est nécessaire de dire comment on entendra la notion de *culture*.

La notion est complexe. Du reste, celles d'«économie» ou de «politique» ne le sont pas moins. Bien des définitions de la culture ont été proposées et on n'a pas fini d'explorer une réalité aussi multiforme. Nous nous en tiendrons, pour l'heure, à quelques repères. Ce Livre blanc portant sur les aspects les plus divers de la culture, on aura l'occasion d'ajouter par la suite, à cette définition préliminaire, des nuances et des prolongements.

Les sciences de l'homme et aussi bien les tentatives de «développement culturel» ont fini par rendre familière une acception première. On parle des «cultures» pour désigner des ensembles plus ou moins vastes de façons de parler, de penser, de vivre, et, en corollaire, des langages, des croyances, des institutions. Culture française, culture anglaise, culture américaine, culture québécoise: ce sont là des expressions habituelles.

Ces ensembles particuliers ont leurs traits spécifiques sans que pourtant ils soient clos sur eux-mêmes. Un Français ou un Allemand se reconnaît dans son appartenance à une culture singulière; ce qui n'interdit pas à un Français et à un Allemand de se comprendre l'un l'autre ni même à leurs cultures d'emprunter l'une à l'autre, de s'enrichir de leurs apports respectifs. Toute culture est marquée par la diversité: diversité des classes, des générations, des minorités, des régions. Toute culture comporte aussi des contradictions: conflits des traditions et des utopies, tensions des croyances et des techniques, oppositions des idéologies... Une culture est une réalité mouvante, historique, parfois déchirée, à l'image de l'homme qui l'habite.

Dans un second sens, la *culture* désigne l'accomplissement intellectuel et spirituel de la personne, son accès à la prise de conscience de soi et du monde, sa faculté créatrice. Il arrive encore que l'on parle, à ce propos, de «personnes cultivées»... Ce second sens n'est pas l'opposé du précédent. En matière de culture, on passe naturellement du niveau personnel au plan collectif. Le disaient déjà, en 1965, les auteurs québécois du Livre blanc des Affaires culturelles: «La culture en tant que vie de

l'esprit, fruit des efforts individuels, finit pas constituer l'ensemble des conquêtes intellectuelles et spirituelles qu'une communauté déterminée considère comme son patrimoine.» Généralement par voie d'influence, occasionnellement par réaction, l'individu ne peut manquer d'être en rapport avec son héritage et son milieu culturels.

Toujours en manière de préalable et selon une vue sommaire des choses, en quel sens peut-on parler de *développement culturel*?

Depuis assez longtemps, on évoque le «développement économique». Cette expression demeure elle-même assez imprécise. Elle a pourtant alimenté les débats les plus cruciaux sur les embarras des sociétés actuelles, sur leurs façons de se donner des objectifs dans les dédales des mécanismes économiques. Du moins, chez les scientifiques comme chez les responsables politiques, un accord semble acquis: la croissance économique, mesurée en terme de productivité, ne suffit plus. On tient de plus en plus compte, même dans le cercle de l'économie, d'une évaluation du bien-être effectif de la population, de la répartition des revenus, de la qualité des conditions de travail, etc. Du *niveau de vie*, calculé en termes un peu trop généraux et sans trop tenir compte de ses répercussions sur l'existence concrète des hommes et des femmes, on a fait transition vers la qualité des *genres de vie*.

Ce déplacement illustre fort bien les premières raisons d'émergence de l'idée de développement culturel. Nos sociétés recherchent toujours, et avec raison, une croissance de leur économie. Mais elles se préoccupent davantage, dans la sphère des bonnes intentions souvent, dans les engagements les plus quotidiens parfois, des milieux concrets où les personnes et les groupes vivent, s'étiolent ou s'épanouissent. En parlant de développement culturel, on ne désigne pas autre chose que cette préoccupation.

Il est possible de le reconnaître à plusieurs indices.

Depuis bien longtemps déjà, nos sociétés occidentales ont mis sur pied des systèmes d'éducation. Elles ont pensé que l'héritage de traditions, de savoir, d'art, de techniques accumulé par les générations devait être trans-

mis un peu systématiquement aux générations plus jeunes. C'était déjà se soucier du «développement culturel»... Plus tard sont venues les politiques du loisir, des «affaires» dites «culturelles». Les moyens de communication (radio, cinéma, télévision...) ont accéléré la prise de conscience de ce que l'on appelle la «culture de masse».

Aussi voit-on un peu partout les États s'appliquer moins à dresser des barrages (les populations occidentales les toléreraient mal) qu'à disposer des filtres, souvent au moyen d'accords culturels, devant le flot international de la culture de masse, en même temps qu'ils se préoccupent de protéger les sources de fécondité et d'expression de leurs propres cultures.

Qu'on la considère à partir de la collectivité pour qui elle est milieu de vie ou à partir de la personne qui s'y exprime et contribue à la remanier, la culture est une réalité certaine. Mais elle n'est pas un donné tout fait. Elle appelle la responsabilité personnelle et collective. À plus forte raison lorsque l'on se trouve amené, devant les défis de l'économie et les changements saccadés de l'histoire, à envisager un «développement culturel» où les collectivités maîtriseraient davantage leur destin.

Chapitre premier

Vers une politique québécoise du développement culturel



La culture suppose aujourd'hui des équipements coûteux. Le cinéma, la radio, la télévision, la presse, l'édition et la diffusion des livres, etc. font appel à des ressources, supposent des pouvoirs que l'on ne peut, sans autre examen, abandonner aux seules initiatives ou aux seuls intérêts des uns et des autres. Par ailleurs, à mesure que les États s'inscrivent dans la complexité de la vie collective, ils ne se bornent pas à corriger des injustices ou à compenser les effets des organisations sociales déficientes. Les États veulent que leur action soit positive; ils invoquent un bien commun, des idéaux partagés, dont le projet d'un développement culturel est justement l'expression.

Ni le Canada, ni le Québec n'ont échappé à cet impératif dont on parle maintenant partout dans le monde. Quoi que l'on prétende à l'occasion, il y a une politique d'ensemble concernant la culture dite «canadienne»; le Canada ne se borne pas, d'une part, à promouvoir une politique des langues «officielles» et, d'autre part, à encourager la création des artistes ou des écrivains considérés comme des individus. De son côté, et particulièrement depuis les années 60, le Québec a prétendu élaborer une politique qui soit fidèle à sa culture propre. En somme, nous voilà devant deux politiques de la culture qui se veulent globales, qui s'ignorent et se contredisent souvent.

Il importe donc, avant d'explorer les modalités d'une politique culturelle pour le Québec d'aujourd'hui, de s'attarder à cet acquis, d'en dégager les conséquences, d'en tirer un premier enseignement.

L'action culturelle du gouvernement canadien

La situation culturelle du Québec n'est pas celle d'un peuple autonome. L'insertion de cette collectivité dans une fédération canadienne, qui se donne parfois comme une *nation*, lui impose des contraintes particulières et très lourdes dès qu'il s'agit de développer ses valeurs et ses entreprises de culture. Elle oppose au Québec des limites dont il n'est pas toujours conscient et lui propose des

séductions auxquelles il lui arrive de succomber. La plus ordinaire en même temps que la plus distinguée de ces tentations consiste à travailler pour la « culture » et non pour l'homme; à s'engager dans une politique de la « culture » sans se soucier des objectifs de cette même politique ni des résultats, pourtant visibles, qu'elle a eus et qu'elle continue d'entraîner.

Quelles sont les principales données de la politique du Canada en matière de culture? Engagée de façon très délibérée au lendemain de la dernière guerre mondiale, l'action culturelle de cet État se caractérise par la cohérence de ses préoccupations, la qualité de son appareil et l'importance de ses moyens.

L'implantation d'abord. En 1951, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (Commission Massey) remet son rapport au gouvernement du Canada. À ce moment, ce dernier encourage déjà les sciences physiques et naturelles, qui ont et conserveront une bonne longueur d'avance sur les sciences humaines. Le voici maintenant invité, pour des motifs d'ordre « national », à aider financièrement les universités ainsi que les personnes et les organismes actifs ou désireux de l'être dans les lettres et les arts. Présente dans l'activité scientifique, l'influence fédérale se dispose à gagner, outre le milieu encore relativement étroit des arts et des lettres, celui de l'enseignement supérieur.

Au Québec, le débat tend à se concentrer sur « l'aide fédérale aux universités ». Affamées en raison de la parcimonie des crédits que leur consent le gouvernement provincial, humiliées aussi de l'arrogance à peine voilée dont il arrive à celui-ci de les accabler, les deux universités francophones se sentent attirées par les « largesses », à vrai dire limitées, que promet la soudaine sollicitude fédérale. L'éducation relève des provinces, objecte le pouvoir provincial, soutenu par une poignée d'autonomistes. L'éducation relève des parents, réplique le clergé, qui contrôle les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de langue française. A elle seule, une telle discussion philosophico-juridique suffirait à faire mesurer la distance qui sépare la mentalité « provinciale » de l'esprit d'un gou-

vernement fédéral persuadé de la nécessité d'étendre son action à un domaine, celui de la culture, dont se préoccupent tous les États nationaux. L'université canadienne-française de l'époque donne son adhésion au programme fédéral.

Les années 50 sont importantes. Marqué par le *Rapport Massey*, le début de cette décennie l'est aussi par l'invasion de la télévision. La télévision apporte des divertissements, procure des informations, nourrit des discussions, ouvre sur le monde la plus grande fenêtre qu'on ait percée, présente des oeuvres de culture et, fait encore plus considérable, déclenche les assauts d'une énorme publicité. C'est le plus efficace de tous les moyens de création et de diffusion de masse. Elle est, bien entendu, sous l'autorité des instances fédérales. Une loi provinciale, il est vrai, accordait au gouvernement en 1945 le pouvoir de créer Radio-Québec. Mais quand Radio-Québec atteignit les écrans, c'est-à-dire une partie des écrans et une partie du temps, un interminable débat juridique se poursuivait déjà entre les deux niveaux du gouvernement touchant leur juridiction respective en matière de communication. Lorsque, portée par le dynamisme interne de la communauté culturelle avec laquelle elle se trouve en contact, la section «française» de Radio-Canada manifeste des tendances jugées trop québécoises, l'autorité politique, notamment en 1968, puis en 1977, lui fait sentir le caveçon: la force des coups impressionne; on n'en remarque peut-être pas assez l'efficacité.

Il serait assez instructif d'esquisser un parallèle entre la politique culturelle du Canada et sa politique économique, en particulier sous deux des aspects caractéristiques de cette dernière: le protectionnisme et la lutte aux inégalités régionales. Il est devenu presque banal de décrire le «rôle d'une politique douanière expressément conçue pour stimuler l'établissement de nouvelles industries et le maintien de l'orientation est-ouest de l'économie», d'indiquer qu'elle a contribué à augmenter les productions du Canada, et de conclure qu'il n'est pas interdit d'y lire «une certaine obsession de grandeur conduisant à une pauvreté

certaine»¹. La politique canadienne de la culture organise, elle aussi, la défense du Canada contre l'envahissement d'une puissance plus riche que la sienne; elle cherche à susciter de nouveaux centres de production, elle s'applique à préserver une orientation est-ouest; de même que les responsables de l'économie soutiennent à coups de tarifs une élite économique, ainsi, des responsables de la culture s'évertuent, à coups de subventions, à séduire une élite culturelle.

Cela dit, et une fois reconnues les fatalités qu'engendre la fragilité du Canada, il importe de signaler la cohérence de sa politique culturelle et l'ampleur des moyens mobilisés à son service.

Dans une entrevue récente (mars 1977), le secrétaire d'État, monsieur John Roberts, énumère les organismes rattachés à son administration: «la Société Radio-Canada, l'Office national du film, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, les Musées nationaux du Canada, le Conseil des arts, la Corporation du Centre national des arts, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques». Ces institutions ne constituent certes pas un bloc. Elles forment un ensemble, et c'est ce qui compte. Il y a une dizaine d'années que la puissance publique s'applique à les faire travailler de concert. En 1968, monsieur Gérard Pelletier, qui en était responsable, disait qu'en s'appuyant sur elles, le gouvernement canadien entendait établir «une véritable politique culturelle». Malgré l'autonomie que possèdent certains des organismes relevant du secrétaire d'État, celui-ci, note un observateur en 1970, les soumet «à une certaine mesure d'autorité

1 Voir David McQueen, «Le développement économique canadien, de la conquête du sol à la société d'abondance», *Le Canada au seuil du siècle de l'abondance*, Montréal, HMH, 1969, 79; André Raynauld, «Les grandes orientations de la politique économique canadienne», *ibid.*, 96.

politique»². C'est ce que confirme, en 1976, le rapport d'un comité consultatif du Conseil des arts.³

L'activité du gouvernement fédéral et de ses agences dans le secteur lié de près ou de loin aux beaux-arts et aux humanités connaît un rayonnement qui correspond à l'importance numérique du public qu'intéresse ce vaste domaine. Animé par une communauté plus fermée que celle des beaux-arts, le secteur scientifique bénéficie d'une moindre publicité. L'État, toutefois, ne le néglige pas. Par le Conseil national de recherches, par le Conseil des sciences, par d'autres organismes analogues, par le ministère d'État chargé de la science et de la technologie (créé en 1971), le gouvernement central joue un rôle absolument essentiel dans son développement. Il se livre, semble-t-il, à cet égard, à un effort d'élaboration, de prospective et d'organisation encore plus systématique que celui auquel donnent lieu la mise en ordre et la mise en valeur du secteur des beaux-arts et des humanités.⁴

2 Terence Moore, «Culture Policy Taking New Shape», *The Montreal Star*, 30-5-70.

3 Ce dernier, rappelle le document, a vu ses budgets augmenter considérablement depuis onze ans, alors que le Parlement canadien a commencé à lui voter une subvention annuelle. Les résultats ont suivi. D'une part, le Conseil s'est trouvé en mesure d'accroître son action. D'autre part, avoue le comité, «comme on pouvait s'y attendre, et comme l'expérience n'a d'ailleurs pas tardé à le montrer, les crédits annuels ont ouvert la porte à une influence de plus en plus marquée du gouvernement fédéral sur les politiques du Conseil, qui s'est progressivement vu obligé de tenir compte de maintes recommandations de caractère plus ou moins officiel concernant, en particulier, l'orientation et l'équilibre de ses programmes». (Conseil des arts du Canada, **Rapport du comité consultatif sur les besoins des humanistes dans la pratique actuelle de la recherche**, par Jean-Paul Audet, président du comité, s.l., 1976, 4-5).

4 Qu'il suffise de rappeler ici les travaux du comité sénatorial qu'a présidé monsieur Maurice Lamontagne. Après avoir tenu de nombreuses séances publiques, en 1968 et en 1969, ce groupe publie en 1972 trois rapports aux titres significatifs: I. **Une analyse critique: le passé et le présent**; II. **Objectifs et stratégies pour les années 1970**; III. **Structures gouvernementales pour les années 1970**.

Non seulement le dispositif que le gouvernement central déploie sur le champ de manœuvre de la culture est-il composé d'éléments soigneusement coordonnés, il est également pourvu de moyens puissants. En 1951, année du *Rapport Massey*, Ottawa engage \$12 millions «dans les activités artistiques», montant affecté surtout à Radio-Canada, à l'Office national du film et aux Musées nationaux. Aujourd'hui, le seul programme de subventions aux arts et aux lettres du Conseil des arts du Canada atteint \$37,5 millions. On arrive facilement à quelque \$115 millions si on ajoute le programme Arts et Culture du Secrétariat d'État, le programme des Musées nationaux, la composante «Parcs et lieux historiques» du programme de Parcs Canada. Si on compilait l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral affectées de façon directe ou indirecte au secteur culturel, que ce soit aux archives, aux galeries d'art, au cinéma, à la radio, à la télévision, à la citoyenneté, on arriverait facilement à des sommes considérablement plus importantes; dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral 1977-78, la part de la «culture» atteint \$895 millions, soit 2,2% du budget fédéral.

Ouvrons le *Rapport Gray*. Ses auteurs posent les questions les plus pertinentes. Dans quel genre de milieu, demandent-ils, les Canadiens veulent-ils vivre et travailler? Souhaitent-ils un milieu innovateur, capable d'engendrer une économie moins marginale? Aspirerent-ils à retenir au pays l'élément créateur de la population et réduire les gros emprunts qu'ils font des idées et des techniques des autres? Leurs structures, leurs institutions et leurs techniques économiques leur fournissent-ils «les outils nécessaires pour contrôler et diriger leurs priorités nationales»? La culture, lit-on encore dans le même document, ne comprend pas seulement les arts, les livres, les films, les ouvrages d'architecture d'un pays; elle englobe les valeurs historiques et les attitudes d'un peuple, tout l'éventail de l'activité humaine: «la culture d'un peuple est sa façon de vivre». Pour les Canadiens, précise ce texte, se contenter «de conserver l'intégrité culturelle de leur réseau de radio-diffusion et de s'assurer que le Canada possède un théâtre, une industrie du livre, des journaux, des revues ainsi

que des poètes et des peintres à la fois actifs et indépendants, ... (ce serait) avoir une notion simpliste de la culture et du nationalisme». Tout est lié: par exemple, «la force économique et politique d'un pays dépend énormément de la création d'un milieu culturel, social et politique qui encourage l'esprit d'initiative et l'innovation».⁵ Une liaison ne sera pas passée inaperçue: celle de «la culture et du nationalisme». Celui-ci, avoué sans broncher, oriente celle-là.

La politique culturelle du gouvernement canadien est donc globale, s'appliquant à la fois aux sciences et aux arts; elle est organisée d'une manière en même temps souple et efficace; des moyens importants la soutiennent; elle est conçue comme un ferment d'initiative et d'innovation. Quoi de plus cohérent?

La politique culturelle du Canada: quelle culture?

La cohérence de la politique canadienne de la culture apparaît d'autant plus remarquable que, pour se définir comme culture originale, le Canada doit quand même user de quelque ingéniosité.

L'essai le plus révélateur, peut-être, de définition se trouve dans le *Rapport Symons*, oeuvre collective élaborée avec un luxe de soins et de ressources en vue de promouvoir les «études canadiennes», c'est-à-dire, en définitive, à dessein de procurer une justification et un socle intellectuel au nationalisme canadien. Dans cet essai, il n'est pas inattendu de voir surgir, au départ, l'habituelle référence aux États-Unis. Les Canadiens, proclame le document, sont différents des autres peuples qu'a produits la civilisation occidentale, «y compris nos voisins américains, avec qui il existe une tendance, que nous partageons souvent, à nous identifier». Or, poursuit le *Rapport*, malgré ce qu'ils ont en commun avec les Américains, les Canadiens diffèrent d'eux de plus d'une façon. Comment? Sur le plan culturel, affirment les auteurs, les États-Unis se présen-

5 **Investissements étrangers directs au Canada.** Publié par le gouvernement du Canada. Traduction, s.l., 1972, 9, 325-326.

tent comme un creuset (le fameux «melting pot»), alors que le Canada relève le défi du bilinguisme et du multiculturalisme. Sur le plan politique, le fédéralisme canadien et ses institutions parlementaires se distinguent nettement de la variété américaine et du fédéralisme et de la constitution écrite de la République. Les villes canadiennes sont d'une époque industrielle plus récente que celles des États-Unis. Et puis, il y a la toundra, les forêts, la neige, la glace...⁶

Si diligente soit-elle, la cueillette des différences se révèle décidément légère. Aussi le *Rapport Symons* doit-il compenser le manque de poids des données qu'il recueille par l'éloquence des conclusions qu'il en tire:

«La perception de l'identité canadienne peut comporter des différences marquées d'une personne à une autre, d'un groupe linguistique ou culturel à un autre. Mais la conscience d'être Canadien et l'intérêt porté à la nature de cette condition sont nécessaires à la connaissance de soi: car, pour un Canadien, qu'est-ce que la connaissance de soi, sinon la connaissance de son identité?... Il faut y insister, nous sommes distincts en tant que peuple. Bien que nous formions un pays hautement hétérogène — sous les divers aspects de la géographie, du climat, de la langue, de la culture, de l'économie et de la politique — l'ensemble constitue une entité unique qui s'appelle Canada.»⁷

Les problèmes fondamentaux, et ceux du Canada n'y échappent pas, ne sont guère susceptibles d'être aisément noyés dans l'éloquence. Si, en matière de culture comme en toute autre matière, le Canada se voit contraint d'édifier, à force de volonté, une politique de défense dirigée contre l'identification, parfois tentante et toujours menaçante, au tout-puissant voisin américain, il est d'autre part soumis à la nécessité de se prémunir contre le danger de désarticulation que représente, à l'intérieur de sa structure politique et sociale, l'existence d'un élément relativement fort et dans une bonne mesure inassimilé: le groupe orga-

6 T.H.B. Symons, *To Know Ourselves. The Report of the Commission on Canadian Studies*, Ottawa, 1975, 12-13.

7 Ibid., 12.

nisé de tradition française. C'est une chose que de considérer «le bilinguisme et le multiculturalisme» comme des facteurs de différenciation par rapport à la nation américaine; c'est autre chose que de prévenir cette réalité hétérogène, ce corps étranger, de compromettre réellement «l'unité nationale» du Canada, condition de sa force de résistance à l'attraction des États-Unis.

Situation délicate, donc, que celle du Canada, satellite économique, satellite politique et satellite culturel des États-Unis. S'il réussit à préserver une personnalité politique distincte de celle de son voisin et s'il parvient, avec un succès très relatif, à se construire une certaine individualité économique, il a un mal infini à se doter d'une identité culturelle. Le simple fait qu'il doive se replier sur «le bilinguisme et le multiculturalisme» trahit un extrême embarras.

Face à la puissance culturelle des États-Unis, le Canada, qui reconnaît l'importance d'une culture vigoureusement innovatrice, doit-il s'appuyer sur l'élément de «différence» que constitue la présence d'un groupe de langue française? Serait-il, au contraire, mieux avisé de rester fidèle à sa tradition historique d'assimilation méthodique de tous les éléments de sa population dans une même entité, quitte à sacrifier la «différence» culturelle dans une mesure que la pratique se charge de déterminer? À ces questions, les faits répondent mieux que les déclarations. Les faits enseignent qu'une situation complexe appelle une politique complexe. Se combinent deux séries d'opérations complémentaires: l'une se déroule à l'échelle du Canada tout entier et l'autre, en même temps, se resserre sur le Québec. Au niveau du Canada, son principe débouche sur l'assimilation culturelle; à l'égard du Québec, elle aboutit à la provincialisation.

L'État fédéral se présente comme le gouvernement de tous les Canadiens. Sur le plan international, il tient à ce que, seule, sa voix soit leur voix. Il n'a jamais laissé passer une occasion de le proclamer, que ce soit en retardant l'établissement de relations diplomatiques avec le Gabon, en s'interrogeant sur celles qu'il entretient avec la France,

en exploitant la tribune que lui offrirent les deux conférences de Niamey en 1969 et 1970, en s'évertuant à ne concéder au Québec, de mauvaise grâce, qu'un rôle subalterne dans l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones. Il serait facile, mais fastidieux, d'évoquer à ce propos d'autres incidents nombreux.

À l'intérieur du Canada, le gouvernement « national » reconnaît des droits linguistiques aux francophones dans le cadre des institutions fédérales. Droits linguistiques: l'expression correspond à une réalité plus étroite que celle de droits « culturels ». On se souvient des origines de la Commission Laurendeau-Dunton. Ce qui avait commencé comme une recherche des conditions propres à la réalisation du bilinguisme et du biculturalisme s'est terminé par une entreprise de « multiculturalisme » volontiers folklorique et de bilinguisme doublement limité: limité aux services fédéraux et même limité à l'intérieur des services fédéraux. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que le Premier ministre du Canada, dans ses apparitions domestiques comme dans ses manifestations internationales, s'évertue à réduire aux dimensions d'un « problème linguistique » la volonté historique dont témoigne un peuple de tradition française de s'organiser une existence particulière.

Pourquoi en est-il ainsi? Ce pays supporte de plus en plus mal l'apparence de bilinguisme que le gouvernement central affecte d'y maintenir. En dehors du Québec et d'une partie du Nouveau-Brunswick, à peu près tous les habitants du Canada comprennent et parlent l'anglais, soit exclusivement, soit en plus de l'autre langue officielle, le français. C'est le cas, pour l'une et l'autre de ces deux catégories, de 94,1% et de 4,7% de la population de la Colombie-Britannique; de 93,7% et de 5% de celle de l'Alberta; de 93,6% et de 5% de celle de la Saskatchewan; de 89,2% et de 8,2% de celle du Manitoba; de 87,3% et de 9,3% de celle de l'Ontario; de 98% et de 1,8% de celle de Terre-Neuve; de 91,2% et de 8,2% de celle de l'Île-du-Prince-Édouard; de 92,6% et de 6,7% de celle de la Nouvelle-Écosse; de 62,5% et de 21,5% de celle du

Nouveau-Brunswick, où le français est connu de 37,5% des habitants et où 101 000 personnes ne savent que le français.⁸

La politique culturelle du Canada: la provincialisation de la culture québécoise

En 1871, la population québécoise est d'origine française à 78%; exactement cent ans après, elle l'est à 79%. En 1931, le Québec compte 80,9% de tous les Canadiens de langue maternelle française; en 1971, 84%. Et voici qui est encore plus significatif: si 84% des Canadiens dont le français est la langue maternelle vivent au Québec, c'est là qu'habitent 87,8% de tous ceux qui tiennent le français pour leur langue d'usage. En gros, deux aires linguistiques: l'une où le français fait un peu mieux que de se maintenir, et c'est le Québec; l'autre où le français décline, et c'est le reste du Canada. Retenir cette remarque, c'est déjà pressentir la fragilité du cliché très officiel, encore plus susceptible d'exportation que de consommation sur place, suivant lequel le Canada serait un pays où les Canadiens de langue anglaise (English-speaking Canadians) vivraient dans un coude à coude habituel avec des Canadiens de langue française (French-speaking Canadians), les uns et les autres, sous la protection d'un État national bilingue, s'exprimant dans leur propre langue ou au moyen de la traduction. La vérité est autre: le Canada, sans le Québec, est un pays anglophone.

C'est à partir de là que se livrent, selon le point de vue de l'observateur, soit les combats d'arrière-garde, soit les engagements en première ligne.

Le gouvernement central refuse de reconnaître les conséquences de cette réalité: la concentration des francophones au Québec. Lorsqu'un grand serviteur de l'État fédéral a lancé que le Québec est une province comme les

8 Ces données et celles qui suivent proviennent de Richard Arès, *Les positions ethniques, linguistiques et religieuses des Canadiens français à la suite du recensement de 1971*, Montréal, Maison Bellarmin, 1975.

autres, il est arrivé trois choses: un mot historique est né; ce mot exprimait un souhait plutôt qu'il ne décrivait une réalité objective; ce mot, enfin, a provoqué un ressentiment durable. En somme, il s'est produit au Québec quelque chose d'analogue à ce qui se produit dans neuf des dix provinces lorsqu'on fait comme si le Canada était un pays bilingue...

Quel est le propre de la province? La subordination, le statut de tributaire.

Ainsi, pour le secrétaire d'État du Canada, en faisant sentir sa présence dans l'action culturelle, Ottawa n'intervient pas «dans les champs provinciaux». Pourquoi? Parce que ceux-ci sont limités: «L'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique veut que revienne au fédéral tout ce qui n'est pas explicitement remis aux provinces dans le texte. C'est le cas de la culture». Limites constitutionnelles, qu'on peut discuter et qu'on discute, mais plus aisément qu'on ne les recule. Limites aussi dans l'ordre des moyens: le Secrétariat d'État fait sonner «son milliard et demi de budget»: quelle administration provinciale de même nature peut en faire autant? Alors que toutes les sources de revenus sont ouvertes au pouvoir central, certaines sont interdites aux gouvernements provinciaux, et aucune ne leur est, de droit, exclusive. En 1977, les transferts de revenus du gouvernement fédéral aux provinces atteignent \$8,6 milliards, alors que les revenus autonomes des provinces sont de l'ordre de \$29,3 milliards. C'est plus qu'un revenu d'appoint; c'est évidemment un lien de dépendance: une grande partie de cet argent, Ottawa le distribue à des fins déterminées, en vue d'une utilisation contrôlée.

Limitées dans leur statut, bornées dans leurs ressources, comment les provinces ne seraient-elles pas, en fait, subordonnées au pouvoir central? Les gouvernements provinciaux, il est vrai, possèdent des domaines de compétence exclusive. L'éducation, par exemple, en est un. Encore serait-il bon de s'entendre à ce propos. En 1973, la contribution fédérale aux dépenses d'enseignement au Canada dépasse légèrement \$2 milliards; la même année, les dépenses du ministère québécois de l'Éducation se

chiffrent par \$1,4 milliard. Une province peut toujours bomber le torse; geste inoffensif? Lorsque le Canada, dans un geste qui veut être spectaculaire, retarde ses relations diplomatiques avec le Gabon, il entend marquer l'extrême déplaisir que lui a causé l'invitation directe faite au Québec à une conférence des ministres de l'Éducation des États francophones. Il s'agissait de signaler avec éclat le statut subordonné du Québec.

C'est qu'une province ne saurait entrer dans les circuits internationaux. Ce serait, dans tous les sens du mot, sortir de ses limites. Aussi ne le lui permet-on pas. En revanche, l'État fédéral multiplie les contacts internationaux. En 1974, le ministre d'État (canadien) chargé de la science et de la technologie dirige des missions en Chine, en Grande-Bretagne, en Belgique et en France; ses services s'efforcent de jouer un rôle au sein des comités pléniers de la science et de la technologie de l'O.C.D.E., de l'O.T.A.N., des Nations Unies, du Commonwealth. Le Canada se tient ainsi au courant du mouvement scientifique mondial. Et les provinces? Mais pourquoi se dérangeraient-elles, même si elles en avaient l'autorisation? En 1974, les dépenses du gouvernement québécois en matière de recherche scientifique s'établissent à \$29,8 millions (celles du gouvernement central, la même année, atteignent \$1,3 milliard): un État éprouve-t-il le besoin de hanter les sommets scientifiques internationaux pour effectuer des déboursés de \$29,8 millions, même si, en l'occurrence, ses droits constitutionnels sont lésés?

Ainsi, la province devient une espèce d'entresol dans l'édifice collectif. Elle risque d'être autre chose: un *esprit*, une *mentalité*. Chez elle peuvent fleurir les petites vertus nécessaires à la solidité du sous-bassement de l'existence: la prudence, l'économie, la sagesse conservatrice, le bon sens. Confinée, elle invente peu. Elle tient. Elle s'attache à son passé, surtout dans ce qu'il a de pittoresque.

Elle prend goût à des morceaux de son folklore, mais elle néglige son histoire. Certains mots y font fortune, et il n'est pas sans exemple que cette fortune soit frappée d'une terrible dévaluation. Il y a quarante ans, lorsqu'il établissait la nécessaire liaison entre «l'économique et le

national», Lionel Groulx parlait du «patrimoine». Il voulait dire l'ensemble de l'héritage que les Québécois ont reçu de leurs pères: le sol et les gisements qu'il recèle, et les produits dont il se couvre, et la force de l'eau, et les établissements, et l'outillage, et aussi, bien qu'il n'employât pas l'expression, l'outillage mental. Aujourd'hui, la notion courante de patrimoine évoque surtout celle d'architecture et de mobilier traditionnels, d'outils qui ne servent plus guère, de beaux paysages... Il ne s'agit pas de dédaigner cette dernière portion du «patrimoine». On ne peut quand même pas s'empêcher de remarquer que, prise pour le tout, elle risque d'illustrer un rétrécissement d'esprit «provincial».

À partir du Québec: la recherche d'une autre politique

Ainsi donc, du point de vue canadien, le Québec est une province. Comme les autres? Logiquement, oui. Susceptible de bénéficier de «concessions» d'ordre culturel: mais à condition que la définition de la culture n'aille pas loin. Il lui reste loisible de se pourvoir des moyens techniques et financiers pour soutenir une politique provinciale de la culture. Selon que l'on est plutôt traditionaliste ou plutôt avancé, on la conçoit comme une province pratiquement bilingue dans un Canada pratiquement anglophone ou comme une province en principe francophone dans un Canada en principe bilingue.

À ce sujet, le point de vue québécois ne coïncide jamais avec le point de vue canadien. Même quand il accepte son statut provincial sur le plan politique, même lorsque, considérant l'aliénation de son économie, il consent à se regarder comme le satellite d'un satellite économique, le Québec se refuse d'instinct à rentrer dans le rang dès qu'est prise en compte la culture dont il vit. Il existe, on le sait, une tension entre le Québec et le Canada: c'est de là qu'elle naît. Elle est perceptible chez les plus «loyalistes», voire chez les plus résignés. Lorsque fut institué, en 1961, le ministère des Affaires culturelles, le chef du gouvernement provincial ne l'a-t-il pas présenté

comme «un ministère de la Civilisation canadienne-française... et le plus efficace serviteur du *fait français* en Amérique, c'est-à-dire de l'âme de notre peuple»? Cadre très vaste pour une administration provinciale...

En février 1968, le Premier ministre Johnson évoque «l'égalité que recherche le Québec moderne entre les deux peuples fondateurs». Il ne s'agit pas, la suite de ses propos le souligne avec force, d'une égalité de statut entre des provinces, mais d'une égalité entre deux pouvoirs nationaux:

«Cette égalité, personne ne songerait à la reconnaître à une langue et à une culture qui, par rapport à celles de la majorité, seraient périlicantes. L'égalité doit donc être fondée dans les faits avant d'être confirmée juridiquement. Seules une langue et une culture vivantes et rayonnantes, appuyées sur des assises sociales et politiques solides et capables d'une véritable créativité, peuvent prétendre au respect des autres langues et des autres cultures... Or, la vitalité et le rayonnement de la langue et de la culture françaises au Canada, et de là de toute la nation canadienne-française, ont toujours dépendu et continueront de dépendre d'abord et avant tout de la solidité de leur point d'appui, le Québec. Effectivement, l'histoire du Canada français démontre que le Québec, dans toutes ses dimensions, a été appelé à jouer, par rapport à la langue et à la culture canadiennes-françaises, le rôle d'un véritable État national.»⁹

Mais il faut remonter bien avant. En 1960, on assiste à une tentative de renaissance. «Le Parti que je dirige, déclare le nouveau Premier ministre, a voulu donner priorité aux problèmes culturels et aux questions qui touchent l'éducation.» Tous ceux, précise-t-il, qui ont lu le programme de ce groupe politique «ont été frappés par le fait que le premier de ses articles concerne la création d'un ministère des Affaires culturelles». Pour la première fois, l'État québécois assume officiellement la culture. Il n'en prend certes pas la direction, il s'en reconnaît la responsabilité. Tentative de renaissance, donc, qui semble bien commencer par le commencement.

9 Mémoire à la conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa du 5 au 7 février 1968, *Le Gouvernement du Québec et la Constitution*, s.l.n.d., 69-70.

Parmi les innovations qu'apporte la mise en place de ce département ministériel, deux entre autres apparaissent dans le texte même de sa loi constitutive: la fondation de l'Office de la langue française et celle du Service du Canada français d'outre-frontières. Le *Livre blanc* de 1965-66 porte la plus grande attention à l'action de l'État dans le domaine linguistique. Le *Livre vert* de mai 1976 restera, fait significatif, silencieux à ce sujet. En revanche, la première action d'envergure qu'entreprend, en 1977, le ministre d'État chargé du développement culturel s'annonce par un *Livre blanc* sur la politique linguistique. À cet égard, 1977 renoue avec 1961. Au Québec, il aurait été assez peu naturel que l'avancement de la culture, donc le progrès national, empruntât une voie très différente de celle-là: elle est plus que traditionnelle, elle est historique.

Cette action se heurte à des résistances. Résistances extérieures, cela va de soi: une fois de plus, la fuite des capitaux et les sanctions économiques sont évoquées. Résistances intérieures aussi: celles-ci tiennent au cadre provincial dans lequel la collectivité reste prise, et ce cadre se révèle encore plus psychologique qu'institutionnel. Une telle psychologie, on ne saurait l'avoir partagée, fût-ce de mauvaise grâce, fût-ce avec des arrière-pensées, durant un siècle, sans qu'il en reste un pli.

Qu'a-t-on fait en 1960? Un pas en avant, sans aucun doute. Un pas décisif, c'est certain: lorsqu'on esquisse, huit ans plus tard, un pas en arrière, un profond malaise en résulte. En 1969, il se manifeste jusque dans la rue. À l'occasion de quoi? D'un recul sur le terrain linguistique. Jamais accepté, ce repli culturel sera annulé en 1977.

Or, qu'était-ce que le Québec des années 60? Une province, mais qui refusait instinctivement d'être «comme les autres». Où cette volonté la mènerait-elle? Elle ne tenait pas, dans l'ensemble, à le voir avec trop de précision: on ne pensait pas à passer les ponts avant d'arriver aux rivières. N'être pas comme les autres lui suffisait. Province, cependant, elle demeurerait. Du moins, le disait-elle, encore qu'elle réclamait en même temps un «statut particulier».

Pourtant, il est certain qu'une province qui se mêle d'avoir une politique culturelle n'est déjà plus, au niveau des intentions, tout à fait une province, surtout si la culture dont il s'agit d'assurer la promotion n'est pas celle de l'ensemble politique dans lequel elle se voit enfermée. Quelle va être sa première réaction? Elle cherchera, comme toute nation le fait couramment, à s'insérer dans un ensemble de son choix. Dès 1961, ce sont les fameuses «retrouvailles» Franco-québécoises. C'est aussi l'établissement de relations avec le «Canada français d'outre-frontières», avec la francophonie nord-américaine.

Il y a donc les intentions. À ce palier, la collectivité provinciale s'élève nettement au-dessus d'elle-même. Mais les soucis quotidiens, ceux des fins de mois et des fins d'années financières, font retomber la province dans ses ornières. On aimerait faire mieux, mais, en pratique, par suite d'une pénurie de moyens, l'action provinciale, dans le domaine de la culture, devient complémentaire de celle de l'État central. Ce n'est pas à cela que la *province* aspire. Au contraire. Mais peut-elle avoir une autre politique que celle à laquelle ses moyens la réduisent? Ses moyens sont ceux d'une province: ses moyens financiers, bien entendu, et aussi son autorité, et aussi une bonne partie de son outillage mental. Avec des tiraillements incessants, les ambitions finissent bien par s'ajuster aux possibilités.

Trois étapes: 1961, 1965, 1976

Première étape: en 1961, l'heure est au changement, au mouvement, au progrès. En présentant le projet de loi créant le ministère des Affaires culturelles, le Premier ministre Lesage rappelle que le premier article du programme de son Parti «concerne la création d'un ministère des Affaires culturelles». Il atteint la réalité qui spécifie le Québec. Il va à l'essentiel. Il existe, poursuit-il, en Amérique du Nord «ce que l'on appelle fort justement le *fait français*. C'est dans le Québec surtout que ce *fait français* est présent». C'est un «héritage», et il «crée des devoirs».

Non seulement l'obligation existe-t-elle de le garder «intact,... vivant, actif et de le faire fructifier», mais encore «il faut l'améliorer,... il faut... manifester beaucoup de dynamisme,... il faut innover». Propos d'inspiration nationale, auquel s'est mêlée toutefois une idée provinciale: «Par l'établissement d'un ministère des Affaires culturelles, le gouvernement de la province jouera le rôle qui lui incombe dans la vie culturelle du Québec et de la nation.» Quelle nation? Le contexte (notamment la répétition de l'expression: «le groupement canadien-français») ne laisse aucun doute: la nation à laquelle il est fait allusion est le Canada. Même flottement lorsque l'orateur annonce que la nouvelle administration «aura sous sa juridiction» l'Office de la langue française, le Département du Canada français d'outre-frontières, le Conseil provincial des arts et la Commission des monuments historiques. Les deux premiers organismes apparaissent comme des créations nationales: le quatrième de même. Le troisième, jusque dans son nom, est de nature provinciale.

Deuxième étape: 1965, c'est l'année du Livre blanc de monsieur Laporte. Que dit le Livre blanc?

«Il s'agit de la préservation — dans une optique dynamique — d'une identité culturelle, et cette oeuvre ne peut être entreprise que par le gouvernement dans lequel le peuple se reconnaît pleinement. Ce gouvernement, c'est celui du Québec... Ce gouvernement, sur son propre territoire, est, de façon prioritaire, responsable de la défense et de l'épanouissement de la culture d'expression française, car il est le seul à pouvoir adéquatement assumer un tel rôle... En plus d'intervenir plus directement que jamais dans l'essor économique et social du Québec, le gouvernement a le devoir d'élaborer une politique culturelle plus large qui affirmera la responsabilité exclusive que l'Histoire, en ce domaine, lui a conférée... Ce qu'il convient enfin de bien mettre en relief, c'est le rôle de la culture elle-même au sein de la nation. Elle est génératrice de liberté, elle est novatrice, elle construit intérieurement un ordre, en un mot elle organise... Elle est ce vers quoi convergent et ce en quoi trouvent leur plus parfait accomplissement tous les efforts, toutes les forces vives, la qualité même d'une nation.»

Toute la première partie de ce document serait à citer. Il n'existe pas d'écrit gouvernemental qui, à ce jour, ait exprimé des vues plus larges, plus approfondies et plus cohérentes sur les positions culturelles d'un Québec conscient de son identité nationale.

L'expérience des Affaires culturelles dure alors depuis quatre ans. Le ministère cherche à étendre son action bien au-delà du domaine des arts. Plusieurs des recommandations du Livre blanc font écho aux efforts qu'il multiplie à cet égard. Elles intéressent d'abord la recherche scientifique: création au sein de l'Office de la langue française d'un service de recherche et d'étude linguistique, d'un centre de terminologie et d'une commission de sociologie; mise en place d'un service des sciences de la nature et d'un service des sciences de l'homme, fondation d'un centre et d'un conseil supérieur de la recherche scientifique ainsi que d'un double secrétariat scientifique; création d'un musée de l'homme. «Le gouvernement du Québec cherchera les moyens d'exercer une action culturelle dans le domaine de la radiophonie»: cette recommandation, la cinquante-troisième, est une version très atténuée du vœu, exprimé par les auteurs du Livre blanc, de voir naître, à l'initiative de l'État, une radio du Québec. Le Livre blanc souhaite, par ailleurs, l'adoption d'une loi cadre sur le cinéma de même que la création d'un centre québécois de la cinématographie et d'un institut d'études cinématographiques. Il demande la fondation d'une société générale des métiers d'art (société d'État), l'adoption d'une loi protégeant les richesses archéologiques du Québec et d'une loi sur les archives, la transformation de la Bibliothèque Saint-Sulpice en bibliothèque nationale, l'implantation d'une centrale du livre, la création d'une direction générale de l'immigration. La politique culturelle déborde dans toutes les directions la ligne imaginaire qui délimite le cercle des beaux-arts; par ailleurs, son allure nationale se confirme. Réaction *provinciale*: le Livre blanc est classé aux oubliettes.

Troisième étape: le *Livre vert* de mai 1976 estime que les objectifs visés par le Livre blanc «ne sont pas très différents... de ce que nous cherchons à réaliser au-

jourd'hui». Ceux qui sont mis de l'avant en 1976 relèvent de l'organisation et de la politique. Sur le premier plan, que les commentateurs ont surtout remarqué, le document ministériel propose le transfert de divers secteurs de l'administration à des organismes parapublics: Conseil de la culture, Régie du patrimoine, Société de gestion du patrimoine immobilier, commissions régionales, Commission de la bibliothèque et des archives nationales, Commission des musées. La popularité de ces propositions tient probablement à ce qu'elles promettent une réduction de l'autorité publique en même temps qu'elles laissent espérer aux groupements artistiques un accroissement correspondant de leur influence et de leur leadership: hypothèse que permet de vérifier l'analyse des mémoires expédiés aux Affaires culturelles à la suite de la publication du *Livre vert*. Toujours au sujet de l'administration, cet écrit reproche au ministère d'être «introverti»; il avance que, «face au milieu et au créateur», il «doit être avant toute chose un ministère de service», qu'il «faut résolument mettre l'accent sur l'animation, la diffusion et l'accessibilité culturelles» et qu'enfin, cette administration a le devoir d'être «un ministère d'intervention auprès des autres ministères».

Sur le plan de la politique, l'action prévue par le *Livre vert* s'opérera en deux étapes: «À court terme,... il faudra travailler à coordonner les fonds fédéraux et provinciaux en regard de la culture», en veillant, bien entendu, à ce que «les ressources d'Ottawa respectent d'abord nos priorités». En seconde étape, ou «en définitive», il s'imposera de déterminer «un ultime centre de décision». La suite mériterait un examen en profondeur; elle est à lire avec la plus grande attention:

«En démocratie, cette autorité politique doit refléter les exigences de la majorité tout en respectant les droits des groupes minoritaires. La majorité est ici québécoise et francophone. Le reconnaître et l'accepter, c'est accepter l'interdépendance des composantes canadiennes. C'est surtout renoncer à l'action centralisatrice et uniformisante inspirée du rêve utopique d'un

pays uniformément bilingue et multiculturel. Le partage de l'autorité politique est urgent. »¹⁰

Voilà un énoncé complexe jusqu'à l'équivoque. Où mène « le partage de l'autorité politique » en matière de culture? Au point de départ: à la situation *provinciale*. En d'autres termes: au rétrécissement des objectifs, à la révision incessante des finalités, à l'usure précoce des méthodes et des structures, aux interventions marginales « d'un ministre sans ressources », mais accompagnées de coups de publicité. À qui fera-t-on croire qu'avec ces moyens limités et ces conceptions ambiguës, un gouvernement *provincial* imposera ses « priorités », puis ses « décisions » à un État *fédéral* assuré de son statut et capable d'appuyer son action sur les montants considérables qu'il investit annuellement, et non sans intention, dans la « culture », la recherche scientifique et l'éducation?

Désormais: une politique québécoise de la culture

S'il a paru nécessaire de s'attarder sur des données précises, sur des faits, des chiffres et des textes, c'est que le gouvernement du Québec ne songe pas à chercher d'abord dans des principes éthérés les fondements de sa politique culturelle. Cette politique, il la veut enracinée dans la situation d'une culture concrète. Le temps n'est plus au pieux slogan de la « souveraineté culturelle » ou aux spéculations soigneusement tenues à l'écart des rapports de force où se joue le destin d'une collectivité.

Rassemblons les faits qui se sont dégagés à l'occasion de l'examen qui précède:

1. l'ampleur de l'action culturelle du gouvernement canadien, résultant d'une politique globale, supérieure-ment organisée, pourvue de moyens très considérables et conçue comme un ferment d'innovation;
2. la puissance que traduit le développement de cette politique culturelle, commandée, comme l'ensemble de la politique canadienne, dont elle est un élément, par la

10 J.P. L'Allier, *Pour l'évolution de la politique culturelle*, Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles, mai 1976, 100.

double préoccupation de résister à l'attraction américaine et de renforcer l'unité nationale;

3. le caractère néanmoins artificiel de cette même politique culturelle, qui, tout en excellant à choisir ses objectifs, se révèle impuissante à définir son objet et se voit ainsi entraînée à réduire arbitrairement aux dimensions d'un « problème linguistique » la question fondamentale que pose l'existence d'un peuple d'origine française dans le cadre de la fédération;

4. le processus de provincialisation, à la fois prolongé et incomplet, dont ce peuple reste l'objet au Québec;

5. la tension qui naît du défaut de concordance entre le point de vue canadien et le point de vue québécois en ce qui concerne la position culturelle (et, par conséquent, nationale) du Québec par rapport à la fédération canadienne.

De là, une décision première. Il nous faut élaborer et promouvoir une politique culturelle qui soit... québécoise. Ce qui veut dire: se réapproprier les moyens, dont plusieurs sont provisoirement abandonnés en d'autres mains et à d'autres volontés politiques, qui permettent à une culture de durer et de se développer. Entreprise indispensable pour enrayer ce que nous avons appelé la « provincialisation » de notre culture, son repliement dans un indigénisme folklorique. Car nous croyons l'avoir montré: bien loin de nous ouvrir sur le vaste monde, la politique canadienne de la culture nous renvoie à un particularisme étouffant, au culte sans portée de la « différence ».

Cette affirmation du point de vue québécois va donc bien au-delà des réaménagements constitutionnels, même si elle les suppose. La culture est le point de rassemblement à partir duquel il paraît possible d'organiser une stratégie de développement complet; ce cheminement est devenu classique. Le directeur général de l'Unesco, monsieur René Maheu, le rappelait en 1970, à l'ouverture de la Conférence de Venise:

« L'idée du développement comme objet de politique nationale a commencé à s'affirmer et à se répandre, notamment au sein du système des Nations Unies, dans les années 50. Au début, sa portée se limitait aux réalités économiques et on l'appliquait à

peu près exclusivement à l'élucidation des problèmes des pays technologiquement et économiquement attardés, ceux que, dans cette perspective, on prit alors l'habitude d'appeler sous-développés. Mais, là encore, une évolution très significative est intervenue... La notion de développement s'est, en effet, progressivement élargie, diversifiée, approfondie, de manière à englober, au-delà des aspects purement économiques de l'amélioration de la condition humaine, les aspects dits sociaux. Et cela parce qu'on a découvert non seulement que certaines données sociales, comme la santé, l'éducation, l'emploi conditionnaient en fait la croissance économique, mais encore que c'était sur ce plan que se situaient les comportements et les raisons qui commandent ou devraient commander les options de base d'une planification globale du développement.»¹¹

Le gouvernement du Québec ne pense pas autrement.

Le premier pas, il aura été décisif, a été franchi en 1961, lorsque l'État du Québec introduisit la culture dans la hiérarchie des préoccupations publiques. Il s'agit maintenant d'avancer d'un autre pas et de conférer à la politique culturelle une dimension d'ensemble. À dix ans de distance, le *Livre blanc* de monsieur Laporte, puis le *Livre vert* de monsieur L'Allier ont tenté de définir une politique de la culture; malgré leur grand intérêt, ils ont été élaborés dans le même contexte, qui ne permettait pas d'envisager la croissance originale de notre culture comme un projet réel. Ce contexte s'est désormais modifié.

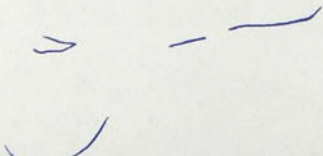
Qu'est-ce que nous attendons du Québec de demain? Qu'il prenne l'entière responsabilité, et donc les moyens, d'assurer à chaque Québécois «le pain et le livre», le minimum vital matériel et le minimum vital culturel. Il y va de la dignité des Québécois et de leur bien-être de refuser de vivre dans une société entretenue, ce qui était l'idéal du «fédéralisme rentable». Il y va aussi de leur dignité et de leur bien-être de refuser de vivre dans une société tributaire: celle qui paie tribut à un suzerain qui développe ainsi sa propre culture.

11 Allocution d'ouverture de la Conférence de Venise, Paris, Unesco, 1970.

Chapitre II

Un premier point d'appui: la culture québécoise de tradition française





Une culture est un ensemble de manières de vivre qui répondent aux principaux besoins d'une collectivité. Celle-ci communique son empreinte à ce qui fait sa vie, qu'il s'agisse de la forme de ses maisons, des nuances de sa langue, de la subtilité de ses lois et de sa jurisprudence, du génie de sa peinture ou des accents de son discours moral ou religieux. À moins que des contraintes externes ne s'exercent contre lui ou qu'une secrète démission interne ne l'affecte, le dynamisme vital d'une collectivité s'inscrit dans tout ce par quoi et avec quoi cette collectivité se développe et s'exprime. C'est ce qui fait dire au voyageur que ça, c'est «français», «allemand», «américain», «britannique», ou même «breton», «bavarois», «texan», «écossais». Les cultures se caractérisent ainsi par des objets, des institutions, des productions. Plus profondément, elles se distinguent par une «mentalité», un «climat» qu'on ne retrouve vraiment jamais tels quels ailleurs.

Peut-on penser de même lorsqu'il s'agit de la «culture québécoise»?

Devant la situation où se trouve notre collectivité, devant les discussions dont sa nature et son sort font depuis longtemps l'objet, il faut accepter, au départ, d'affronter une double interrogation. A-t-on le droit de parler d'une culture québécoise? Si oui, comment en discerner les traits distinctifs? Le fait de se sentir obligé de poser ces questions illustre déjà, on ne peut mieux, la précarité des bases d'un développement culturel qui nous soit propre.

Y a-t-il une culture québécoise?

Dans les réflexions et les polémiques provoquées par le projet de loi sur la langue française, certains n'ont pas manqué de poser la question radicale: qui donc est Québécois?

Dans la plupart des contrées du monde, la question provoquerait stupeur ou moquerie. Une culture, nous y avons insisté, se reconnaît à des traits originaux; elle n'est pas pour autant, nous avons aussi souligné cette évi-

dence, un système logique où ne subsisteraient plus de différences de traits ethniques, de classes, de régions. Au Québec comme ailleurs, ces différences existent. Elles créent des conflits mais elles sont aussi source de vitalité. Faut-il, pour autant, consacrer cette diversité au point où il y aurait ici autant de cultures juxtaposées qu'il y a de différences?

Ce serait proprement absurde. Et pour plusieurs raisons.

En principe, chacun a le droit de vivre, de croire, de penser comme il l'entend. Dans les faits, ce droit est pourtant relatif. L'existence de chacun est fatalement emmêlée à celle d'autres personnes: des attitudes, des habitudes, des moeurs s'opposent ou se conjuguent. Les opinions, les croyances font appel à une unanimité des groupes. La pensée est, de soi, communicative. Un cercle trop étroit d'existence confine à la solitude stérile. D'ailleurs, on n'a jamais cessé de le rappeler paternellement aux Québécois francophones depuis longtemps... Un particularisme est une richesse, à la condition qu'il puisse s'exprimer autrement que pour soi.

Aussi, lorsque dans un certain langage politique, répandu au Canada et ailleurs, on parle abondamment de «multiculturalisme», une interrogation ne peut manquer de surgir. Ou bien on veut dire que les différences culturelles sont précieuses et méritent de s'épanouir en des modes de vie et en des créations originales. Là-dessus à peu près tout le monde tombera d'accord. Ou bien on veut suggérer que les différences culturelles n'ont guère à faire avec l'organisation de la Cité. Cette conception des choses, des hommes libres ne sauraient l'accepter. En effet, l'ouverture à l'«universel», que prônent certains tout en plaidant pour un multiculturalisme abstrait, mènerait à une domination plus étendue des mécanismes technocratiques. Où les citoyens peuvent-ils puiser ce qu'on appelle encore le «sens civique», sinon dans la vitalité de leurs liens communautaires? Un État ne peut jamais se passer de la contrepartie d'une culture fermement établie en ses assises. Quand cette culture n'existe pas, ou quand l'État la récuse, on en connaît les substituts: les propagandes,

les idéologies programmées. Si la culture ne rassemble pas des raisons de vivre, l'État en fabrique pour son usage et son empire. Le totalitarisme étatique voisine fort bien avec la réduction des particularismes culturels à des coutumes folkloriques.

L'apologie des singularités culturelles, sans égard à leurs portées respectives et à leurs possibles rencontres, cache une autre supercherie: égales en droit, comme on le dit, les cultures sont inégales en fait. On aura beau déclarer solennellement que les «communautés» italiennes ou grecques de Montréal ont les mêmes droits d'expression que la «communauté» française, Italiens et Grecs de Montréal savent bien que la culture dominante au Canada, en Amérique, est anglaise et que leurs enfants, si légitimement soucieux qu'ils soient de sauvegarder les sources de leur culture d'origine, devront aussi s'intégrer à l'une ou l'autre des plus vastes cultures de tradition française ou anglo-saxonne.

Au Québec, avant tout à Montréal, existent d'importantes minorités non francophones. Il n'est pas question de méconnaître cette diversité, pas plus d'ailleurs que celle des classes sociales ou des régions d'un aussi vaste territoire que le nôtre. Nous nous attarderons dans d'autres chapitres à cette diversité de la culture québécoise. Sans méconnaître la pluralité de ces sources de culture, est-il possible de repérer un lieu concret, un lieu de culture aussi qui puisse représenter leur convergence?

À cet égard, les réactions à la Charte de la langue française ont été fort révélatrices. Même les opposants les plus irréductibles ont admis, comme un postulat incontestable, que le français, au Québec, devrait être «la langue commune». Qu'est-ce à dire? Que même si on peut et on doit parler librement l'anglais, l'italien ou le grec au Québec, on doit au surplus pouvoir s'entendre entre citoyens à partir d'un lieu commun d'échanges. Mais il faut en accepter la suite logique. Une langue n'est pas simplement une chaîne de mots ou une syntaxe. Elle exprime la vie d'un ensemble d'hommes et de femmes en ce qu'elle a de significatif.

Si le français doit être la langue commune au Québec, comme on semble le reconnaître partout, on doit en admettre les conséquences pour la culture. Non pas, répétons-le patiemment, parce que la culture de tradition française devrait abolir les autres sur notre territoire, mais parce que, comme pour la langue, elle devrait servir de *foyer de convergence* pour les diverses communautés qui continueront par ailleurs de manifester ici leur présence et leurs valeurs propres.

Mais, au fond, pourquoi serait-ce la culture de tradition française qui jouerait au Québec le rôle de foyer de convergence?

Il se présente une première réalité indiscutable: au Canada, ce que les francophones ont de poids se manifeste dans un territoire dont les limites correspondent à des frontières politiques et, dans une certaine mesure, linguistiques et économiques. Des limites territoriales se superposent à une structure sociale, issue d'une histoire particulière, qui a sa cohérence. La langue française y est, de loin, la langue principale. Une langue ne saurait vivre dans un milieu culturel qui lui est étranger. Réciproquement, le français tient ses positions au Québec parce qu'il exprime le milieu dans lequel il persiste à exister. Comme la culture, il est populaire et savant; il tient à des oeuvres, à l'éducation, à la participation, à la création; il a des assises démographiques, économiques, géographiques, politiques; il est étayé par une organisation sociale, il est lié à des genres de vie.

Ce qui, en premier lieu, s'impose au regard, c'est le dessin d'une aire linguistique où progresse une expression culturelle. Deuxième constatation: il s'agit d'un fait de longue durée, inscrit dans l'histoire depuis des siècles. Troisième observation: cette situation se reflète dans la conscience d'une identité. En d'autres termes, la vitalité relative de la langue française, par quoi le Québec se distingue, apparaît dès l'abord comme un signe d'existence culturelle fondée elle-même sur la permanence d'un groupe humain organisé. Le reste de l'Amérique du Nord fournit une contre-épreuve: viable au Québec, le français,

sans changer de nature, connaît les difficultés que l'on sait chez la plupart des groupes d'outre-frontières.

Un groupe humain organisé: mais de quelle espèce? Une collectivité organisée depuis longtemps, consciente de l'être et animée du désir de le rester. Le Québec se présente donc comme la patrie d'une culture de tradition française. Patrie: *patria*, pays du père. Nation: *natio*, naissance. Alors, «fraternité du sang?» La richesse du «sang» n'expliquerait pas les gains, si légers soient-ils, réalisés par la langue et la culture de cette collectivité au Québec; non plus que la pauvreté du même «sang» (car c'est bien le même) ne rendrait compte des pertes, si lourdes soient-elles, subies par cette langue et cette culture à l'extérieur du Québec. Laissons les racistes à leur mépris. C'est d'une fraternité de la culture qu'il s'agit. L'existence du Québec repose sur cette donnée fondamentale, ou plutôt sur cette création continue.

Il semble donc que nous ayons le droit de parler, au Québec, d'une culture principale qui soit de tradition française. Reste la deuxième interrogation que nous formulons au début de ce chapitre: comment reconnaître la figure originale de cette culture? Pour répondre, cette fois, il faudrait s'attarder longuement. Ce n'est heureusement pas indispensable: des travaux nombreux, et ils ne datent pas tous de ces dernières années, ont porté sur cette culture. Nous n'allons pas résumer cette riche entreprise de connaissance de soi. Nous nous bornerons à rappeler à gros traits des données de base et sur lesquelles l'assentiment sera facilement acquis. Surtout, dans cette brève esquisse, nous écarterons toute apologie. Puisqu'il s'agit de développement culturel, on voit mal pourquoi on dissimulerait que la culture française d'ici doit assumer son héritage avec lucidité et son avenir avec courage.

Des emprunts, des traits originaux

Pour le visiteur qui arrive aujourd'hui au Québec, il n'est par facile de détecter, du moins au premier regard, un ensemble culturel spécifique et vraiment original. La

réalité culturelle québécoise a même quelque chose d'insaisissable qui paraît défier les exigences habituelles de cohérence et d'organicité. L'observateur est même tenté de penser que les Québécois ont peu inventé, si bien que leur originalité culturelle consisterait davantage en un vaste amalgame d'emprunts qu'en un ensemble de créations typiquement québécoises. Ainsi, il aura tôt fait de noter l'héritage français de la langue et du droit civil, l'héritage amérindien de plusieurs manières de vivre avec la nature et de se comporter, l'héritage britannique des institutions politiques et du droit criminel, l'héritage catholique romain des institutions et de la pensée religieuses, l'héritage américain des structures économiques et industrielles et de la technologie. Au niveau de la vie quotidienne, il verra un étourdissant chassé-croisé de produits et de modes importés d'ailleurs: cuisine française, «snack bars» américains, tissus anglais, caméras japonaises, souliers d'Italie, prêt-à-porter de Taïwan, voitures américaines ou allemandes, films américains, livres français, chaînes d'hôtels américaines ou anglaises, petit déjeuner «continental» et pâtisseries grecques s'y côtoient comme dans une sorte de caravansérail chaque jour plus étonnant.

Bien sûr, à examiner les choses de plus près, on relèvera des productions originales: certaines recettes culinaires, certaines maisons rurales ou urbaines, certains coins de villages ou de villes, certains regroupements sociaux, certaines institutions économiques, certaines symboliques poétiques, certaines réalisations technologiques témoignent d'une présence originale. Mais tout se passe comme si ces réalisations diverses s'étaient comme glissées à travers un cadre socio-culturel dont les règles du jeu ont souvent été pensées et développées ailleurs. De grandes structures de la vie collective québécoise demeurent des structures d'emprunt et l'histoire montre avec netteté que plusieurs grandes décisions à portée quelque peu significative ont été prises tantôt à Versailles, tantôt à Londres, tantôt à Rome, à New York ou à Washington. Tout porte ainsi à croire que, pour une grande part de leur vie collective, les Québécois continuent de puiser à des sources qui coulent généreusement d'ailleurs: ils man-

gent, s'habillent, habitent, fredonnent, content, travaillent et prient souvent selon des modes qu'ils n'ont pas inventés, mais dans lesquels ils puisent sans complexe, en les adaptant ou même en se les appropriant.

Ces premiers constats nous laissent pourtant sur notre appétit et l'observateur n'arrive pas à conclure, ainsi qu'il pourrait être logique de le faire, que les Québécois sont de simples parasites culturels profitant paresseusement de ce que les autres collectivités ont façonné. Même après de brefs séjours au Québec, les visiteurs sont ordinairement d'accord pour dire que le passage de nos frontières, même s'il ne provoque guère de dépaysement visuel chez qui vient des États-Unis ou de l'Ontario, constitue l'entrée dans un monde humain et culturel d'un type particulier. Cette singularité, on aura l'occasion de le redire plus longuement, ne tient pas seulement à la présence des Québécois de tradition française; personne ne niera qu'elle leur doit beaucoup. Il suffit d'écouter parler ces Québécois ou de converser avec eux pour relever des préoccupations, des aspirations, des espoirs, des inquiétudes et des tourments qui ont peu d'équivalent outre-frontières. Ces discours parlent d'identité propre, de survivance, de patrimoine spécifique, de l'attachement à une langue et à des valeurs, d'un pays à construire, d'espaces à conquérir, de dignité et de fierté, de fidélité au sol.

Mais, on dirait que l'originalité du Québec est «en dedans». Pour la capter, il faut aller au-delà des signes, saisir des allusions, écouter des chansons et des poèmes, percevoir la couleur propre d'attitudes et de comportements dont on sent qu'ils sont porteurs d'une mentalité et d'un esprit. Quelque chose qui tient de la force tranquille et de la résignation, de la fierté et de l'hésitation, de la joie de vivre et de la nostalgie, de la protestation et de l'espoir, du conservatisme et de l'audace, du goût de la paix et de la résistance farouche, de l'esprit sédentaire et du sens de l'aventure, du réalisme le plus pragmatique et du rêve le plus utopique tout à la fois.

Cette «mentalité» se présente à la manière d'une atmosphère qu'on respire. Il semble cependant que cette mentalité n'a pas vraiment réussi à s'inscrire dans un

paysage culturel aux traits correspondants. Un peu comme une âme en exil qui compose avec les objets et les institutions qu'elle n'a pas produits. Ce qui touche de plus près leur vie quotidienne et domestique, les Québécois d'expression française y ont davantage laissé leur marque. Mais les grandes structures et les grandes institutions de leur vie collective, ils ont assez mal réussi à les modeler selon leur être profond. Ils ont maintenu et développé des attitudes, des traits collectifs originaux mais sans toujours l'appui et l'expression de cet ensemble d'institutions qui fait qu'une culture peut déployer librement ses virtualités. Largement marginal et étranger dans son propre logis, le Québécois de tradition française s'est accommodé de multiples emprunts culturels, un peu comme on bricole à même les matériaux disponibles.

Mais pour comprendre ce paradoxe d'une culture souvent faite d'emprunts et pourtant originale dans son intériorité, il faut dépasser la simple constatation quelque peu statique qu'on vient de faire. Les diagnostics de la culture française du Québec ne peuvent prendre tout leur sens que lorsqu'ils sont resitués dans la dynamique selon laquelle cette culture s'est développée.

Longue survivance et repliement fatal

Pendant plus d'un siècle, la nation française s'est prodigieusement étendue sur le continent américain. On songe, en particulier, à ces explorateurs du XVII^e siècle qui, de Québec, puis de plus en plus de Montréal, prenaient le chemin des Lacs et du haut Mississipi, qu'ils parsemaient de fortins et de comptoirs. Montréal, Toronto, Détroit, Chicago: ces noms qui couvrent aujourd'hui les pages sportives et financières de nos journaux apparaissaient déjà dans les chroniques, les correspondances et les pièces administratives d'il y a deux ou trois cents ans.

Puis la Conquête est venue. Peuple très peu nombreux, ayant disposé somme toute d'un temps relativement bref pour s'implanter fermement sur son territoire,

les «anciens Canadiens» ont dû se replier sur eux-mêmes et assurer les bases de leur survivance et de leur développement dans un pays efficacement pris en main par un autre peuple dont la langue, la religion, le droit, les institutions politiques et le génie leur étaient étrangers. Groupe conquis, dominé politiquement et économiquement, les «Canadiens» ont peu à peu développé des sentiments de minorité et se sont progressivement marginalisés dans un pays qui était pourtant le leur, mais dont les grandes structures leur ont vite échappé. Regroupés entre eux, et principalement dans les régions rurales, ils se sont agrippés à leur sol, à leur langue, à leur religion, à leurs modes de vie quotidienne. Par la Conquête, ils ont été isolés comme entrepreneurs du grand trafic nord-américain et ont été pour ainsi dire rendus quelque peu imperméables aux grandes révolutions de l'Occident: ils se sont disposés à «durer», bien ancrés dans ces réalités solides qui font la consistance de la vie paysanne. Du milieu du XIX^e siècle jusqu'à une époque qui n'est pas si lointaine, ils ont même élaboré une idéologie nationale et religieuse, sorte de messianisme qui a nourri leurs aspirations et inspiré de grands projets de peuplement de terres neuves.

Ne cédon pas aux caricatures que l'on nous a si souvent proposées de ce passé. Peuple à dominance rurale, du fait de la Conquête, certes le furent les «Canadiens». Mais ils n'ont jamais perdu l'esprit d'aventure et le goût des vastes espaces. Bien après la Conquête, les «voyageurs français» ont continué de parcourir le continent. Et, à leurs façons, l'occupation d'un sol souvent aride, l'isolement du colon dans des coins éloignés du pays en témoignent. Il n'en reste pas moins que les «Canadiens» ont longtemps vécu leur destin culturel à même d'humbles réalités quotidiennes, s'affirmant du mieux qu'ils le pouvaient dans des institutions de plus en plus bâties par d'autres.

Pendant que cette collectivité «sauvait son âme», l'Amérique du Nord s'édifiait pour ainsi dire sans elle: une Amérique anglo-saxonne, pluraliste, en pleine expansion démographique et économique. Le développement des villes, de l'industrie, du commerce, du capitalisme,

des idées politiques et sociales atteignait le Québec à travers le filtrage de l'isolement et la conscience d'avoir une destinée différente. Il faudra attendre les grands mouvements d'urbanisation et d'industrialisation, les deux guerres mondiales pour voir la collectivité entrer de plain-pied dans les grands courants nord-américains. Du coup, elle se trouvait de nouveau mise en demeure de s'approprier des institutions et des moeurs à la construction desquelles elle n'avait guère pris part. Habités à vivre partagés entre leur identité et un monde d'objets et d'institutions conçus par d'autres, les Québécois de culture française ont continué à emprunter, tout en maintenant leur conviction d'être, en leur coeur, différents et originaux. Mais ce qui avait pu réussir dans un contexte de retrait et de vie paysanne ne devait pas nécessairement réussir pour une existence plongée au coeur des grands mouvements de la vie nord-américaine. Aussi a-t-on vu se répandre au Québec une profonde crise de conscience: est-il encore possible de demeurer soi-même en multipliant les emprunts à un monde qui, pour sa part, ne nous doit presque rien? La «révolution tranquille» des années 60 n'est sûrement pas étrangère à cette prise de conscience qui a conduit les citoyens du Québec à se doter d'un État moderne et à prendre en main certains secteurs-clefs de leur vie collective. Comme s'il devenait évident que, une fois sortis de leur repli, ils ne pourraient plus garder leur identité sans être eux-mêmes des facteurs actifs des grandes assises de leur milieu de vie.

Le mode paysan d'assimilation culturelle ne rend cependant pas compte de tous les mécanismes de développement de cette culture. Pour comprendre ces mécanismes, il faut considérer une autre dynamique, celle du sous-développement qui est tout aussi bien celle du colonialisme et de la dépossession.

On peut se replier par choix. On peut aussi se replier parce qu'on n'a pas le choix de faire autrement. Réflexe de défense par excellence, le repli est souvent la seule chance de survivance d'un groupe, en attendant patiemment des jours meilleurs. En se marginalisant, les Québécois de tradition française ont conservé leur «âme», mais ils ont

aussi été pratiquement exclus des grandes gestations qui ont donné naissance à l'Amérique du Nord. Bien plus, ils n'ont guère eu à établir eux-mêmes les règles du jeu de leur destinée culturelle. D'autres l'ont fait pour eux, et selon une dynamique qui ressemble étrangement à celle qui commande les sociétés qu'on dit aujourd'hui «sous-développées».

Le sous-développement économique, comme on sait, désigne moins l'infériorité des performances par rapport à des standards établis qu'un ensemble de données structurales qui fait qu'une collectivité n'a pas les moyens de se prendre en main et de développer ses potentialités dans la ligne de ses besoins et de ses aspirations. Ce qui caractérise une société dite économiquement sous-développée, c'est le fait que ses priorités sont déterminées par d'autres et en accord avec leurs intérêts plutôt qu'en fonction de son propre bien-être. Il en résulte le plus souvent des développements incomplets et sans harmonie, un état de servitude des populations locales qui travaillent moins pour elles que pour d'autres, un statut croissant de dépossession, souvent même une érosion progressive du «tonus» vital lui-même. En consentant les nuances nécessaires, on peut aussi parler de sous-développement culturel. Cela se produit quand une collectivité n'a pas la maîtrise de ses propres outils d'expression, ne dispose pas des pouvoirs qui lui permettraient d'inscrire son originalité propre dans le paysage et dans les objets qui servent à sa vie et est plus ou moins contrainte de consommer les produits culturels venus d'ailleurs, au détriment de ses propres produits ainsi relégués au folklore familial ou villageois.

Cette dynamique du sous-développement culturel semble bien être l'envers douloureux du mode paysan d'assimilation culturelle au Québec. Elle apparaît plus cruellement depuis que les Québécois de tradition française sont entrés vraiment dans la société industrielle. Jamais peut-être il n'a semblé plus clair qu'ils étaient culturellement minoritaires et plongés dans un monde dont les grands instruments de production, de communication et de diffusion viennent d'ailleurs et parlent un autre lan-

gage, voire une autre langue. Selon la logique du sous-développement et du colonialisme, la collectivité semble obligée de multiplier les emprunts de toutes sortes. Du coup, elle est encore condamnée au même divorce fondamental, celui d'une intériorité qui doit se taire au profit de l'expression des autres. Cela ne peut pas ne pas être désastreux pour la survivance et le développement de son propre visage. L'emprise extérieure entraîne vite l'étouffement.

Bien sûr, on n'écrase pas facilement la vie. Et, de fait, cet état de sous-développement n'empêche pas toute expression originale. Même dans les pays économiquement dominés et sous-développés, il y a des gens qui s'en tirent: certains groupes (et pas seulement les rois-nègres) réussissent à s'épanouir et à parler d'égal à égal avec la «métropole». Au plan culturel, il y a aussi des groupes privilégiés qui parviennent à créer et à s'exprimer de manière originale. Mais ce sont là des élites. La masse de la population, pour sa part, subit passivement la sujétion comme une fatalité insurmontable. Elle consomme chaque jour ce que les organes d'information de masse lui proposent ou lui imposent.

À la lumière de ces brefs rappels historiques, la situation de la culture de tradition française au Québec apparaît dramatique. La multiplicité d'emprunts greffée à une originalité certaine se fait voir sous son vrai jour: non pas le simple choix tranquille d'une collectivité, mais la résultante d'une série de forces historiques souvent plus subies qu'assumées.

On ne peut cependant pas en rester à ce diagnostic. Ce qui compte avant tout, c'est l'avenir.

Dans la mesure où il dépend de décisions libres, dans la mesure aussi où il peut s'appuyer dès aujourd'hui sur des forces vigoureuses, l'avenir culturel d'une collectivité n'est pas l'objet de simples supputations futurologiques. C'est bien plutôt une prospective qui est alors en cause, c'est-à-dire un effort pour dégager les interpellations d'avenir déjà opérantes dans la situation présente ou, à tout le moins, découlant organiquement du cheminement collectif déjà parcouru. Si bien qu'il s'agit moins de faire

des gageures sur des chances d'avenir que d'identifier les lieux où des décisions collectives pourraient être prises et de préparer ainsi un futur que l'on bâtira soi-même bien plus qu'on ne le subira comme dans un jeu de hasard.

Des forces positives déjà à l'oeuvre

Un nombre de plus en plus grand de Québécois de tradition française ont pleinement conscience que leur survivance et leur épanouissement culturels ne sont plus possibles selon le mode naguère encore fécond. Maintenant engagés dans les grands brassages nord-américains, ils ne voient pas comment garder leur identité tout en se contentant d'emprunter largement ailleurs ce qui devrait être, dans le pays réel et visible, des expressions d'eux-mêmes. S'ils n'affrontent pas ce défi, la décadence culturelle dont certaines voix ont commencé à donner l'alarme ne saurait plus être enrayée.

En tout cas, il est clair que la cohérence et l'unanimité dont avait vécu la collectivité française du Québec sont déjà bel et bien brisées. Il est devenu un cliché d'affirmer que cette collectivité a subi des changements radicaux tant sur le plan de ses valeurs (sociales, morales et religieuses) que sur celui de son identité elle-même. L'espèce de vide et de désarroi actuellement vécus par plusieurs indiquent bien jusqu'à quel point l'originalité de cette culture n'a plus les appuis sociologiques et même géographiques d'autrefois et que les emprunts et le repli qui ont marqué l'histoire de sa survivance pourraient bien sonner dorénavant le début de la fin de son identité culturelle.

Tout porte à penser que l'épanouissement culturel de cette société devra désormais passer par la voie de la création et de l'innovation. Il lui faudra découvrir d'autres modes d'appropriation de sa condition que ceux qui, dans un autre contexte, lui avaient réussi. Il lui faudra apprendre que la culture n'est pas un réservoir étranger dans lequel on peut aller puiser selon ses besoins, mais qu'elle est essentiellement un appel constant à la création et à la prise en charge de soi par soi. Son image culturelle, c'est

elle-même qui la fera, ou bien elle disparaîtra dans le grand tout nord-américain. Sa vitalité propre, elle devra l'inscrire elle-même dans le paysage de ses villes et de ses campagnes. À moins qu'elle ne consente à la perdre. Car cette identité, elle la perdra si elle croit pouvoir aujourd'hui la développer «au dedans» pendant que d'autres lui imposeraient la grammaire et la syntaxe de sa langue, de ses chants, de ses moyens de communication, de ses institutions, de ses productions.

Cela n'implique pas, disons-le aussitôt, que la culture québécoise de tradition française va mettre au rancart (ou dans les musées) l'héritage de son passé. On ne fonde pas une culture à partir de la table rase. Comment imaginer une culture française en Amérique sans un milieu, des façons de vivre, des attitudes façonnées par l'histoire? Mais il faut que l'acquis nourrisse des formes nouvelles, que l'identité s'exprime autrement et dans de nouveaux contextes. Ainsi, l'ancienne faculté de durer, de défendre son être propre, on n'a pas à la récuser: elle aidera à ne pas recevoir sans examen les modes et les idéologies qui courent le monde. À l'inverse, l'aptitude séculaire des Québécois français à assimiler des influences devrait les inciter à un plus grand effort du dialogue au carrefour des grandes cultures, américaine, française et anglaise tout particulièrement.

Concrètement, on voit mal comment pourrait maintenant se développer cette culture si la collectivité ne prend pas en main les grands instruments collectifs de son expression culturelle. Et cela dépasse largement les limites de ce qu'on convient couramment d'appeler les «affaires culturelles». C'est bien plutôt tout ce qui touche les lieux où peut s'inscrire une identité culturelle qui est en cause. La langue, l'éducation, le monde du travail et de l'économie, l'habitat, l'environnement, le loisir, le tourisme, les communications (radio, télévision, presse, réseaux de diffusion du film, du livre et du disque, etc.) sont autant de champs d'action et de défis pour l'expression de cette culture. On peut même prétendre que c'est une identité culturelle qui peut donner cohérence à tous ces secteurs d'activités et, pour le dire en bref, à tout projet collectif de

réappropriation d'une destinée propre. En somme, il s'agit essentiellement de prendre la maîtrise de ces grands instruments d'identification et d'apprendre à y créer en fixant soi-même, autant qu'il se peut, les règles du jeu.

Depuis des décennies, le Québec français a fourni des signes concrets d'un effort, à bien des égards remarquables, pour retrouver ses sources profondes et affronter l'avenir avec des moyens nouveaux. Par une floraison d'oeuvres de toutes sortes, il a su montrer la fécondité de son terreau. Poésie, chanson, théâtre, roman, musique, peinture, travaux de la pensée ont montré hors de tout doute que cette culture n'est pas stérile. En même temps, et souvent par des correspondances et des parentés avec l'essor de la création artistique et scientifique, de tâtonnantes recherches de modes nouveaux de vie ont animé l'ensemble de la collectivité. Recherche confuse souvent, marquée de contradictions parfois, mais qui témoigne d'une vitalité en attente de ses formes nouvelles. Si, pour désigner ce bouillonnement, on était tenté de parler d'un «nationalisme étriqué» ou «passéiste», on méconnaîtrait un double mouvement: la quête d'un réenracinement, la volonté d'une ouverture au monde.

La réforme de l'éducation, le réaménagement d'un État longtemps vieillot, tant d'autres tâches entreprises depuis les années 60 ont été profondément marqués par cette alternance de l'ancien et du nouveau, par l'ambiguïté du retour à soi et du désir de changement. Dans les années à venir, on devra essayer de réconcilier des extrêmes, ramener des réformes parfois hâtives à des cheminement mieux assurés, pousser plus loin ce qui n'avait été que trop timidement entrepris. Il sera difficile de tenir compte de tant d'impératifs qui paraissent souvent contradictoires lorsqu'on les considère du haut des pensées abstraites. Pourtant, affrontés au coeur même de la vie collective, ces devoirs ne sont-ils pas, après tout, la plus irrécusable preuve que la culture du Québec français est bien vivante?

De toute manière, cette nouvelle dynamique de développement devra signifier tout autre chose que le repliement sur soi. Tout au contraire, c'est le grand air du large

que cette collectivité est appelée à respirer. Il s'agit seulement de savoir à quelles conditions elle pourra conserver et développer son identité propre. Ces conditions sont essentiellement sous le signe de l'autonomie et de la création. Ces voies de défi et de dépassement ne sont pas des voies de facilité; elles peuvent même inspirer à plusieurs crainte et tremblement. Mais ce sont les voies de la maturité.

À travers et malgré les contraintes d'une situation de dépossession, les Québécois de tradition française ont gardé bien vivante une foi tenace en leur pays et en eux-mêmes. Ils ont gardé une base d'unité qui, depuis trois siècles, leur a évité les déchirements et les divisions des guerres civiles ou des unifications plus ou moins forcées. Ils ont ainsi un passé collectif qui n'a pas dressé entre eux des obstacles émotifs et idéologiques insurmontables ou infligé des blessures sociales comparables à ce que bien d'autres peuples occidentaux ont vécu: créations territoriales par la force, colonisation de peuples plus faibles, édification de classes étanches les unes par rapport aux autres, etc. Cette homogénéité de base n'a pas empêché la variété des coutumes et des images culturelles. Elle se manifeste jusque dans l'accent et les tournures de la langue elle-même, dans le découpage des rapports sociaux, dans le rythme de la vie quotidienne, dans les préoccupations économiques et sociales, dans les traditions artistiques et religieuses...

Il n'est pas jusqu'à l'habitude des emprunts culturels qui n'ait aussi son côté positif. En frayant ainsi avec tant de sources et d'influences, et même souvent contraints de s'exprimer dans des langages venus d'ailleurs, les Québécois de tradition française ont développé une souplesse, un sens de la disponibilité qui n'ont pas beaucoup d'équivalents. Ils se sont enrichis au contact de ce vaste éventail de produits culturels. Et ce n'est pas pure rhétorique de dire que la collectivité québécoise est au confluent de l'Europe et de l'Amérique, des cultures française, britannique et américaine et des principales traditions du christianisme occidental. Bien ancrés dans leur sol, proches des choses de la nature et de la vie, les Québécois de tradition

française ont appris, dans leur isolement même, à relativiser les artifices des productions humaines et à confronter aux exigences primaires de la vie, du sol, du climat, les raidissements dont témoignent si aisément les traditions culturelles trop centrées sur elles-mêmes et sur leur spécificité. Ils ont gardé de leur souche paysanne une certaine aptitude à la continuité dans la mutation, un scepticisme et une prudence face aux «charriages» idéologiques.

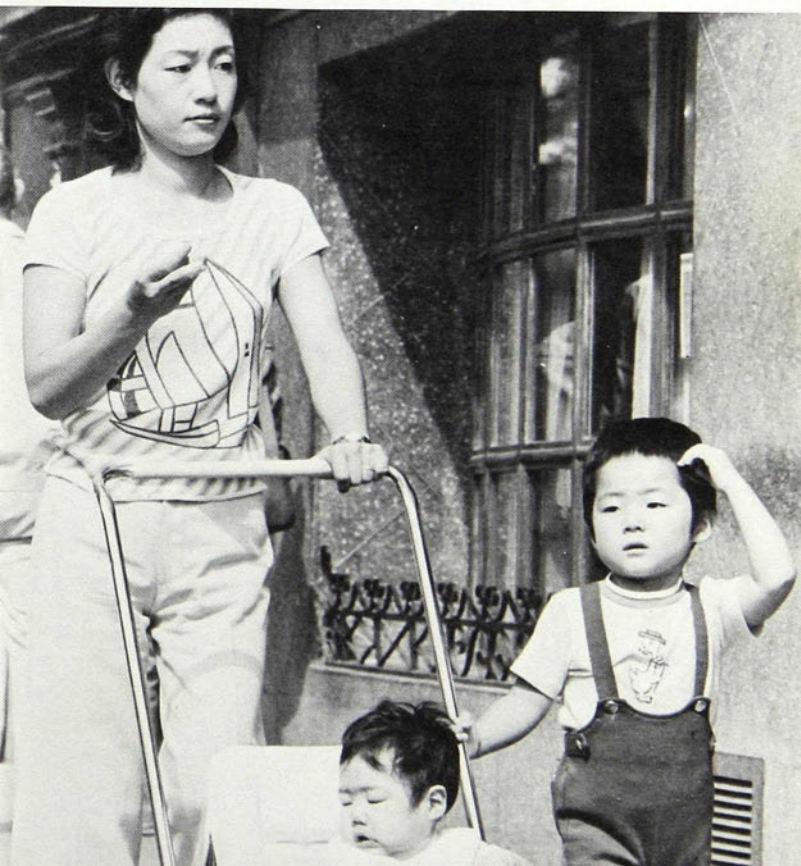
Si ces vues sont justes, il devient clair que la prise en charge de ses lieux culturels par la collectivité francophone du Québec devra se faire dans le respect des traits fondamentaux que le temps et l'expérience ont imprimés dans l'âme québécoise. Réappropriation collective et création se feront dans le sillage d'un cheminement largement ouvert aux grands mouvements culturels dont le Québec n'a cessé d'être un point privilégié de rencontre et d'influence. Reprendre en main ses instruments collectifs d'expression, tout en demeurant le creuset d'un accueil généreux de multiples signes culturels: telle pourrait être la dynamique de développement qui garderait ouvert l'avenir de cette culture.

On peut même dire que cette collectivité est particulièrement bien préparée à affronter ce qui semble devoir maintenant solliciter la plupart des cultures. En effet, n'assiste-t-on pas, de par le monde, à une massive standardisation de l'expression culturelle et à une grandissante folklorisation des patrimoines culturels particuliers? Il suffit de voyager un peu pour constater que le passage d'un pays à un autre provoque de moins en moins de dépaysement (les mêmes aéroports, les mêmes autoroutes, les mêmes super-marchés, les mêmes produits, le même «hit parade», les mêmes affiches et, de plus en plus, la même langue d'échange) et que les produits locaux prennent doucement le chemin des «boutiques-souvenirs». Ne voit-on pas aussi un nombre croissant de collectivités s'interroger avec angoisse sur la viabilité de constructions culturelles qui menacent la nature elle-même et exprimer un profond désir de se réapproprier plus concrètement le monde, leur monde? Dans cette conjoncture, la collectivité francophone du Québec n'est

pas dépourvue, elle qu'une longue expérience d'emprunts culturels et de proximité avec la nature a depuis longtemps aguerrie et habilitée à relever ce type de défi. Elle qui a su se garder elle-même à travers la dépossession de ses propres lieux d'expression, peut-être pourrait-elle tracer, dans ce contexte nouveau d'un impérialisme culturel aux dimensions du monde, des voies inédites, modestes mais fécondes, de consistance et de dignité.

Chapitre III

La culture québécoise: les minorités



Il n'est pas de culture sans minorités. Le Québec n'échappe pas à la règle. Ces minorités sont de tailles, de statuts différents. Elles ont des caractéristiques culturelles originales qui n'excluent pas des différenciations internes parfois très importantes. Elles ont avec la culture de la majorité française des relations complexes.

De toutes ces minorités, la minorité anglaise est la plus nombreuse. Elle a tenu depuis deux siècles au Québec une position de force, sur le plan politique comme sur le plan économique. Implantées ici en des temps plus récents, d'autres minorités réunissent un nombre imposant de personnes et de groupes dont l'originalité et la vitalité ne peuvent être mises en doute. Enfin, les minorités autochtones ont, en plus de traits distinctifs certains, des droits particuliers que nous aurons à rappeler.

Le gouvernement a déjà énoncé, dans sa politique québécoise de la langue française, qu'une société vivante doit envisager les apports qui lui viennent de sa propre diversité comme un indispensable enrichissement. D'abord société française, le Québec doit aussi trouver chez les minorités une source de vitalité. De nos jours, le modèle du «melting pot», illustré par la société américaine, est heureusement de plus en plus contesté. L'assimilation à la vapeur de tous les nouveaux arrivants n'est pas un objectif souhaitable. Une société qui aide ses groupes minoritaires à conserver leur héritage culturel est plus riche et mieux équilibrée. Cela pourrait et devrait être le cas du Québec.

Il n'en faut certes pas conclure que la coexistence des sociétés parallèles et étanches constitue un idéal. Bien au contraire, le bien commun et l'intérêt même des minorités exigent que ces divers groupes s'intègrent à un ensemble québécois essentiellement francophone. Mais une fois posée et respectée cette exigence fondamentale, l'existence de groupes minoritaires vigoureux et actifs ne peut être qu'un acquis pour l'ensemble.

En ce sens, les deux premiers chapitres du présent Livre blanc ainsi que ceux qui vont suivre s'adressent aussi bien aux groupes minoritaires qu'à la majorité francophone. Tous les citoyens sont des Québécois à part en-

tière. Tous ont droit à ce que l'État mette à leur disposition les équipements collectifs et les instruments culturels qu'exige leur plein développement. Ce chapitre distinct que nous consacrons aux groupes minoritaires ne vise donc pas à diminuer en quoi que ce soit leur indispensable participation à un projet collectif qui leur appartient en tant que Québécois. En s'attachant avec plus de détails à leur spécificité, on ne veut que mieux situer les modalités d'une authentique appartenance à notre société.

La minorité anglo-saxonne¹

La minorité anglo-québécoise est mal connue. Alors que foisonnent les études historiques et sociologiques sur la communauté francophone, il n'existe guère encore que des ébauches d'analyses scientifiques sur les anglophones du Québec. Même l'université McGill s'est davantage penchée sur l'étude de la civilisation canadienne-française que sur celle de la communauté à laquelle elle appartient. Peut-être n'a-t-elle jamais senti le besoin de le faire du fait que la localisation québécoise de la plus faible partie du contingent anglo-canadien lui semblait un phénomène marginal ne comportant qu'un intérêt tout relatif. Ce n'est que depuis la poussée du mouvement souverainiste que les perspectives ont changé et que l'on sent maintenant, et d'une façon urgente, le besoin de reconnaître à ce sujet toute l'importance scientifique qu'il mérite. Pour le moment, les points de repère objectifs et scientifiquement établis sont peu nombreux. Ce qui revient à dire qu'il est difficile et risqué de parler de la minorité anglo-saxonne, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur, surtout quand on doit le faire brièvement et d'une façon synthétique.

1 **Anglo-saxonne:** l'expression est, nous le savons bien, ambiguë. Faudrait-il dire plutôt anglaise ou anglophone? Faudrait-il distinguer les anglophones d'origines anglaise, écossaise, irlandaise, etc.? Nous n'entre-rons pas dans de telles distinctions au cours de considérations qui seront forcément brèves. L'essentiel, en la matière, c'est le sentiment d'identité qu'éprouve la personne quant à un héritage culturel; le choix de chacun est susceptible de confirmer ou d'infirmer son appartenance culturelle.

En 1763, la France cédait le Canada à l'Angleterre. Du Labrador aux Rocheuses, cette terre reconnue de juridiction française devenait possession britannique. Militaires et administrateurs ne pouvaient que constituer le noyau d'une classe dominante appelée à se développer. Ils représentaient ici le pouvoir impérial, ils devaient maintenir l'ordre, régir les institutions et orienter le développement dans le sens que leur indiquaient aussi bien les autorités que les immigrants britanniques. Les marchands, avec les capitaux dont ils disposaient et l'appui du pouvoir politique, tentèrent tout naturellement de monopoliser à leur avantage les richesses du territoire. Les Loyalistes, que rebutait la révolution américaine, envahirent les Cantons de l'Est et la Gaspésie où ils créèrent une civilisation rurale paisible et prospère. Après 1813, afflua au Québec une main-d'oeuvre abondante, en provenance des régions les plus pauvres de la Grande-Bretagne, en particulier de l'Écosse et de l'Irlande.

Grâce aux canaux et aux chemins de fer, Montréal déclassait peu à peu Québec comme centre de vie commerciale et disputait à Toronto, à la fin du XIX^e siècle, le titre de métropole du Canada. C'est à Montréal, par exemple, qu'avait été conçue et dirigée la construction du Pacific Railway, et c'est là que l'une des plus puissantes banques canadiennes, la Banque de Montréal, avait son siège social, avec bien d'autres compagnies financières. Cette prédominance financière, industrielle, commerciale et administrative, longtemps incontestée, éminemment profitable, ne pouvait qu'attirer un nombre toujours plus élevé d'immigrants, surtout anglophones, en provenance d'un empire dispersé aux quatre coins du monde. La mise en valeur des Prairies canadiennes, les deux guerres mondiales ne firent qu'ajouter à cet élan. Dans un pays dont le rôle premier était de servir d'arsenal et de grenier pour les démocraties, Montréal ne pouvait que continuer sa progression et attirer d'autres citoyens qui voulaient profiter de ce progrès.

Au cours de ces deux siècles, la communauté anglophone n'a donc pas cessé de se développer qualitative-

ment et quantitativement, surtout à Montréal mais aussi dans quelques autres régions du Québec. En raison de sa position privilégiée sur le plan politique et économique, la proportion relative de ses élites y a toujours été plus importante que ce que l'on retrouve dans les communautés ordinaires. Il en va de même pour les niveaux et les échelles de revenus. Même si cette communauté comprenait, elle aussi, sa part de citadins et de ruraux à revenus plus ou moins faibles et même de déshérités, la moyenne des revenus de la communauté anglo-québécoise a toujours été la plus élevée au Québec, dépassant de loin celle de la majorité francophone et dépassant même durant longtemps celle de la communauté anglophone de toutes les autres provinces canadiennes.

Il faut dire aussi que les anglophones du Québec font partie de l'écrasante majorité anglophone en Amérique. Ils s'appuient sur elle, y possèdent leur réseau de relations professionnelles et institutionnelles et en reçoivent un apport culturel aussi diversifié qu'abondant par les mille et un canaux de communication: réseaux de filiales et de succursales, réseaux de radio et télévision, journaux, livres, revues, périodiques, associations, congrès...

Dès lors, on peut comprendre que la minorité anglo-québécoise ait exercé sur les immigrants, dont le choix a été fait jusqu'ici par les autorités fédérales, un pouvoir d'attraction bien supérieur à celui de la majorité francophone. Par exemple, avec 45,5% de la population québécoise, la région montréalaise retient 80% des personnes d'origine ni française, ni britannique qui s'installent au Québec. Ces personnes y savent l'anglais à 77,6% et le français à 51,1%; elles parlent l'anglais au foyer à 41,1% et le français à 16,1% seulement; 38,9% d'entre elles ne savent que l'anglais et 28,9% l'ont adopté pour leur langue maternelle, alors que les pourcentages pour le français dans les deux cas ne s'élèvent qu'à 12,5% et 12,2%. En somme, trois Néo-Québécois sur quatre s'anglicisent, même si le groupe d'origine britannique auquel ils aspirent à s'assimiler «y est quatre fois moins nombreux que le

groupe d'origine française». ² Le recensement de 1976 et la plupart des études auxquelles il a donné lieu nous indiquent que cette évolution n'a fait depuis que s'accroître.

Une société riche, forte, aspire naturellement à se doter des institutions qui lui permettent de satisfaire au mieux ses aspirations culturelles, de former les générations futures aux responsabilités élevées et croissantes qui doivent leur revenir, de veiller à son bien-être optimal et assurer son progrès. C'est au détour du XIX^e siècle que la communauté anglo-québécoise se trouva pour la première fois en mesure de jeter les bases de ce réseau institutionnel.

On ne peut mentionner ici que les éléments les plus importants et significatifs. Par exemple, richement dotée sur le plan matériel, l'université McGill ne tarda pas à s'illustrer également sur le plan de l'excellence. Sa conception de l'acquisition et de la transmission du savoir a longtemps constitué un modèle pour d'autres universités canadiennes, à qui elle a souvent fourni un leadership, des normes et des professeurs. Elle s'est taillé une réputation internationale dans plusieurs disciplines. On sait le rôle important qu'a joué l'université Sir George Williams dans le domaine de l'éducation permanente. Dans le domaine des services de santé, les hôpitaux anglophones, grâce à leurs ressources financières et à leur appartenance à l'univers nord-américain, ont pu établir et harmoniser les divers impératifs de la qualité des soins, d'un bon enseignement clinique et de la recherche. Pour ce qui est des arts, particulièrement à Montréal, les anglophones ont joué dans bien des cas un rôle de pionniers. Ce sont eux qui mettent sur pied la Société philharmonique de Montréal en 1877; au début du XX^e siècle, le Montreal Orchestra est fondé et dirigé par le doyen de la faculté de musique de l'université McGill. Le plus considérable musée de Montréal, le Musée des Beaux-Arts, a été longtemps un établissement avant tout anglophone. Deux autres importants musées, le McCord Museum et le Redpath Museum,

2 Richard Arès, *Les positions ethniques, linguistiques et religieuses des Canadiens-français à la suite du recensement de 1971*, Montréal, Maison Bellarmin, 1975, 204.

ont été des créations de la population de langue anglaise. L'apport anglophone au monde de la peinture, du théâtre, de la danse, de l'art vocal, de la musique contemporaine, etc., est lui aussi abondant et de haute qualité.

La communauté anglo-québécoise a cultivé ici certaines valeurs qui ont fait à bon droit la réputation de la contribution britannique au patrimoine de la civilisation universelle: le sens de la responsabilité individuelle, l'importance du rôle social des associations volontaires, des groupes intermédiaires et des groupes de pression, l'importance des gouvernements locaux pour la prise en charge des responsabilités qui concernent le citoyen dans sa vie concrète et quotidienne.

Il importe donc de reconnaître la contribution anglophone à la société québécoise. On ne se dissimulera pas pour autant les zones d'ombre qui persistent ou s'étendent.

Pour des raisons qui n'ont pas encore été convenablement étudiées, la communauté anglophone s'est progressivement rassemblée dans quelques centres; en même temps, elle tendait à s'isoler, à vivre comme société autonome et auto-suffisante, limitant ses échanges avec la société francophone.

Moins nombreux, ayant peine à maintenir leur vie communautaire, les anglophones des régions rurales et des petites villes doivent, pour des raisons pratiques, se mettre à l'étude du français. Mais ils connaissent mal ou acceptent mal encore les caractéristiques et les orientations du milieu francophone. Ils se comportent plutôt, comme vient de l'énoncer le professeur Eric Waddel de l'université McGill au terme d'une recherche faite sur le terrain, comme une « minorité majoritaire », qui méconnaît son entourage immédiat pour se rallier à la majorité anglo-canadienne. Par ailleurs, la proximité de l'Ontario permet à la communauté anglophone de l'Outaouais, majoritaire dans certaines villes et dans la région de Pontiac, de vivre beaucoup plus à l'heure d'Ottawa et de Toronto qu'à l'heure du Québec.

C'est dans la région de Montréal que se retrouve maintenant la plus nombreuse et la plus forte des commu-

nautés anglophones. Communauté diversifiée s'il en est: dirigeants et cadres du monde de la haute finance et de la grande et moyenne entreprise, effectifs considérables des réseaux scolaire, social et culturel de la communauté, main-d'oeuvre à revenus faibles ou moyens, nombreux citoyens d'autres ethnies que la communauté anglophone a réussi à assimiler. Bien que stable en termes d'effectifs, la classe des cadres et des leaders est très mobile quant à sa composition, du fait que les multinationales, les compagnies pancanadiennes et les universités anglophones du Canada et des États-Unis s'échangent personnel de direction ou professeurs. Les nombreux moyens de communication dont dispose cette communauté, et particulièrement les plus importants, sont souvent aux mains de personnes et d'intérêts qui ne sont pas du Québec, ce qui se traduit par une méconnaissance des réalités québécoises, par des campagnes d'opinion contre certains courants populaires et contre des politiques gouvernementales.

La communauté anglophone est, on vient de le rappeler, diversifiée. Chacun des éléments ou groupes qui la compose a certes des problèmes, des aspirations, des objectifs qui lui sont propres. En principe, beaucoup d'entre eux peuvent partager les préoccupations de leurs homologues francophones. Mais il en est peu fait état au niveau des institutions et des médias, qui épousent plutôt les conceptions et les intérêts d'une certaine élite. Celle-ci n'a guère suivi, ni compris, ni accepté le cheminement sociopolitique de la majorité francophone; une large partie d'entre elle ne s'est pas donné la peine d'apprendre sa langue et lui a chichement mesuré les postes supérieurs au sein des entreprises qu'elle contrôle. Forte de son pouvoir d'assimilation et d'intégration auprès des autres minorités, la minorité anglophone tente souvent de leur imposer ses vues; de plus, elle prétend fréquemment les regrouper et parler en leur nom. Alors même qu'on traite souvent de haut la «réserve» québécoise, on se constitue soi-même comme une société fermée au milieu ambiant, s'appuyant sur ce qu'on dit être une «vocation canadienne» pour s'opposer à toute modification du statu quo qui pourrait se traduire par une perte de privilèges ou par un changement d'habitudes.

L'universitaire estrien Gary Caldwell porte un jugement sévère sur la cohésion culturelle de la minorité anglo-québécoise:

«La population est fractionnée en factions sociales et géographiques qui ont des intérêts très divergents. Il ressort de cette situation que la minorité anglophone n'a plus de leadership culturel et intellectuel naturel, et, par conséquent, aucune identité culturelle qui pourrait donner lieu à une sécurité psychologique et affective en ce qui concerne son insertion dans la société québécoise dans son ensemble. Malgré un lien affectif et sentimental très fort éprouvé par beaucoup d'Anglo-Québécois envers le Québec, ils ne trouvent pas dans leur univers symbolique une identité correspondante.»³

Et pourtant, il y a des signes de changement à l'horizon. Le choc du 15 novembre 1976 a ébranlé au plus profond la communauté anglophone, provoquant une angoisse parfois panique chez les uns, un durcissement agressif chez d'autres, mais aussi des remises en question chez certains groupes progressifs. On accepte mieux la francisation du Québec ainsi que son évolution culturelle et politique. On se perçoit davantage comme une minorité québécoise, ayant à définir ses caractéristiques culturelles, à établir et à approfondir des relations organiques et vivantes avec un milieu dont on partage en partie les aspirations et les objectifs. En somme, comme n'importe quel autre dans le monde d'aujourd'hui, l'héritage culturel anglophone dispose de ressources propres et affronte des problèmes qui lui sont spécifiques. Il faut en tenir compte dans un projet de développement.

3 Gary Caldwell, «Minorités et minorité au Québec»; dans Daniel Latouche (éd.): **Premier mandat**, Éd. de l'Aurore, tome II, 1977, 88-89.

Les minorités néo-québécoises⁴

Quelles que soient les précautions verbales que l'on utilise pour désigner les minorités néo-québécoises, on risque d'être mal compris. Le gouvernement a été accusé d'avoir paru mettre sur le même pied, dans le Livre blanc sur la langue française, la minorité anglaise et les autres minorités. Si, cette fois, ces dernières sont considérées à part, on ne manquera sans doute pas de dénoncer une autre ségrégation. Telle n'est pourtant pas notre intention. Nous visons toujours, quels que soient les procédés d'exposition, à situer au plus juste des études disponibles les rapports entre des communautés de diverses traditions culturelles.

La population québécoise d'origine ethnique autre que britannique et française comptait 628 375 personnes en 1971, soit 10% de la population totale. À Montréal, elle représentait 17% de la population, soit la moitié du groupe non francophone.

C'est après 1946 que la très grande majorité des Néo-Québécois sont arrivés au Québec, répondant à une forte demande de main-d'oeuvre. Les Italiens, les Britanniques, les Européens de l'Est, les Allemands, les Français et les Grecs ont constitué la première vague de cette immigration (1946-1961). À la fin des années 50, l'immigration en provenance de l'Europe de l'Est plafonne, pendant que les autres pays, Italie en tête, continuent de fournir de forts contingents d'immigrants. Depuis 1971, l'analyse

4 Il faut inscrire ici une remarque semblable à celle que nous avons faite à propos de la minorité «anglo-saxonne». **Néo-Québécois**: c'est là évidemment une expression plus ou moins adéquate. Au sens strict, on ne devrait l'employer que pour les immigrants récents et n'ayant pas encore reçu leur certificat de citoyenneté. Au sens large, celui auquel nous renverrons, il peut désigner les communautés qui ne sont assimilées ni à la majorité française ni à la minorité anglaise. On parle parfois des «allophones»; mais ce terme, à tout prendre, nous semble trop restrictif, car il laisse à entendre que les différences ne sont que de langages alors qu'elles tiennent plus profondément à des héritages culturels infiniment plus riches. Il fallait bien adopter une appellation déjà utilisée, en marquant cependant qu'elle est toute relative; du reste, si brèves qu'elles soient, nos analyses suffiront d'elles-mêmes à introduire des nuances qu'un mot, si bien choisi qu'il puisse être, ne saurait résumer.

des entrées internationales au Québec indique un recul des pays européens en faveur de groupes nouveaux hautement ou moyennement qualifiés en provenance de l'Asie de l'Est, des Antilles et de l'Amérique du Sud: à eux seuls, ces groupes ont fourni, de 1971 à 1976, près de 40% des entrées internationales au Québec.

Ces immigrants de date plus ou moins récente sont groupés selon des modes d'établissement fort différents. À cet égard, deux observations d'ensemble se dégagent nettement des études connues.

En premier lieu, les diverses communautés ethniques, de façon analogue au Québec, au Canada et aux États-Unis, vivent depuis plusieurs générations côte à côte, sans échanges culturels marqués, sauf ceux qui sont imposés par un contexte physique, institutionnel et social commun (type de développement urbain et rural, établissements d'enseignement et de santé, moyens de communication de masse, etc.). On a constaté qu'aux États-Unis, au Canada, au Québec, cet isolement culturel correspond à une sorte de stratification où certaines ethnies occupent le haut de l'échelle sociale et d'autres, le bas. Une politique comme celle du multiculturalisme canadien, qui semble avoir séduit une bonne partie des Néo-Québécois, accentuera sans doute cet isolement entre ethnies au Québec, la méfiance et les conflits qui en découlent.

En second lieu, les héritages culturels que les minorités néo-québécoises tiennent de leur pays d'origine ne s'interpénètrent pas, si ce n'est par le détour de la minorité anglaise. En effet, s'il semble parfois y avoir solidarité dans leurs réactions à l'affirmation de la culture de la majorité française, c'est souvent parce que les dirigeants de ces minorités sont intégrés à la minorité anglophone. Il est étonnant de constater que fréquemment les réclamations des minorités néo-québécoises ne concernent pas des besoins ou des problèmes qui leur sont propres, mais surtout les exigences de la minorité anglophone. Ajoutons que les minorités d'ici font souvent partie d'associations canadiennes ou nord-américaines, ce qui n'est pas de nature à faciliter leur intégration à la culture québécoise.

La conservation et l'acquisition de la langue ethnique chez les minorités sont d'un niveau plus élevé au Québec qu'au Canada. La région de Montréal compte le plus haut taux d'utilisation des langues autres que le français et l'anglais. Cependant, l'avènement de la télévision freinerait, à ce qu'il semble, l'apprentissage familial de la langue maternelle. Au surplus, le degré d'utilisation de la langue ethnique parmi les minorités correspond à un certain palier de revenu, de statut socio-professionnel, de concentration résidentielle, de vitalité des associations...

Ces constatations majeures faites, essayons d'aller plus avant.

Avec toutes les réserves qui s'imposent lorsque l'on tente de mettre en ordre pour les comprendre des réalités aussi mouvantes, délimitons des pôles extrêmes. Il sera loisible de nuancer, aussitôt après, le tableau.

1. Les communautés ethniques à forte cohésion interne

Les communautés ethniques d'un premier type regroupent près de la moitié des Néo-Québécois, dont la majorité sont nés à l'étranger. Ces personnes sont d'origine humble, le plus souvent rurale. Elles ont émigré pour des raisons économiques, à la faveur de la forte demande de main-d'oeuvre au Canada dans les années d'après-guerre, du parrainage par la suite. À leur arrivée, ces immigrants se sont retrouvés dans les emplois les moins prisés et les moins rémunérés. Ils travaillent le plus souvent côte à côte avec des Québécois francophones et des Néo-Québécois dans des entreprises gérées dans la grande majorité des cas par des anglophones, ou par des Néo-Québécois qui appartiennent souvent à leur propre groupe ethnique. Dans ce contexte de travail, ils développent des relations d'amitié, tant avec les francophones qu'avec d'autres Néo-Québécois. Ils se regroupent en quartiers ethniques. Ils y instaurent graduellement leurs propres assises commerciales, professionnelles et sociales et connaissent une mobilité sociale ascendante rapide, en cumulant les heures de travail et le labeur de tous les

membres actifs de la famille, en vivant de façon austère dans des logements parfois partagés par plusieurs familles. Leur but premier est l'établissement de leur famille dans une maison qui leur appartienne et qu'ils auront laborieusement rénovée ou construite. Malgré l'attachement profond qu'ils gardent pour leur pays d'origine, ils sont de ceux qui s'identifient le plus à leur nouveau pays, et même au destin québécois. C'est parmi ce groupe que l'on retrouve les ethnies comptant les plus forts taux d'endogamie (67% pour le groupe le plus important), de conservation et d'attachement à la langue d'origine, de faible connaissance des langues française et anglaise. Alors que les membres du groupe le plus important présentaient naguère les plus forts taux de connaissance du français parmi les Néo-Québécois, cette tendance s'est renversée ces dernières années. Cette anglicisation a correspondu chez les membres du groupe le plus important à une montée dans l'échelle des revenus, où il dépasse maintenant la majorité francophone.

Chez ce premier type de Néo-Québécois se retrouve une organisation sociale fortement intégrée. Les associations de toutes sortes y fleurissent. La vie communautaire y est intense. Les écoles ethniques s'y implantent. On y profite du temps d'antenne en langues ethniques qu'offrent certains postes radiophoniques. On y fréquente des magasins, des restaurants, des cinémas ethniques.

2. Les groupes diffus dans la communauté anglophone

À un autre pôle, peuvent être rassemblés (toujours selon une première et grossière vue des choses) des groupes ethniques plus diversifiés. Ils sont d'une importance numérique égale à celle du premier type; toutefois, si l'on en exclut les Néo-Québécois d'origine britannique, ils ne totalisent que 20% de la population néo-québécoise.

D'une façon générale, ceux que l'on peut rattacher à ce deuxième type sont d'une classe sociale nettement supérieure. Ils occupent des postes bien rémunérés, où ils se sont liés avec les anglophones. Quoiqu'ils émigrent

d'abord pour des raisons économiques, comme les Néo-Québécois du premier type, leurs motifs sont d'un autre ordre: le désir de vivre dans une société où la mobilité sociale est plus facile et le style de vie différent. Très intégrés à la minorité anglophone, ils ne se sont pas regroupés par résidence ou autrement selon la communauté ethnique; ils ont plutôt essaimé dans les quartiers de l'ouest de Montréal, à l'exclusion des quartiers francophones de l'est et du centre. Ils ne connaissent d'ailleurs pas davantage le français que les Néo-Québécois du premier type, et ce malgré leur niveau élevé d'instruction et leur établissement plus ancien au Québec. Leur exogamie est très forte. Ils comptent parmi les groupes ethniques qui tiennent le moins à conserver leur langue d'origine. Leurs associations ne jouent pas un rôle important d'intégration interne de la communauté. Ils ne profitent guère des possibilités de création d'écoles ethniques à temps complet ni de la diffusion radiophonique en langues ethniques. Leur contribution économique, sociale et artistique à la société québécoise se confond avec celle de la minorité anglaise. Cette intégration ne correspond d'ailleurs pas nécessairement à une identification avec le Canada. Des études faites à Toronto auprès des Néo-Canadiens les plus instruits ainsi qu'une étude plus limitée faite à Montréal font ressortir que ces immigrants se considèrent beaucoup moins comme «Canadiens» que les Néo-Canadiens moins favorisés. Cela est sans doute dû au fait qu'ils font partie de cette élite de techniciens et de diplômés fortement en demande sur le marché international et qu'ils sont, en conséquence, très mobiles.

Les deux pôles que nous venons de dessiner ne disent pas tout. Ils tracent les bornes d'un paysage beaucoup plus varié. Entre ces deux pôles, il serait même possible de tracer une sorte de portrait intermédiaire. Il s'appliquerait à un taux relativement important de Néo-Québécois. D'une part, ceux-ci jouissent d'un niveau de vie plus élevé que leurs compatriotes du premier type; d'autre part, ils participent avec eux à des modes divers de solidarité. À l'instar des ethnies du premier type, et beaucoup plus qu'elles, ils constituent un groupe fortement

intégré, ayant un fort taux d'endogamie, doté d'un réseau d'institutions propres et embrassant tous les domaines de la vie collective (économie, services sociaux et de loisirs, etc.). La vitalité et l'excellence de ces services sont telles qu'ils débordent le cadre de l'ethnie pour rejoindre des clientèles plus étendues. Enfin, ces Néo-Québécois sont regroupés résidentiellement dans le secteur ouest de Montréal.

Nous voilà toujours ramenés à une même constatation de fond. Elle est concrète, appuyée sur les faits. La reconnaître franchement vaut mieux que de se réfugier dans des déclarations abstraites sur les «droits des minorités» en général qui équivalent à confondre des genres de vie souvent très différents.

Beaucoup de Néo-Québécois ont émigré ici d'abord dans un but économique; les plus pauvres et les moins instruits pour améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille, les plus riches et les plus qualifiés pour faire fructifier leurs capitaux, améliorer leur statut de départ ou l'empêcher de se dégrader dans les «vieux pays». Pour ce faire, ils essaient naturellement de s'intégrer à la fraction de la société dont le revenu, l'éducation et le statut socio-professionnel sont les plus élevés. Au Québec, cette fraction est de langue anglaise et exerce une influence prépondérante sur l'économie. Les immigrants perçoivent souvent le Québécois d'expression française comme étant économiquement dominé et ils considèrent qu'il leur serait plus facile de réussir économiquement par le truchement d'une intégration linguistique au groupe anglophone.

Des membres de certaines minorités dont le statut socio-professionnel, souvent joint à une parenté de culture, est semblable à celui de la minorité anglophone, se fondent sans peine dans cette dernière. Des minorités se sont servies du pouvoir économique anglophone existant et ont réussi à en acquérir une partie non négligeable. Certaines personnes ont créé de petites entreprises qui desservent leur communauté d'origine. D'autres enfin cherchent à se prévaloir des avantages économiques de la minorité anglophone et entrent directement en conflit

avec les francophones sur le marché du travail. En effet, le statut socio-économique inférieur des francophones par rapport à la minorité anglophone est l'étape intermédiaire que doivent souvent franchir les nouveaux arrivants pour atteindre des échelons supérieurs. La parenté de culture de certaines minorités avec les francophones n'est pas d'un très grand secours dans cette lutte de tous les jours. Un grand nombre de Néo-Québécois pensent qu'en se rapprochant des francophones, citoyens de deuxième classe, ils formeront une troisième classe. Certains disent même que leur intégration passée à la culture québécoise de tradition française est la cause de leur infériorité économique présente.

Les minorités dans la société québécoise

De notre bref survol, appuyé sur des observations et des études plus étendues, il se dégage un tableau qui a peut-être le mérite de dépasser quelque peu les propos habituels sur les minorités.

Comme dans un catalogue, nous aurions pu passer en revue les minorités du Québec à partir de leur langue respective ou des associations qui les représentent. Cela n'aurait pas été une vue fallacieuse des choses. Mais en se confinant au plat inventaire des diversités, cette façon de procéder aurait risqué de faire oublier l'essentiel.

Au Québec, il existe des minorités. Elles sont davantage que des rassemblements d'individus. Elles ne se réduisent pas à une diversité de langues préservées ou conservées au hasard des modes divers d'intégration à la société québécoise. Si on se limitait, sous les allures d'une démocratie de surface, à reconnaître cette variété des individus qui ne sont pas francophones, on considérerait les minorités du Québec comme des particularités folkloriques. Et, à leur égard, on pourrait se borner à des programmes variés de subventions financières au nom du «multiculturalisme»... Une politique de la culture québécoise qui ne se veut pas assimilatrice doit poursuivre plus loin son investigation et son ambition.

De même que la majorité de langue et de culture françaises du Québec poursuit un difficile destin, les minorités du Québec ont elles aussi à faire face à des défis troublants.

La minorité anglo-saxonne est apparemment bien assurée de ses assises économiques. Pourtant, elle a peine à définir son identité pour des raisons que nous avons dites. Quant aux autres minorités, chacune a ses solidarités, parfois ses institutions. On ne peut manquer de remarquer cependant que solidarités et institutions ont des sens bien différents, particulièrement selon les échelles de pauvreté ou de richesse. Les unes ont conservé vivant leur héritage culturel. Pour d'autres, la culture d'origine, c'est ce qu'il faut oublier pour s'assimiler au plus tôt à la culture anglo-saxonne nord-américaine par la voie des institutions de la minorité anglophone.

En dehors de Montréal, la culture de la majorité française est omniprésente. À Montréal, elle est confrontée à une minorité anglophone, inférieure du strict point de vue démographique, mais supérieure par son pouvoir économique et parfois ses ressources culturelles. Les autres minorités sont elles-mêmes surtout concentrées à Montréal. Cet affrontement les divise en fonction de la promotion sociale: le modèle américain des relations sociales que la communauté anglaise leur offre les pousse à s'identifier à ce qui n'est pas elles. Bien plus, en s'intégrant aux anglophones, ces minorités posent à ceux-ci une question qui ressemble à celle qui est depuis bien longtemps suggérée à la culture de tradition française du Québec: celle de son identité.

Comme tous les pays du monde, le Québec est le lieu d'une confrontation des cultures. Mêlé au développement économique et social, le développement culturel en subit naturellement les contrecoups et aussi les défis. Une politique attentive aux genres concrets d'existence, soucieuse de respecter les diversités tout en ne les confondant pas avec les abstractions accomodées par les pouvoirs, trouve dans ces défis l'une de ses inspirations premières.

Ce qui permet peut-être de poser un premier principe. Les minorités ne constituent pas un secteur parmi

d'autres d'une politique de la culture. On n'admettra pas que les minorités fassent l'objet d'un service spécialisé, à côté d'autres organismes voués à la culture. Celle-ci étant un ensemble de façons de vivre, c'est bien la culture québécoise comme telle qui doit accueillir les apports féconds de ses groupes minoritaires. Aussi, cette préoccupation se retrouvera dans tous les domaines de la politique culturelle dont il sera question dans la suite de ce Livre blanc.

Mais, on l'a déjà admis pour la culture québécoise tout entière: ce n'est pas l'État qui fait la culture, ce sont les hommes. Ce principe vaut aussi pour les minorités. Leur sort repose d'abord sur elles-mêmes, sur leur faculté de survie et de créativité, sur des débats qui les concernent au premier chef, sur des associations et des élites dont elles ont elles-mêmes à juger de la représentativité. Le gouvernement ne songe pas à s'immiscer dans ces interrogations que chacune de ces communautés doit prendre à son compte. Il se propose néanmoins de les favoriser, pour autant que l'on fera appel à ses ressources. Et il se promet d'être attentif aux problèmes, aux initiatives qui seraient ainsi formulés ou suscités.

Autant le gouvernement veut respecter les minorités et contribuer à leur développement, autant il est soucieux de favoriser par tous les moyens leurs rapports avec la culture de la majorité française. Entre l'assimilation lente ou brutale et la conservation d'roginalités encloses dans les murailles des ségrégations, il est une autre voie praticable: celle des échanges au sein d'une culture québécoise. Au fil de la vie quotidienne, dans une ville comme Montréal par exemple, ces échanges et ces emprunts réciproques s'effectuent depuis longtemps. Non sans heurts parfois; non sans simplicité, souvent. Il importe de travailler plus ouvertement dans cette direction.

Il est clair que tant que la transformation de la vie quotidienne ne sera pas touchée dans les relations entre les Québécois francophones et les Québécois d'autres origines, on ne pourra vraiment parler d'un projet commun. Or, la vitalité culturelle des minorités s'est déjà profondément exprimée dans la vie du Québec. Nous avons insisté

sur les apports multiples de la communauté anglaise et de ses institutions variées. Il faut penser aussi au travail de pionniers accompli ici par les Juifs dans les secteurs de la santé et des services sociaux, à l'apport des Italiens dans le domaine de l'habitat, à la contribution des Portugais à la rénovation du quartier Saint-Louis de Montréal, aux réseaux d'emplois et de commerces dont tant de Québécois d'origines étrangères ont été les artisans... Ce ne sont là que des exemples retenus au hasard; il n'est pas question de dresser un palmarès. Au-delà de ces réalisations visibles, et de tant d'autres, ce sont des valeurs précieuses qu'il faut percevoir: sens du travail, de la responsabilité, de la communauté. Ces valeurs ont contribué et devront contribuer à bâtir le Québec.

Cependant, si la culture québécoise dans son ensemble comporte des éléments en provenance des cultures minoritaires, ce n'est pas toujours par les voies de relations dynamiques soutenues entre les groupes. Beaucoup d'énergies et d'inspirations ont ainsi été perdues. Une politique avisée doit d'abord se préoccuper des échanges qui relèvent de la vie quotidienne. Pour cela, il faut favoriser les liens entre les diverses minorités et la communauté francophone là où elles se côtoient (dans les quartiers, sur les lieux de travail ou de service), et selon des préoccupations concrètes (emploi, consommation, épargne, éducation, habitat, aménagement, loisir, enfance, troisième âge, etc.). Les organismes qui travaillent déjà à répondre aux préoccupations quotidiennes des Québécois peuvent servir de points de départ à cette action. Ils ne manquent pas, notons-le, tant du côté des minorités ethniques que des Québécois francophones. Malheureusement, ces organismes travaillent trop souvent en parallèle. L'État ne peut remplacer les initiatives de collaboration; il se propose néanmoins de les encourager, par un réaménagement progressif des services actuels ou la création de services nouveaux.

Divers paliers d'action

Encore faut-il que, dans ses structures mêmes, dans ses services administratifs, l'État commence par donner l'exemple. Dans son Rapport, la Commission Gendron notait la sous-représentation des communautés minoritaires dans la fonction publique québécoise, de même que l'infériorité des rémunérations de leurs membres. Le gouvernement actuel a l'intention de s'attaquer aux causes de cette situation anormale. De toutes les manières, les administrations qui relèvent du gouvernement québécois devront s'employer, par leur composition comme par leurs comportements, à favoriser une égalité effective et l'établissement de liens significatifs entre Québécois de toutes origines.

Dans les pays où l'on a voulu entreprendre une action de rapprochement entre les citoyens de vieille souche et les minorités, on s'est arrêté au rôle de l'école. L'école de quartier, où se rencontrent les enfants de diverses ethnies, contribue à consolider ou à faire disparaître les préjugés ethniques. Des mesures ont été prises en matière d'éducation scolaire au Québec pour favoriser l'intégration des Néo-Québécois: l'ouverture obligatoire des écoles publiques francophones aux non-catholiques (1969), la création de classes d'accueil pour l'apprentissage du français. Comme mesure indirecte d'intégration, on a permis la création d'écoles ethniques subventionnées par l'État, à condition qu'on y enseigne un certain nombre d'heures de français; ces écoles, peu nombreuses au demeurant, devaient ménager aux Néo-Québécois une transition moins brutale de leur culture d'origine à celle du Québec et favoriser leur insertion en leur donnant le sentiment d'être accueillis selon leurs différences. Elles étaient d'ailleurs fortement demandées par certains groupes ethniques.

Ce type de mesures, s'il est essentiel à l'intégration scolaire des enfants néo-québécois, ne constitue cependant qu'une entrée en matière, par son caractère exclusif (on isole les Néo-Québécois) et transitoire; la sensibilisation des enfants québécois de toutes origines aux apports

de la diversité et de la collaboration interethniques commande une autre série de mesures mettant les diverses ethnies en présence les unes des autres. Faut-il d'abord rappeler que la culture de la majorité francophone a été ignorée longtemps dans le programme d'études des écoles anglophones à un point tel que les enfants des autres minorités québécoises qui fréquentaient massivement ces écoles (de bon ou de mauvais gré) se sont retrouvés incroyablement démunis pour appréhender les réalités culturelles de la société québécoise. L'émoi qu'a provoqué chez leurs porte-parole, au cours des quinze dernières années, la prise en main progressive par les francophones de leur propre destin laisse croire que ce premier défaut de l'école à initier les minorités au milieu québécois n'a pas été compensé par la famille, le voisinage, le compagnonnage dans les lieux de travail.

Dans les écoles, la première action qui s'impose est d'insérer dans les programmes d'études des écoles anglophones (que continueront de fréquenter les enfants que la Loi 101 autorise à le faire) des éléments de sensibilisation à l'histoire, à l'organisation, aux valeurs de la société québécoise tout entière. Il va sans dire que l'école anglophone devrait pouvoir faire de tous ses élèves (et non d'une seule élite «immergée») des personnes capables de s'exprimer couramment dans la langue de la société où ils vivent, le français. Il serait opportun que l'embauchage de Québécois francophones comme professeurs dans ces matières de sensibilisation soit fortement encouragé, afin de permettre aux élèves d'avoir des contacts personnels et continus avec la culture de la majorité du Québec. Par ailleurs, les Québécois francophones devraient avoir accès à un enseignement sur les minorités, leur origine et leur situation au Québec.

L'impact des moyens de communication de masse dans la diffusion de la culture semble avoir été trop ignoré dans les politiques d'intégration des minorités. Les minorités néo-québécoises ont eu du mal à obtenir du temps d'antenne à la radio dans leurs langues respectives. Certains postes radiophoniques anglophones y ont consenti cependant. La télévision francophone a manifesté peu

d'intérêt en la matière. Par ailleurs, ces minorités n'ont obtenu qu'une maigre collaboration de l'État lorsqu'il s'est agi de présenter à la radio des programmes d'apprentissage du français ou de la culture québécoise francophone. Pourtant, l'enseignement de la langue et de la culture françaises via la télévision et la radio pourrait dépasser l'impact des enseignements donnés dans les écoles.

Les moyens de communication de masse pourraient aussi être mieux utilisés pour transmettre bien d'autres informations: processus d'immigration, situation des ethnies au Québec, culture de leur pays d'origine, etc. Ces informations devraient s'adresser autant aux Québécois francophones qu'aux minorités. Cette politique devrait évidemment toucher la presse écrite. Encourager la presse ethnique à informer ses lecteurs sur la vie québécoise, même à publier des pages en français, sensibiliser la presse francophone aux divers aspects de la vie des minorités: il y a là des tâches importantes. L'ensemble de cette politique de sensibilisation par les canaux de communication de masse sera poursuivi de diverses manières: politiques de subventions de l'État, constitution par l'Éditeur officiel et les divers services administratifs de dossiers d'information facilement accessibles mis à la disposition des organismes qui voudraient s'en prévaloir.

Il faudra enfin, dans nos politiques, nous faire plus attentifs aux nouveaux arrivants.

Depuis 1970, le Québec reçoit chaque année environ 25 000 immigrants. Leur période initiale d'adaptation (environ trois ans) conditionne en grande partie leur mode ultérieur de participation à la vie québécoise. Or, jusqu'ici, le gouvernement s'est peu préoccupé de créer des structures adéquates. À cet égard, les diverses communautés ethniques ont dû puiser à même leurs propres ressources pour des services d'accueil, d'aide, de consultation, d'orientation. Le ministère de l'Immigration a investi tardivement ce domaine, où il n'occupe guère encore une place importante par comparaison avec les services déjà offerts par les minorités ethniques, en particulier par la communauté anglophone. L'État devra consolider au plus tôt son rôle dans ce domaine: il représente éminemment la société

d'accueil. Le ministère de l'Immigration s'emploie activement à redéfinir une politique en ce sens. Un principe fondamental l'inspire: dans ses activités favorisant à l'adaptation des immigrants aussi bien que dans ses relations avec les Néo-Québécois, il vise à éliminer la bureaucratisation. Les préoccupations personnelles, familiales, du Néo-Québécois ne doivent pas être sacrifiées à des considérations normatives: règlements, structures, statistiques, procédures, etc. Pour y arriver, les contacts concrets et suivis avec les minorités déjà établies au Québec permettront une authentique insertion des nouveaux venus dans la vie de notre collectivité.

Le ministère de l'Immigration veut utiliser les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) comme instruments offrant des services au sein même des milieux où vivent concrètement les Néo-Québécois. Les COFI deviendront des centres de services polyvalents couvrant des domaines aussi variés que l'accueil, l'enseignement du français, le service social, l'emploi, les activités socio-culturelles, en coordination, selon le cas, avec les ministères et les institutions concernés (Centres de main-d'oeuvre, CLSC, Centres de services sociaux, etc.).

Les services offerts devront s'identifier à la réalité des quartiers et des communautés locales qui sont les milieux de vie immédiats des immigrants. Des efforts seront faits pour créer des comités *Immigrants Québécois* dans les quartiers afin de favoriser l'insertion des Néo-Québécois à la société québécoise. Une attention spéciale sera accordée aux travailleurs immigrants qui sont souvent exploités au travail et aux réfugiés qui vivent des expériences douloureuses.

Si on considère que les membres des différents groupes ethniques qui habitent le Québec sont au moins un demi-million, on comprend l'urgence de leur insertion dans la vie québécoise. Notre projet collectif ne peut pas faire abstraction de ces Néo-Québécois qu'il faut associer à part entière au mouvement historique du peuple québécois vers son plein épanouissement.

Récemment, le gouvernement du Québec a signé une entente importante sur l'immigration avec le gouverne-

ment du Canada. Pour la première fois de son histoire, le Québec assumera ses responsabilités dans la sélection des immigrants en exerçant des pouvoirs décisionnels. En conséquence, le Québec pourra se donner une politique de l'immigration qui reflétera davantage ses besoins économiques, culturels et sociaux. Cette entente montre que le Québec s'intéresse de plus en plus aux immigrants. Aucun immigrant ne pourra venir ici sans avoir eu une entrevue avec un fonctionnaire québécois qui lui aura expliqué la réalité québécoise en ses divers aspects (Loi 101, etc.). L'immigrant saura à quoi s'attendre. Il y a fort à parier qu'ayant décidé de venir chez nous, il s'insérera harmonieusement dans la société québécoise et pourra contribuer à bâtir une société plus ouverte.

Mais le ministère de l'Immigration n'est pas le seul concerné. Déjà sa collaboration est effective avec d'autres ministères: Éducation, Affaires sociales (pour les garderies), Transports (pour les permis de conduire), Communications (pour les interprètes), Affaires culturelles. D'autres ministères auront à assurer des services aux immigrants récemment arrivés au pays et d'une manière qui convienne à leur situation spéciale. Nous n'en sommes encore, sur ce point, qu'à de premiers éléments de concertation. Un effort vigoureux doit être fait pour la mise en route d'une politique québécoise de l'immigration qui soit vraiment attentive aux incidences culturelles.

Il faut y insister: les questions qui se posent quant à l'intégration des minorités à la vie québécoise ne se répartissent pas toujours carrément entre les Néo-Québécois d'implantation plus ou moins ancienne et les nouveaux arrivants. Beaucoup d'immigrants, venus ici depuis bien des années, vivent encore dans une grande solitude. On s'en doute, ce ne sont pas les mieux pourvus du point de vue des occupations et du revenu. Souvent pris par de lourdes besognes quotidiennes, ils n'ont pas eu le loisir d'apprendre le français ou l'anglais. Le gouvernement devra prendre les moyens appropriés pour qu'ils puissent avoir accès, dans leur langue d'origine, aux informations relatives aux services de l'État, en particulier dans les secteurs du bien-être et de l'éducation; en l'occurrence, les

ministères concernés oeuvreront en collaboration avec des organismes bénévoles qui, dans ce cas comme dans d'autres, sont aptes à répondre à la complexité des situations et des besoins.

Les autochtones

Les autochtones indiens et inuit qui vivent à l'intérieur des frontières du Québec ne peuvent être perçus comme formant une ou plusieurs minorités, au même titre que celles dont les membres sont arrivés plus récemment sur ce territoire. Ce sont en effet les descendants des hommes et des femmes qui, il y a plusieurs millénaires, ouvrirent le Québec à l'occupation humaine et en assurèrent seuls l'exploration, l'exploitation et la conservation.

En réduisant ainsi l'importance que la notion de « minorité » accorde généralement au nombre, et ce au profit de l'enracinement historique dans un territoire, on pose à la majorité francophone, elle-même fixée ici depuis moins de quatre siècles, un problème dont elle s'est trop souvent détournée, se contentant dans le meilleur des cas d'hommages officiels plus ou moins posthumes pour services rendus à l'aube de la colonisation européenne. Mais, à mesure qu'elle progresse dans la définition de son projet collectif, cette majorité francophone perçoit de plus en plus clairement qu'un pareil projet ne peut avoir de sens que s'il en arrive à tenir rigoureusement compte de cette spécificité des minorités autochtones. Une telle spécificité exige que le gouvernement québécois s'engage à régler le très lourd contentieux politique autochtone dans la justice, la dignité et le respect des droits collectifs.

Dès qu'on aborde une tâche apparemment aussi neutre que le dénombrement des autochtones, on se trouve d'emblée face à cette sorte de limbes politiques auxquels le gouvernement fédéral, dont ils relèvent selon la constitution canadienne, a finalement réduit les autochtones.

Selon le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, il y aurait environ 30 000 Indiens vivant au Québec.

Un tel chiffre exclut toutefois, comme on l'a souvent fait remarquer:

- «1) les individus de descendance indienne (métis) qui ont conservé le mode de vie autochtone bien qu'ils ne soient pas reconnus comme tels;
- 2) les Indiens non inscrits auprès du gouvernement fédéral, c'est-à-dire ceux à qui on n'a pas attribué de «numéro de bande» parce qu'ils étaient absents lors du passage du recenseur (les technocrates s'accommodent mal des horaires du chasseur nomade);
- 3) les Indiens affranchis, c'est-à-dire ceux qui ont en quelque sorte vendu leur statut et par conséquent renoncé à leurs droits d'Indiens pour être en mesure de «bénéficier» des mêmes avantages que les Blancs;
- 4) les Indiennes qui ont choisi d'épouser un Blanc (le masculin l'emporte et le statut s'envole) de même que leurs descendants».⁵

On estime généralement que, pour en arriver à une approximation valable du nombre d'Indiens, la comptabilité fédérale doit être doublée. Si on tient également compte de la très forte croissance démographique dont font actuellement preuve ces populations, le nombre réel d'Indiens au Québec dépasserait sans doute 60 000.

Il a été établi, sur la base de compilations effectuées par des spécialistes, que près de 35% des Indiens du Québec habitent les régions urbanisées du sud (Hurons, Mohawks, Abénaquis et Micmacs), tandis qu'environ 65% se retrouvent dans les zones plus septentrionales et moins urbanisées (Attikameks, Montagnais, Cris et Algonquins). Ces huit groupes représentent deux grandes familles linguistiques les apparentant à divers ensembles vivant aussi bien dans d'autres provinces canadiennes que dans de nombreux États américains: la famille iroquoienne (Hurons et Mohawks) et la famille algonquienne (Cris, Attikameks, Montagnais, Abénaquis, Algonquins et Micmacs). Si la langue d'origine est en difficulté dans certaines communautés du sud, il faut savoir qu'elle reste en-

5 R. Laplante et J. Perrault, «Les oubliés de l'Histoire», *Possibles*, vol. 1, no 3/4, 1977, 35-56.

core le principal moyen de communication pour la majorité des communautés indiennes. Tous ces gens sont regroupés en une quarantaine de communautés, dont la plupart ont le statut juridique de bandes occupant des réserves, et qui sont réparties un peu partout sur le territoire québécois.

Quant aux Inuit, ils habitent quatorze villages échelonnés tout au long de la côte arctique du Québec, formant pour leur part une population évaluée à environ 4 500 personnes. Pour ce qui est de la langue et de la culture, leur isolement géographique les place en quelque sorte dans une position avantageuse.

Le contentieux autochtone, dont la persistance a pu rendre complexes certains de ses aspects techniques, ne renvoie pas moins à des droits certains. De tels droits furent d'ailleurs confirmés par une clause que la France avait inscrite dans l'Acte de capitulation de Montréal, clause reprise en 1763 dans une Proclamation du roi d'Angleterre. La tendance du droit international ayant toujours été de consacrer le droit du conquérant à l'exercice de sa souveraineté sur les territoires conquis ou occupés, les couronnes française et anglaise n'étaient pas strictement tenues d'inclure de telles clauses garantissant des droits territoriaux aux autochtones. Si elles l'ont fait, c'est que l'existence de ces droits ne soulevait aucun doute pour personne.

Cette conception des droits autochtones fut plus tard adoptée par le gouvernement canadien, sous une forme toutefois négative: il fallait en obtenir l'extinction par traité, avant de permettre l'expansion de la colonisation sur les territoires ainsi protégés. Si de tels traités prirent souvent une forme contestable, leur existence atteste clairement d'une reconnaissance officielle de droits territoriaux des autochtones, même si ces droits ne sont pas clairement définis.

Lorsque le Québec, en 1912, fit l'acquisition d'une partie des Terres de Rupert, les lois contenaient encore des clauses touchant la remise de leurs droits par les autochtones préalablement au développement du territoire du Nouveau-Québec par le gouvernement du Qué-

bec. C'est sur cette base qu'en Cour supérieure du Québec, le juge Albert Malouf ordonna, le 15 novembre 1973, la suspension des travaux d'aménagement hydro-électriques à la Baie de James, jusqu'à ce que le Québec remplisse ses obligations envers les Cris et les Inuit et, même si cette décision fut contredite un peu plus tard par la Cour d'appel du Québec, le bon sens, l'histoire et la jurisprudence nous enseignent qu'il existe un sérieux contentieux autochtone au Québec.

Dans une perspective de conservation et de développement des cultures autochtones, la majorité francophone ne doit cependant pas limiter sa perception du dossier à des erreurs historiques à redresser, encore moins à une reconnaissance de droits en vue de les mieux éteindre. En plus de qualités esthétiques certaines, ces cultures recèlent des valeurs grâce auxquelles leurs usagers ont exploité le territoire québécois depuis des milliers d'années, dans le respect de l'environnement et des diverses formes de vie, c'est-à-dire de tout ce que nos propres modes d'exploitation sont en train de mettre sérieusement en péril.

C'est sous cet aspect que les cultures autochtones, à la condition expresse qu'elles puissent se déployer librement aussi bien dans les domaines économique et social que dans celui des arts proprement dits, sont susceptibles de devenir de puissants agents de mise en échec d'une exploitation abusive de la terre, de ses ressources et de ses paysages qu'en maints quartiers notre société elle-même commence heureusement à récuser.

Dès maintenant, des principes lourds de conséquences peuvent être posés.

Le premier est une mise en garde que le gouvernement du Québec se formule à lui-même. On doit rejeter toute tentative de définir l'avenir des autochtones à leur place. Il revient d'abord à ces collectivités de décider de leur développement. Ce qui, bien entendu, suppose de leur part de libres débats sur leur statut social et culturel.

Ce premier principe en appelle naturellement un deuxième, positif celui-là. Sous prétexte que l'on respecte leur autonomie, les autochtones du Québec ne doivent pas

être abandonnés à leurs seules ressources, car cela impliquerait qu'on laisse influencer sans entraves sur leur destin des forces économiques et culturelles souvent aliénantes. Citoyens du Québec, les autochtones doivent pouvoir compter sur l'appui de l'État du Québec.

Comment concilier le premier et le deuxième principes? Comment concilier le droit des autochtones à décider de leur développement et l'aide nécessaire du gouvernement?

Cette conciliation s'appuie sur un troisième principe. Ne pouvant survivre et s'épanouir qu'à partir de leur originalité profonde, les cultures autochtones ont la responsabilité d'inventer les institutions, les stratégies qui conviennent à leur propre développement. C'est à susciter ce retour aux sources, à aider même financièrement cette inventivité que le gouvernement veut d'abord s'employer.

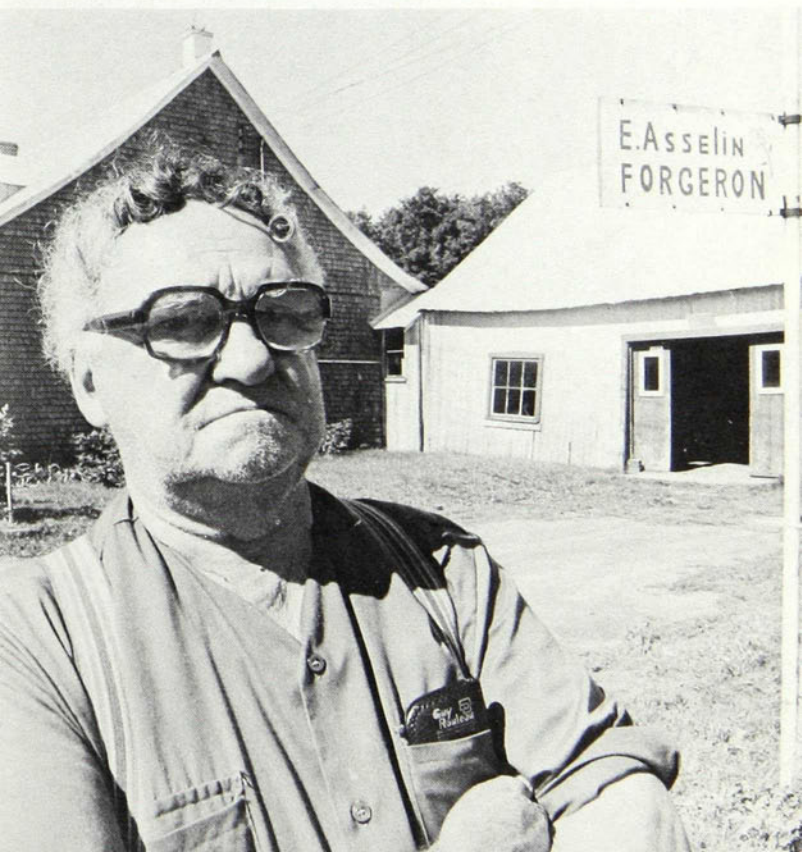
Ces principes sont clairs, et on voit à quel point ils engagent l'avenir. Il faudra les traduire dans les faits, dans une politique concrète. La tâche est urgente. Elle n'est pas facile. Jusqu'à ces dernières années, l'État du Québec n'a pu se donner une politique d'ensemble cohérente envers les autochtones: sauf à l'égard des Inuit, la responsabilité en revenait au fédéral. Des malentendus se sont accumulés, des barrières ont été édifiées. L'heure est venue de les aborder avec fermeté et franchise.

L'heure est venue aussi de donner forme cohérente, à l'intérieur même des structures de l'État québécois, aux relations entre les premiers habitants du Québec et les ministères et organismes du gouvernement. Un premier pas a été franchi au début de 1978 avec la création, au sein du ministère du Conseil exécutif, du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit. À l'instar des autres structures légères déjà à l'oeuvre au sein du ministère pour assurer la cohésion de politiques dans les secteurs du développement culturel, économique, social et de l'aménagement du territoire, le SAGMAI deviendra le lieu privilégié d'élaboration des politiques d'ensemble du gouvernement à l'endroit des autochtones. On y travaillera en étroite collaboration avec les ministères

et les organismes publics. Surtout, on y favorisera un dialogue fructueux de l'État avec tous les intéressés, au premier chef les autochtones eux-mêmes, pour que soient respectés et mis en application les principes que nous avons énoncés.

Chapitre IV

Diversité des régions, diversité des classes sociales



On n'aura pas eu de peine à reconnaître les postulats de base qui inspirent le gouvernement dans sa tentative d'élaborer une politique de développement culturel pour le Québec: ici, comme dans toute culture, on chercherait en vain une uniformité des comportements et des attitudes. Si nous nous sommes d'abord attardés au destin de la culture de tradition française implantée au Québec, c'était pour une raison qui, dans la plupart des pays, va de soi: parce que son histoire s'est partout marquée dans les institutions, y compris celles où elle a consacré le respect constamment porté aux minorités qui habitent son territoire. Mais nos considérations sur les minorités montrent que la culture québécoise n'est pas et ne doit pas être monolithique. Une «culture de convergence»: l'expression n'est pas une métaphore commode ni une formule de rhétorique. Elle veut indiquer un axe fondamental d'une politique de développement propre au Québec dans sa réalité concrète, soucieuse de diversité comme de cohérence.

Tout n'est pas dit pour autant de la diversité de la culture québécoise.

Dans un immense pays comme le nôtre, et relativement peu peuplé, les diversités régionales sont, plus que dans bien d'autres cas, sources d'originalité et de créativité. Et comme partout en Occident, la culture comporte ici des différences foncières, implique des conflits selon les classes sociales. Le méconnaître, au nom de la cohérence, ce serait confiner une politique du développement dans la sphère abstraite où malheureusement on la maintient trop souvent au profit, pense-t-on, du développement économique et social. Aussi bien, ce nouveau chapitre n'est pas étranger au précédent; il ne débouche pas sur une perspective radicalement nouvelle. En nous attardant aux communautés minoritaires du Québec, nous n'avons pu manquer de relever deux dimensions essentielles de la question. C'est dans une région du Québec que les conflits et les dialogues culturels sont particulièrement intenses: dans la région de Montréal. Mais s'agit-il vraiment d'une *région*? D'autre part, cherchant à percevoir la vie complexe des minorités, les classes sociales nous ont

paru décisives pour déceler l'attachement à leur culture d'origine, leurs modes d'intégration à la culture québécoise. Et bien entendu, la culture de tradition française elle-même renvoie à de semblables observations.

Ces observations, nous allons tâcher de les poursuivre plus avant.

Les régions

À qui évoque la composition régionale du Québec, le premier fait qui s'impose est le poids énorme de Montréal par rapport aux autres régions. Il s'inscrit d'abord dans la démographie: près de la moitié des Québécois vivent dans la région métropolitaine de Montréal. Même si la part relative de Montréal dans l'ensemble du Québec tend à décroître, Montréal n'est pas seulement une agglomération urbaine d'importance: c'est un facteur et même un mode de structuration urbaine.¹

Autre caractère du phénomène montréalais: il n'est pas purement québécois, il n'est même pas exclusivement canadien. Un bon observateur l'a noté: pour le nord de l'État de New York, «la grande ville», c'est Montréal.² C'est pourtant dans une autre direction, vers le coeur du continent nord-américain, que s'étend le *système* dont Montréal fait partie. Ce système se présente comme «un vaste réseau de régions urbaines ou métropolitaines continues qui s'allonge de part et d'autre de la frontière entre le Canada et les États-Unis, le long des rives du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Pour apprécier son échelle, il faut l'envisager comme s'étendant de Québec à l'est

1 «En effet, les dimensions démographiques et spatiales atteintes par Montréal pendant les deux dernières décennies sont telles qu'elles ont amené des transformations radicales dans la région qui l'entoure. Il s'agit en fait d'une véritable mutation, une région étant en voie de devenir une ville. Aussi les caractères de l'espace et de la population de la ville régionale la distinguent-ils d'une façon de plus en plus marquée du reste de la population et du territoire québécois.» (*Annuaire du Québec*, 1973, 62).

2 Georges-Émile Lapalme, *Le Paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, 1973, 96.

jusqu'à Milwaukee à l'ouest et englobant les agglomérations de Montréal, Ottawa, Toronto, Buffalo, Détroit, Cleveland et Chicago, pour ne mentionner que les principales». Non seulement ce réseau est-il important, mais aux dimensions du monde, il serait le plus considérable de son espèce: «Ainsi comprise, cette mégapole des Grands Lacs est sans doute la plus étendue des formations mégapolitaines actuelles.»³ Ce système n'est pas artificiel. Il tient à un mouvement que ne parvient évidemment pas à contenir la frontière politique du Canada, et qu'aucune frontière politique, si utile soit-elle, n'arrivera vraisemblablement jamais à contenir. D'ailleurs, bien entendu, les frontières ne sont pas faites pour cela.

Grosse concentration de population, grand centre de production, et encore davantage, puissante base de distribution, foyer d'«activités quaternaires et transactionnelles», Montréal, plus que toute autre région québécoise, accumule, transforme, organise et diffuse des ressources. Que son rayonnement culturel éclipse celui des autres points lumineux du Québec, il peut se trouver des esprits pour le regretter. Mais qui saurait le contester? Y a-t-il milieu québécois où se groupent avec plus de densité les entreprises d'édition, les librairies, les bibliothèques, les auteurs et les établissements d'enseignement? Où il se produit plus de cinéma, de radio et de télévision? Où les activités musicales ou théâtrales sont plus diversifiées? Où peuvent travailler plus d'artistes, subsister les galeries, se développer un meilleur musée d'art? Montréal, métropole littéraire et artistique.

Cette situation tient surtout à deux causes. Le dynamisme montréalais ne peut pas se lire dans la démographie, la géographie et l'économie sans se manifester aussi sur le plan de la culture: ici, comment les infrastructures et les publics n'assureraient-ils pas aux entreprises culturelles une base plus large que partout ailleurs? Noter cette première cause est banal.

La seconde mériterait beaucoup plus qu'une mention rapide. À la manière de New York, de Chicago, de Paris

3 Jean Gottmann, «Les poussées mégapolitaines dans le monde», 2000, no 35, juin 1976, 3-6.

ou de Londres, Montréal apparaît comme une grande ville cosmopolite. Comme celles qui viennent d'être évoquées, cette cité se présente recouverte d'une pellicule internationale de culture. Milieu artificiel de culture? Artificiel comme tout ce qui est fait de main d'homme. Un tel milieu n'en favorise pas moins l'ouverture au monde: au monde des êtres, des idées et des arts. Enfin, Montréal constitue un relais relativement important, le plus important du Québec à coup sûr, dans l'énorme dispositif de culture de masse qui domine l'Amérique du Nord et fait sentir sa présence dans le monde entier.

Montréal donne toujours l'image d'un milieu de vie intense, d'éveil, de recherche, de création, mais aussi d'équilibre difficile. Montréal, zone de péril. C'est là qu'au Québec la langue et la culture françaises vivent le plus dangereusement. Si l'on fait exception des modestes effectifs de langue anglaise qui subsistent, isolés, en divers points du territoire et de quelques agglomérations frontalières où l'on se croirait déjà en Ontario, c'est dans la région montréalaise que se développe le Québec anglophone, alimenté par l'apport continu d'immigrants de tous les pays. Un demi-million d'habitants de la région métropolitaine ne parlent que l'anglais. Il faut presque vivre à Montréal pour être conscient du problème de la complexité linguistique du Québec et de l'urgence avec laquelle il appelle une solution.

Enfin, le cadre de vie que présente la région montréalaise s'assimile à celui de toutes les grandes villes industrielles, dont on a dit avec raison que «cent ans d'urbanisation sans urbanisme» l'ont profondément dégradé.

Entre Montréal et le reste du Québec, il existe donc des différences très marquées. Ce serait cependant aller trop vite que d'y voir une espèce d'opposition entre la ville et la campagne. Il ne faudrait pas oublier que, dans l'ensemble du Québec, la majorité de la population est devenue urbaine et que des exemples d'urbanisation irrationnelle peuvent être puisés ailleurs que dans la métropole. Il n'y a pas lieu de penser que les valeurs urbaines se concentrent à Montréal, cependant que les valeurs paysannes s'épanouissent en «province»; sans nier l'heureuse

persistance de ces dernières, il paraîtrait légitime de croire qu'elle forment des îlots que gruge et irrigue le flot montant de l'urbanisation: urbanisation, toutefois, d'un caractère différent de celle dont procède l'expansion de la région montréalaise.

Assurément, chaque région a son histoire, ses traditions, ses habitudes de langage, ses ressources économiques, son genre de vie. Ce dernier s'assimile à la culture dans sa définition la plus générale; n'est-il pas, plus que par tout autre facteur, conditionné par le genre de travail? Et le travail, y compris l'activité agricole, devient ce dont on s'évade: un peu en parcourant les journaux, un peu en allant au cinéma, un peu en se rendant au spectacle sportif, beaucoup en s'installant devant son poste de télévision, beaucoup aussi en montant en voiture (où l'on s'empresse de tourner le bouton de la radio).

Quelle que soit la taille de sa ville, le citadin cherche à s'en évader. Autour de Montréal et de Québec, les espaces réservés à la récréation s'étendent et se diversifient: plages, résidences secondaires, stations de ski, etc. Il en découle des problèmes et des conflits au sujet de la vocation, en particulier de la vocation agricole, de ces portions de territoire convoitées par les industries et les amateurs de divertissements.

Ce n'est pas méconnaître l'importance de l'action culturelle au niveau local et régional que d'en reconnaître les limites. On ne saurait, par ailleurs, exagérer l'influence des moyens d'information de masse sur l'ensemble des régions. Il faut d'abord noter leur concentration. Celle de la presse inspire avec raison de l'inquiétude; la plupart des quotidiens appartiennent à des groupes. La presse hebdomadaire en est surtout une de divertissement. La télévision règne. Les disques se vendent par millions: 250 000 par semaine au Québec. Combien de fois un comité culturel n'a-t-il pas sollicité une subvention afin d'avoir de quoi payer le cachet d'une vedette du disque ou de la télévision à un spectacle ou à un festival régional ou local? À Québec, les organisateurs du festival d'été ont eu recours aux personnages des émissions jeunesse de Radio-Canada. Par rapport à celle de Montréal, la nourriture culturelle

des autres régions varie plus en raison de la quantité qui en est disponible qu'en raison de sa nature qui tend à l'uniformité.

À l'exception de Montréal, les régions sont démunies d'équipements culturels adéquats. Il leur arrive pourtant de posséder des infrastructures relativement fortes. Ce sont celles qui ont surgi, notamment, à la suite de la création des cégeps. Il resterait à savoir jusqu'à quel point elles servent aux populations autres que les populations scolaires. Encore faudrait-il, ici, distinguer. Peut-être le grand public fréquente-t-il plus volontiers l'auditorium d'un collège que la bibliothèque du même établissement; peut-être se voit-il, par la force des choses (la composition de la collection, par exemple), plus ou moins exclu de celle-ci et invité d'une façon plus ou moins pressante à celui-là. On aurait aussi besoin de connaître la profondeur du fossé qui se creuse entre la société et les milieux d'enseignement. Ce fossé n'est pas particulier au Québec. Aux États-Unis, il y a plusieurs années, on a parié sur la possibilité d'ouvrir à l'usage du grand public la bibliothèque scolaire, afin d'éliminer le gaspillage qu'entraîne le maintien simultané de deux réseaux parallèles de bibliothèques. Fait sur plus d'un millier d'établissements, ce pari a été lamentablement perdu.

Une autre observation s'impose. À Montréal même, il y a lieu d'apporter des distinctions dans l'évaluation des établissements culturels. Le Musée des Beaux-Arts est sans égal au Québec. L'Orchestre symphonique de Montréal n'a vraiment pas de concurrent québécois. À Montréal, toujours, la Bibliothèque nationale a du mal à remplir ses fonctions, en raison de l'inconfort, de la dispersion et de l'insuffisance de ses locaux; la construction, jugée trop coûteuse, d'un immeuble conçu pour la loger a été remise à plus tard, il y a cinq ans. Le Conservatoire de musique de Montréal, qui ne dispose pas encore d'une salle de concert, a dû longtemps se contenter de locaux implantés dans un entrepôt, alors que tel établissement privé d'enseignement musical était installé fort commodément.

En dehors de Montréal, le réseau d'établissements *culturels* (au sens restreint du mot) demeure néanmoins très faible. Il n'y a pas à revenir sur les bibliothèques publiques; malgré l'accroissement récent des ressources que l'État y investit, une bonne partie de la population n'a pas encore de service public de lecture. Objet d'une étude terminée dans les premiers mois de 1977⁴, le cas des musées privés est révélateur. Le Québec en compte 129, dont 45 satisfont aux normes d'agrément du ministère des Affaires culturelles. Ceux qui jouent un rôle régional important se regroupent à Montréal, au Saguenay et au Lac St-Jean, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Gaspésie. Presque partout, il est possible de signaler soit l'absence de politique d'acquisition, soit des lacunes dans l'identification des objets conservés, soit la mauvaise qualité des dossiers internes, soit des conditions tout à fait inacceptables de conservation, et il n'est pas rare que ces quatre déficiences s'observent à la fois dans un même établissement. Quant aux centres culturels, c'est peu de dire que leurs activités se révèlent très inégales.

Abstraction faite des établissements d'enseignement, pénurie d'équipements, donc, en dehors de Montréal, mais rareté encore plus accentuée de personnel. Non pas que les régions ne produisent point d'hommes et de femmes de valeur; un bon nombre de ceux et de celles qui émergent vont à Montréal, qui les adopte. Combien d'artistes de Québec, par exemple, font carrière dans la métropole, où le public ne se préoccupe aucunement de leur lieu de naissance? En revanche, lorsqu'une compagnie de Québec confie des grands rôles à des comédiens montréalais, ceux de Québec manifestent de l'humeur. Comme il est naturel, les talents affluent là où les possibilités de carrière s'offrent nombreuses, et ces possibilités sont elles-mêmes conditionnées par la masse du public, l'importance des équipements et le rendement de la publicité.

4 Service des musées privés, **Une nouvelle politique de développement des musées privés et des centres d'exposition**, Ministère des Affaires culturelles, mars 1977.

Une politique des régions culturelles

De ce qui précède, il ressort que la régionalisation du développement culturel et sa mise en contact avec la réalité locale sont à la fois nécessaires et difficiles d'exécution.

Une politique de régionalisation se révèle d'un manie-
ment délicat. D'un côté, il lui incombe d'empêcher la
région montréalaise de se déraciner, tout en activant et en
normalisant les ferments d'innovation qui s'y dévelop-
pent. D'un autre côté, il lui faut veiller à ce que les autres
régions mettent en valeur leurs propres ressources cultu-
relles, ne se coupent pas de leur propre terroir, ne se
transforment pas en parasites culturels de Montréal, se
réalisent sans s'isoler. Ce serait une tragédie si les grands
espaces culturels du Québec allaient glisser dans la margi-
nalité. Une société ne peut pas se soutenir, encore moins
s'épanouir, si sa fonction culturelle consiste surtout à
conserver. Dans les autres régions québécoises aussi bien
qu'à Montréal, la politique culturelle doit être démocrati-
que, ne serait-ce que pour avoir de l'efficacité: ce qui
exclut qu'elle soit entièrement décidée à Québec et entière-
ment décidée dans les centres régionaux. Mais comment
espérer l'éclosion de politiques culturelles régionales si la
démocratie régionale manque de vitalité? Et la question
peut se retourner: comment accroître la vitalité de la démoc-
ratie régionale sans politiques culturelles régionales?

On aurait tort de se cacher les énormes difficultés que
comporte la mise en application de politiques culturelles
ancrées dans la réalité. Qui dit politique dit État. Il n'y a
pas encore vingt ans que les Québécois ont fait la décou-
verte collective de ce dernier. À bien des égards, le sens
qu'ils en ont reste encore élémentaire. Fragile malgré son
poids croissant, il fait toujours un peu peur. Ce ne serait
pas un progrès, loin de là, que de le remplacer par des
«aristocraties» culturelles locales de style corporatiste.

La situation, en somme, semble se présenter à peu
près de la façon suivante: l'État n'est pas fort dans le
domaine de la culture, comme dans d'autres domaines;
c'est encore, on ne saurait l'oublier, un État *provincial*. Il en
a eu, d'ailleurs, en général, le comportement à l'égard du

gouvernement fédéral et aussi, à l'occasion, dans ses rapports avec la ville de Montréal. D'autre part, dans les diverses régions, les autorités locales, par la force des choses, ont trouvé assez peu d'occasions de se préoccuper de culture. Si Québec ne peut, sans outrecuidance, s'appuyer sur ses réalisations pour prendre la direction des régions, celles-ci sauraient difficilement s'autoriser de leurs succès pour revendiquer la direction du Québec. Une des responsabilités de l'État ne serait-elle pas de se concerter avec les régions pour la mise en train des programmes culturels souhaitables dans l'optique de l'épanouissement intégral de la collectivité?

Dans pareille conjoncture, la politique qu'il s'agit de prévoir en est une d'animation régionale et locale. Sa première caractéristique sera d'être évolutive. Elle suppose, au départ, la mise en place de structures de consultation douées d'une certaine permanence, mais non pas immuables. Une certaine permanence? Parce que les commissions et les groupes de travail auxquels on a si souvent recours ne peuvent, la plupart du temps, que se plonger dans l'examen de situations particulières, sinon dans l'étude de problèmes ponctuels: formés de vedettes de l'enseignement, de l'action sociale, des affaires ou des arts, ils remettent des rapports accueillis avec intérêt et conservés avec soin. Des organismes relativement permanents, en revanche, sont susceptibles de continuité. Là encore, on aurait tort de confondre continuité et immuabilité: en période de changement planifié, le renouvellement systématique des ressources intellectuelles et l'évolution des méthodes apparaissent comme des conditions minimales d'efficacité. Les conseils régionaux de la culture, entre autres organismes, vont permettre de poursuivre pareille expérience.

La deuxième étape consisterait à transformer cette structure de consultation en structure de concertation. L'objectif est toujours de décentraliser l'action culturelle de l'État de manière qu'elle corresponde à des besoins concrets, pressants, souvent élémentaires. Si la déconcentration s'opère au moyen d'agents détachés d'un centre administratif et relevant de lui, on aura tôt fait de consta-

ter que ce que l'on aura conçu comme un tissu de racines s'apparentera plutôt à un système de tentacules. D'autre part, il est certain que susciter, aux niveaux régional et local, des aristocraties culturelles sans autre responsabilité que de se faire des nids et d'absorber des crédits, c'est compromettre la décentralisation: on obtiendra sans doute des résultats rapides, mais ils seront décevants. L'action culturelle doit renforcer la démocratie locale pour que celle-ci devienne, réciproquement, pour l'action culturelle, une source d'inspirations.

Voilà, rapidement tracées, les orientations principales d'un idéal. Ces considérations d'ensemble appellent trois observations complémentaires.

On ne pourra atteindre à une authentique régionalisation de la politique culturelle sans que la politique soit décentralisée dans tous les secteurs. L'engorgement des décisions et des services risque actuellement d'étouffer les initiatives des localités et des régions, la responsabilité aussi des citoyens devant des problèmes qu'il faudra cesser de renvoyer aux ministères «qui se trouvent à Québec». Le gouvernement est particulièrement préoccupé par cette tâche de décentralisation. Par ailleurs, il est bien conscient qu'il ne pourra, en la matière, procéder d'un coup, par une série de décrets: ce qui serait pour le moins contradictoire quant à l'objectif visé... Il faut envisager des stratégies nuancées, des étapes échelonnées dans le temps. Des travaux sont en cours; des propositions concrètes seront soumises à la discussion publique. En somme, la décentralisation de la politique culturelle sera située dans un processus plus large.

Une deuxième observation est capitale. On ne saurait décentraliser les décisions et les services de l'État suivant un modèle uniforme. Sinon, on répartirait sur des territoires moins étendus les mêmes schémas qui président aux structures d'ensemble. Une politique des transports et une politique de l'éducation n'obéissent pas aux mêmes exigences de rationalité ni, dans le système actuel, aux mêmes découpages du territoire. Des régions administratives ne sont pas nécessairement des régions proprement politiques. Les localités ont des ressources inégales et ne

sauraient être chargées de responsabilités identiques. Décentraliser, ce n'est pas transcrire sur des aires plus petites ce qu'on fait déjà dans un espace plus vaste. C'est consentir vraiment à la diversité, aux problèmes concrets, aux groupes et aux régions capables de prendre en charge leur destin.

Ne faut-il pas admettre, du même coup, que la décentralisation, et dans tous les secteurs, ne se réduit pas à modifier des schémas d'organisation, qu'elle doit faire appel à des dynamismes locaux et régionaux qui témoignent de la vitalité d'une culture? La centralisation n'est pas seulement la conséquence d'une poussée de technocratie et de bureaucratie que l'on observe partout en Occident. En se développant aussi grâce au vide créé par la déperdition des cultures, locales et régionales, elle a, à son tour, perpétué et accentué cette déperdition. À l'uniformisation des genres de vie correspond tout naturellement la centralisation étatique. Seule la reviviscence vigoureuse des genres de vie pourra assurer la décongestion de l'État.

Une politique décentralisée de la culture trouve là sa profonde raison d'être. À la condition qu'elle ne s'enferme pas elle-même dans des schémas de stratégies abstraites. Elle aussi doit consentir à reconnaître et à assumer la diversité très concrète des régions et des localités.

Décentraliser l'éducation, ce n'est pas tout à fait la même chose que de décentraliser le loisir, l'information ou les industries culturelles. En fait, le contenu même de la *décentralisation* diffère selon les divers secteurs de la politique. Aussi faut-il le souligner fortement: dans les domaines variés de la politique culturelle qui seront tour à tour examinés dans la suite de ce Livre blanc, on n'aura pas de peine à reconnaître que l'idéal de la décentralisation réapparaît sans cesse mais sous un éclairage et selon des modalités différentes. Le gouvernement est très conscient de ces variations; il en fait même une question de principe pour sa politique culturelle. Il croit ainsi être fidèle à ce qui est un trait essentiel de la culture: une diversité, une vitalité qui tantôt appelle l'initiative la plus spontanée, tantôt requiert des supports très concertés.

Culture et classes sociales

Il n'est pas question de proposer dans ce Livre blanc une théorie des classes sociales. En la matière, les spéculations sont nombreuses, les passions ardentes et les polémiques infinies. Il suffira de rappeler rapidement, et dans la perspective du développement culturel, des vues susceptibles de rallier un certain accord.

Une chose est acquise: dans nos sociétés modernes, les classes sociales tiennent de près à des conditionnements économiques. La répartition des revenus ne se fait point uniquement selon de strictes raisons d'efficacité ou de compétences techniques; elle dépend pour beaucoup de la force de pression ou du faible pouvoir liés aux rôles et aux statuts. À l'inverse, le revenu ne permet pas seulement l'achat de tel ou tel produit; il permet de s'affirmer dans les relations sociales, d'utiliser pour son prestige et sa puissance les symboles attachés à la dépense ostentatoire. De soi, le revenu situe dans des privilèges et des statuts qui relèvent de la culture, des conceptions de la vie communément acceptées. Il en est de même pour les professions au sens large (et français) du mot. Leur classement dans une échelle de valeurs ne dépend pas uniquement des compétences qu'elles mettent en oeuvre mais aussi de certaines croyances ou idéologies établies par des coutumes défendues par des forces de pression sociale. À travers les revenus et les professions, des facteurs économiques jouent et se manifestent; l'emprise sur les moyens collectifs de production (production des biens matériels, production de la vie sociale elle-même) est inégalement répartie. Aux uns est largement réservé le pouvoir d'organiser la société, de manipuler les grands mécanismes collectifs. Aux autres revient surtout le soin d'appliquer, dans des marges étroites, des plans dont la conception leur échappe.

Revenus, professions, pouvoirs: ce sont ainsi les aspects les plus perceptibles de l'existence des classes. C'est sur le terrain de l'économie que les classes se révèlent à nous comme réalité incontestable. L'économie est-elle pour autant à la source de ce phénomène? On en discute

beaucoup. Ce qui nous importe ici, c'est de mesurer la portée culturelle des classes sociales.

En évoquant revenus, professions, pouvoirs, nous n'avons pu manquer de nous en apercevoir: les uns et les autres ont des répercussions sur les valeurs d'une société. Le prestige qu'ils donnent aux personnes tient à la fois à des racines économiques et à des racines culturelles. Aussi ont-ils des conséquences directes sur la manière même dont une société conçoit la culture et les pratiques qui en découlent.

On le constate dans l'exercice même du travail. Celui-ci, en apparence, relève d'une simple distribution rationnelle des tâches. L'expression, encore courante mais assez fallacieuse, de «rationalisation» du travail le dit assez. Or, que se passe-t-il dans les faits et que nous révèlent de multiples enquêtes? Le savoir des uns, des patrons, des ingénieurs est le seul qui soit vraiment reconnu comme «créateur» ou «innovateur». Le savoir de l'ouvrier et souvent celui de l'employé relève tout au plus de l'habileté ou, moins encore, de la mise en oeuvre de ce que d'autres ont «rationnellement» élaboré. Nous n'allons pas prétendre que la connaissance de l'économie ou des mathématiques est illusoire; reste que l'expérience quotidienne de la production et des machines doit bien, comme tout autre expérience, laisser se déposer dans les mains et dans l'esprit ce qu'on ne peut s'empêcher de considérer comme un savoir. À la différence de celui du gestionnaire ou de l'ingénieur, ce savoir-là doit-il se borner à s'exercer au fil des jours? Pourquoi n'a-t-il pas son mode propre d'expression dans une *culture*, où il serait loisible de discerner un certain sens de son histoire, de mettre en évidence ses modes propres de cumulation, de vérification, de transmission?

Bornons-nous ici à poser ces questions. Et passons vite à d'autres répercussions des classes sur la culture.

On parle couramment aujourd'hui de la «culture de masse». Cette notion enveloppe confusément beaucoup de choses. Elle peut quand même nous être utile dans ce rapide examen.

Les genres de vie de jadis étaient relativement isolés les uns des autres. Chacun pouvait donc garder quelque peu sa cohérence. Il se transformait, mais selon une sorte de logique interne. Depuis qu'ont été brisées les barrières, avec l'urbanisation et l'industrialisation accélérées, les genres de vie des groupes, des villages, des villes d'autrefois se sont entremêlés et souvent perdus dans un monde plus étendu. Par contre, pour ce monde élargi, des médias de culture ont pu se développer: presse, radio, cinéma, télévision. Un vaste marché de la culture, des industries de la culture.

Ce marché, ces industries de la culture concernent toutes les classes sociales. En effet, il serait ridicule de confondre la culture dite de «masse» avec celle des milieux populaires. Le diplômé des universités, l'intellectuel, le puissant industriel n'échappent pas aux déracinements; ils n'échappent pas non plus aux idéaux, aux stéréotypes, aux modes que véhiculent les médias. Il reste pourtant que ce marché et cette industrie trouvent ou croient trouver dans les classes sociales déjà exploitées dans leur travail l'occasion d'une exploitation nouvelle. Il suffit d'entrer dans un magasin de tabac, de parcourir les publications qui y sont exposées pour mesurer dans quel mépris les fabricants de culture tiennent souvent le «peuple» auquel ils prétendent fournir aliment approprié. Le même mépris se déploie aussi fréquemment à la télévision ou dans les salles de cinéma. Il se retrouve dans la publicité. Le peu de cas que l'on fait de l'expérience et du savoir acquis au travail n'a-t-il pas ainsi sa correspondance dans la pacotille des marchands du loisir?

En somme, à l'ombre des classes sociales, une sorte de clivage profond semble s'être établi. D'un côté, il y aurait la «haute culture», vénérable en ses traditions et en ses audaces, et une autre culture, médiocre, à la mesure d'un «peuple» de fantaisie. Comment s'étonner, dès lors, que la fréquentation et la persévérance scolaires révèlent de telles distances entre les destins des enfants selon leur origine sociale, que l'éducation supposément démocratique soit devenue plus encore une barrière symbolique entre les classes? Les mouvements dits de «gauche», qui

s'attardent à ces questions, ne semblent malheureusement pas échapper à la logique qu'ils dénoncent. Ils supputent les statistiques pour vérifier si la proportion des fils ou des filles d'ouvriers qui accèdent à l'enseignement supérieur est comparable à celle des fils ou des filles de familles bourgeoises. On peut penser que là n'est pas la question: s'il y a une culture populaire, sa fécondité ne devrait pas se résumer à fournir à l'autre culture les esprits supérieurs susceptibles de la perpétuer...

De toute manière, malgré les efforts massifs de scolarisation, malgré les tentatives des uns pour écrire *joual* et les tentatives des autres pour *animer* les milieux populaires, la distance demeure entre la grande et la petite culture. Il y a toujours, au Québec et ailleurs, une culture officielle, et l'autre culture que l'on ne sait encore nommer.

Veut-on consulter quelques chiffres? Ils sont puisés dans un dossier beaucoup plus considérable. À Montréal, plus des trois quarts des ouvriers et employés n'ont jamais fréquenté la Place des Arts. Selon une enquête, quatre personnes sur cinq «jugent qu'il est très important pour leurs enfants de s'intéresser aux arts en général», mais «c'est dans l'Est de Montréal qu'on retrouve proportionnellement le plus de personnes qui ne jugent pas très important pour leurs enfants» de cultiver un tel intérêt; du reste, «62,5% des anglophones contre 41,5% des francophones croient que l'on n'accorde pas suffisamment d'importance à l'enseignement des arts». L'infériorité économique et sociale a sur le développement culturel des conséquences évidentes.

Ces conséquences, il n'est pas certain qu'une politique classique de la culture semble tout à fait propre à y remédier. En effet, s'il est vrai que la culture tout autant que l'économie peut opprimer des classes sociales, ce qu'on appelle la «culture populaire» n'est pas que le magma informe des exploitations. Elle comporte des genres de vie originaux. Les chercheurs ont souvent noté l'importance qu'y ont les solidarités concrètes, les relations de parenté et de voisinage. Un savoir, des capacités originales s'y transmettent. La création s'y mêle à l'héritage. Pour ne pas être officiellement reconnue, cette cul-

ture n'en comporte pas moins ses traditions et sa fécondité. Si on le voulait, ces traditions et cette fécondité pourraient rafraîchir l'atmosphère abstraite et desséchée de beaucoup de nos écoles. Le sens des aspects les plus concrets de la vie, un souci de la critique morale, bien d'autres attitudes encore ont été relevées. Nous n'en ferons pas ici l'inventaire. Nous voulions simplement marquer que la *culture populaire*, si difficile qu'il soit d'en cerner les contours, est source indispensable.

Observation assez simple, dira-t-on. Elle a pourtant une grande portée pour une authentique politique du développement culturel. Il est probable que nos façons de concevoir le développement du Québec depuis les années 60 ont été inspirées surtout par les idéaux de la bourgeoisie et des classes moyennes. Même dans le cercle plus étroit du langage appliqué à la culture, on croit le discerner: ne parle-t-on pas aisément, d'un côté, «affaires culturelles», et de l'autre, «loisirs socio-culturels»? Davantage sans doute que les minorités ou les régions, la culture dite «populaire» nous invite à concevoir une vraie diversification d'une politique de la culture.

La culture et les cultures

Le mot culture a eu longtemps un sens restreint. On croyait qu'elle était universelle. C'était la culture d'une classe sociale, celle de l'aristocratie, qui tenait lieu de culture générale et qu'on considérait comme l'humanisme universel. De là l'origine principale de la distinction, qu'on retrouve encore aujourd'hui, entre *culture* et *folklore*. Se rapportait au folklore tout ce qui avait un caractère populaire, se transmettait de vive voix et occupait les soirées, les fêtes et les rites. Ainsi en était-il du folklore des danses populaires, de la musique, des chants, des récits. À l'occasion, certains auteurs ou compositeurs qui créaient pour l'élite cultivée s'inspiraient de ce folklore pour en nourrir leur poésie, leur littérature, leur musique. Le *folklore* était donc supposément la culture du *peuple*, tandis que la musique, la littérature et les beaux-arts

s'adressaient à la classe aristocratique et prétendaient volontiers définir *la* culture.

Il n'est pas facile de sortir de ces catégories, qui ont une longue histoire et qui gardent encore une part de leur ancien prestige. Elles ont d'ailleurs trouvé une solide assise dans le système d'enseignement, qui s'est évidemment inspiré d'abord et surtout de la *culture* plutôt que du *folklore*, des arts du monde des gens cultivés plutôt que de ceux du peuple.

Ce sont ces catégories discriminatoires qu'il faudrait aujourd'hui dépasser pour reconnaître une conception moins univoque de la culture. Il n'y a pas qu'une seule voie d'accès à ce qu'on peut appeler la culture. Il n'y a pas qu'une seule réalité ou un seul univers dont on puisse dire qu'il est *culturel*. La culture n'est pas attachée qu'à une certaine musique, à une certaine écriture, ni même à l'écriture. Elle ne se trouve pas qu'au bout d'une seule voie d'étude ou d'un seul type d'enseignement. Ainsi, il existe une authentique culture de la technique, c'est-à-dire un univers de connaissances et finalement même une certaine philosophie de la vie qui appartient en propre à ceux qui fréquentent assidûment la technologie, aussi bien celle des machines que celle qui est propre aux travaux des artisans.

À certains égards, nous sommes devenus plus sensibles à l'idée qu'il ne faut pas imposer à toute la société la culture héritée d'une classe sociale. Mais il y a loin entre cette prise de conscience et la pratique. Il y a encore beaucoup à faire pour qu'éclate enfin la notion de culture et pour que l'on en reconnaisse différentes modalités, différents univers.

Une politique du développement culturel qui se veut démocratique se situe dans cette perspective. Sans tomber dans un faux populisme, elle doit reconnaître la pluralité des mondes culturels et la pluralité des voies d'accès à la reconnaissance que les hommes poursuivent de leur existence commune. De cette manière, une politique du développement culturel ne négligera ni ceux qui s'avancent dans les sentiers difficiles de la recherche créatrice, comme c'est le cas, par exemple, des compositeurs et

interprètes de la musique contemporaine, ni ceux qui se sont attachés à faire revivre les traditions locales ou régionales, dans la musique, l'architecture, le patrimoine, l'art culinaire.

Dans la même voie, on peut espérer trouver réponse au dilemme que l'on se plaît parfois à exaspérer entre une culture régionale, qui est enracinement dans le passé et qui est expression d'identité, et une ouverture à la culture d'autres pays, d'autres civilisations, ou même à une certaine « culture universelle ». En réalité, il n'y a là ni opposition ni conflit. Il y a complémentarité, flux permanents d'interactions. L'ouverture à d'autres cultures est d'autant plus spontanée qu'on a mieux assimilé sa culture nationale, sa culture régionale, et — pourquoi ne pas l'oser dire — sa culture de classe.

Chapitre V

Des sexes et des âges



Sans prétendre épuiser tous les facteurs de diversité de la culture québécoise, et pour nous en tenir aux dimensions principales, on ne peut manquer d'insister sur deux autres réseaux d'appartenance. On les regroupera car ils ont un trait commun: les sexes et les âges reposent sur des données dont les lois de la nature sont les premières responsables. On ne choisit pas son sexe, on ne choisit pas de vieillir. Pourtant, ces données naturelles sont domestiquées, organisées, colorées de multiples manières dans les différentes cultures et à différentes époques. Selon que l'on se trouve en Afrique noire, en Inde, en Scandinavie ou en Amérique du Nord, d'être homme, être femme, être enfant, être adolescent, être adulte, être vieillard ne signifient pas la même chose. Comme cela ne signifiait pas la même chose au temps de César, au Moyen Âge ou au XVIII^e siècle.

Ce qui est vrai à l'échelle des continents et des siècles est aussi vrai quand on considère des sociétés plus restreintes et des périodes historiques plus courtes. Les différences sont alors plus nuancées, les particularités plus fines.

Des femmes

Ici, comme en bien d'autres régions du monde, l'ensemble des institutions sociales, politiques et économiques a été essentiellement construit par des hommes. On est tenté d'ajouter: et pour des hommes. Tant et si bien qu'au Québec comme ailleurs, les noms mêmes des fonctions publiques sont massivement du genre masculin. Dans le champ restreint de la création et de l'expression artistique, les hommes ont aussi dominé la scène, du moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale; depuis lors, les choses ont changé et la présence des femmes est qualitativement remarquable. Cependant, dans tous les domaines de la création, l'infrastructure demeure globalement aux mains des hommes: ce semble être le cas du monde du théâtre, de la musique, du cinéma, de l'édition, du journalisme.

Même si le masculin prédomine dans l'espace public de la création et de l'expression, on ne peut conclure que les femmes ont été absentes de l'histoire culturelle du Québec. Leur influence a été capitale, bien qu'elle se soit exercée de manière plus discrète. La participation des femmes s'est traduite à deux niveaux privilégiés. D'abord, celui de la garde et de la transmission de la culture. Responsables de l'éducation des enfants, aussi bien dans la famille que dans les institutions d'enseignement, les femmes ont assuré l'héritage culturel. Les femmes ont aussi joué un rôle déterminant dans la floraison de la culture populaire. Des mains des femmes sont nées des oeuvres remarquables, prolongement de leurs réponses aux besoins de la vie quotidienne. Les femmes du Québec n'ont pas attendu les années 60 pour affirmer leur présence, leur rôle. Ce n'est pas par un rejet des femmes d'hier, mais par la décision de conquérir plus avant et d'autres manières leur faculté de création, que la plupart des Québécoises d'aujourd'hui luttent pour un nouveau statut.

D'autant plus que les rôles récents que leur attribue une société supposément plus «émancipée» ne les séduisent guère davantage que les modèles d'avant-hier. Les femmes du Québec ont vécu leur identité sexuelle selon des modèles, voire des stéréotypes, qui sont fondamentalement ceux de l'Occident traditionnel. Et les transformations qui les affectent depuis une génération ou deux suivent d'assez près l'évolution de ces mêmes grands modèles culturels. Comme la femme occidentale en général, la femme québécoise a été définie à partir de la vie du foyer et de la famille. D'abord la mère, célébrée pour ses vertus domestiques (aptitudes à «tenir» et à «diriger» la maison, dons culinaires, habiletés manuelles, responsabilité de la première éducation des enfants) et affectives (sollicitude maternelle, aptitude à s'émouvoir, dévouement, compréhension), soumise à l'homme en tout ce qui concerne les actes publics ou officiels. En quelques décennies, les accents ont été déplacés: l'épouse comblée, mère de quelques enfants et consommatrice. Puis, sous l'influence du commerce et des médias de l'image, nouvelle transformation: femme dont on exalte la beauté plastique

et sexuelle. En concurrence avec ce modèle, la femme égale à l'homme, au foyer comme dans le monde du travail. De l'une à l'autre de ces figures, on retrouve une continuité fondamentale dans l'affirmation d'un rôle par rapport à l'homme.

Que les femmes prennent la parole, c'est donc un objectif premier dans la situation actuelle. Trop de mécanismes de domination, plus ou moins subtils, ont été mis en place pour que la voix des femmes soit couverte par des comités de conciliateurs.

Dans ce vaste mouvement où les femmes d'aujourd'hui tâchent de faire entendre leurs aspirations, il n'est pas aisé de démêler la complexité des situations et des problèmes. Comment s'en étonner? Malgré la sujétion qui les atteint toutes de diverses manières, les femmes ne forment pas un ensemble uniforme. Quand elles réclament le droit de participer librement au monde du travail, on sait bien que cette exigence s'enracine dans des besoins diversifiés: poursuivre une carrière comme le font les hommes, accroître le revenu de la famille, pallier l'insuffisance du revenu après le départ d'un conjoint, assumer en toute liberté la responsabilité du foyer... Combien d'autres motifs sont en cause et qu'il n'est pas question d'énumérer ici d'une manière exhaustive. Reconnaître cette diversité quant au travail et au reste, n'est-ce pas, pour le gouvernement et pour les femmes elles-mêmes, admettre au départ que les femmes sont des personnes et non pas seulement des entités interchangeables que certains seraient tentés de ranger sans autre examen dans une abstraite et monolithique «politique de la consition féminine»? Que les femmes s'affirment: cela doit impliquer toutes les femmes, et à leur manière.

Aussi, c'est du côté des femmes sans voix officielle (à l'exemple des hommes sans pouvoirs) que l'effort décisif devra d'abord porter. Un grand nombre de ces femmes subissent des situations de travail particulièrement difficiles: des tâches pénibles en usine, dans de petits ateliers, dans l'hôtellerie ou la restauration; de bas salaires et, dans certains cas, un refus de la parité salariale avec des collègues masculins; un travail occasionnel sans sécurité d'em-

ploi; un travail à domicile sous-payé... Ces femmes n'ont pas de véritables porte-parole ni de ressources pour défendre leurs intérêts les plus vitaux. Non syndiquées pour la plupart et financièrement obligées de travailler, ces femmes sont trop souvent à la merci d'employeurs sans scrupules. Parmi toutes les questions liées à la condition féminine, le gouvernement entend privilégier celles qui ont trait au sort de ces travailleuses les plus démunies.

Mais une politique de la condition féminine devra se faire plus large encore. Pour bien des femmes, et de tous les milieux, les nouveaux rôles sociaux qu'elles sont appelées à jouer ne s'accordent pas avec les autres aspects de leur vie. La participation de plein droit aux activités du travail, l'harmonieuse conciliation de la maternité et de l'exercice de responsabilités professionnelles et civiques constituent un idéal dont nous sommes fort loin. L'implantation d'un réseau de garderies, souple et adapté à des besoins concrètement très diversifiés, constitue un objectif premier et à court terme. Mais il faudra agir sur les conditions de travail elles-mêmes en procédant selon une progressive concertation avec les intéressées.

Une attention particulière devra être accordée à une représentation équitable des sexes dans les organismes culturels eux-mêmes. En fait, c'est la représentation féminine qu'il faudra accroître. Car, ainsi qu'en témoignent les statistiques sur les groupements culturels, les femmes risquent d'être de plus en plus absentes des structures locales et régionales. Assez nombreuses à la base de plusieurs de ces organismes, elles le sont de moins en moins au fur et à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie des fonctions. Même situation dans les structures des «industries» culturelles. Dans ce cas comme pour les autres questions soulevées précédemment, il faudra attendre les recommandations du rapport actuellement préparé par le *Conseil du statut de la femme*; mais on peut déjà penser qu'une action gouvernementale d'incitation et de concertation s'imposera.

Avant tout, il importera de démasquer ce qui subsiste de sexisme dans les médias, dans les manuels scolaires, dans la publicité, dans l'information. Il s'impose aussi de

favoriser une information susceptible de contrecarrer la perpétuation de certains stéréotypes sexuels dans la famille, à l'école, dans les milieux de travail et de loisir. On n'en veillera pas moins à ne pas tomber dans la négation (plus fidèle aux abstractions idéologiques qu'aux impératifs de la vie) des différences et des particularités. Il existe des apports culturels originaux qu'il importe de susciter et de respecter; et, dans le cas de la diversité des sexes comme dans bien d'autres, la liberté, la créativité et l'équité s'accommodent mal de l'uniformité.

Des femmes et des hommes

Après avoir insisté sur l'état de sujétion qui caractérise, ici comme ailleurs, la condition féminine, on éprouve quelque gêne à parler des... hommes. Si on y consent, ce n'est pas pour tâcher de masquer, aussitôt après les avoir reconnus, les problèmes qu'on a voulu mettre en première place. Il s'agit plutôt de souligner que le statut de la femme n'est pas dissociable de celui de l'homme, et que les changements dans le premier cas ne vont pas sans changements dans le second cas.

Nous avons rappelé plus haut, d'une façon un peu trop schématique sans doute, une évolution récente des imageries de la condition féminine que les femmes elles-mêmes sont les premières à contester: après la mère traditionnelle, la femme consommatrice, et puis la femme objet sexuel et décoratrice du loisir. L'homme québécois a subi une dérive semblable et complémentaire. Il a été défini, lui, comme le père nourricier, travaillant pour subvenir aux besoins de la femme et des enfants. Plutôt absent du foyer, au sein duquel son influence a été généralement moins déterminante que celle de la femme, il a été identifié à son activité professionnelle et sociale. Encouragé à développer des attitudes et des sentiments «virils» (force, courage, leadership, sens des responsabilités, agressivité), on lui a confié les tâches de construction, d'organisation et de direction dans les divers secteurs de la vie sociale. Son image a évolué parallèlement à celle de la

femme. Il est devenu l'époux généreux et entreprenant, mettant la main aux tâches domestiques et sachant inviter son épouse à certaines manifestations « sociales »; il est parfois devenu, à la faveur d'une certaine publicité, le séduisant « executive » ou le troublant Adonis du stade, voire le « playboy » libre comme le vent. Mais encore ici, une autre figure de l'homme se dessine: compagnon des tâches domestiques comme des tâches de responsabilité sociale.

Les groupements soucieux de l'égalité des sexes dénoncent avec raison les phantasmes sexistes. On aurait tort de penser que la femme est la seule victime de cet héritage. En réalité, l'homme et la femme sont prisonniers de ces stéréotypes culturels. Le fait que les rôles dominants aient été massivement réservés aux hommes a incité les mouvements de défense des droits à donner priorité aux revendications féministes; dans la répartition des pouvoirs, il est normal qu'on veuille d'abord rétablir des équilibres. Pourtant, il serait simpliste de penser que les figures masculines ne sont pas aussi contestables que les figures féminines.

Ce ne sont pas là de vaines considérations théoriques. Elles sont importantes pour le destin du mouvement de libération des femmes tout autant que pour les changements de l'ensemble de notre société.

Le gouvernement, nous l'avons dit, doit poursuivre une politique spécifique de la condition féminine. Si, pour autant, il faisait de cette politique une sorte de secteur à part, ne consacrerait-il pas une ségrégation des femmes que celles-ci condamnent avec raison? L'injustice, dans nos sociétés, doit être reconnue sous ses diverses formes; mais celles-ci sont complémentaires. Il n'y a de changement possible dans un secteur que par des changements dans les autres. En l'occurrence, les rôles des femmes ne se modifieront que si se modifient aussi ceux des hommes. On ne saurait « libérer » la femme de l'ouvrier d'usine sans se soucier du sort que l'usine fait à son mari. On ne changera guère le sort de l'épouse du « professionnel » si ne se transforme pas l'exercice des professions chez les hommes. De même, comme nous aurons l'occasion de le

redire plus loin, on ne redonnera pas aux âges de la vie leur portée propre en les considérant comme les objets isolés d'une politique.

De l'enfance à la vieillesse

C'est dans une même perspective d'équité et d'accueil des différences qu'il faut considérer la situation et l'apport des divers âges dans l'ensemble de la culture québécoise. À l'instar de la diversité des sexes, la diversité des âges constitue l'une des assises du développement culturel puisqu'elle est une condition même du renouvellement, de la maturation, de l'enracinement, de la transmission de l'héritage collectif. Au Québec, l'évolution de l'image culturelle des âges de la vie a suivi d'assez près celle qu'a connue l'ensemble du monde industrialisé. Encore qu'elle exigerait d'innombrables nuances, cette histoire comporte certains points de repère assez nets, dont le rappel n'est pas inutile.

Dans la société traditionnelle, l'enfant n'occupe pas une place sociale très importante. C'est un être passif: on décide pour lui, on canalise ses élans et on lui demande surtout d'être soumis et «sage». Cela n'empêche pas l'imaginaire de l'enfant de se déployer dans ses jeux, où il invente et imite tout à la fois. Mais les impératifs de la lutte pour la vie incitent à considérer l'enfance comme une étape non productive dans laquelle on ne doit pas trop s'attarder: la vie et ses exigences attendent des bras et des énergies. C'est la venue de l'abondance qui a incité à valoriser l'enfance. Cette consécration de l'enfant comme roi et maître de ses parents et du foyer est un phénomène relativement récent. Une fois maîtrisées les principales causes de mortalité infantile et assurées les nécessités de la vie, une fois mieux connus aussi les cheminements complexes du développement psychologique et leurs conséquences pour le reste de la croissance, on a assisté à une glorification de l'enfant. Avec d'autant plus d'ardeur que des adultes croyaient par là panser les plaies de leur propre enfance souvent brimée. Paradoxalement, c'est

dans ce contexte d'adulation que s'est posé avec acuité le problème des enfants maltraités. Comme tous les objets de fascination, l'enfant a réveillé des agressivités dont on a peine parfois à soupçonner l'importance. Et c'est principalement par ce biais que l'on a progressivement pris conscience que l'enfant est, lui aussi, sujet de droits. Ce n'est pas tout de «gâter» un enfant: il y a des asservissements dans lesquels l'esclave n'est pas toujours celui que l'on pense et il y a des sollicitudes qui ne diffèrent guère de la répression.

Dans la société, d'autrefois, l'adolescence était relativement courte. L'école était peu accessible à la majorité; il fallait s'intégrer au plus tôt aux fonctions de travail, puis fonder un nouveau foyer. Par la médiation des rites d'initiation, et notre société en comportant tout autant que les autres, les adolescents étaient conviés à la vie adulte en s'identifiant à des modèles sociaux et culturels définis et, somme toute, sécurisants. Avec l'avènement des sociétés industrielles et post-industrielles, les choses ont bien changé. Le progrès de la médecine abaisse continuellement l'âge de la puberté; le temps des études et de la préparation au marché du travail s'est considérablement allongé; les modèles sociaux et culturels proposés par les adultes sont flous et remis en question. Tant et si bien que les adolescents ont eu tendance à constituer une société quasi autonome qui secrète ses propres règles de comportement et ses propres modèles culturels. Longuement soutenus et choyés par une société qui n'a guère d'idées précises quant au travail qu'elle pourra offrir à la relève, les adolescents vivent de plus en plus dans un monde à part, un monde dont le système scolaire est supposément le cadre officiel.

Dans la majorité des sociétés, les adultes ont toujours été les principaux agents producteurs et nourriciers. À cet égard, il semble que leur intégration dans la vie commune ne fait pas problème. Mais ce sont les adultes qui, en raison des structures socio-économiques et politiques et des valeurs qui en commandent le jeu, ont été le plus directement confrontés aux problèmes des priorités collectives, de la qualité de la vie, voire du genre de vie. Pour ce

qui concerne le développement culturel, les adultes constituent la masse travailleuse qui, après avoir longtemps combattu pour le niveau de vie, se débat avec de plus en plus d'angoisse dans les interrogations sur la société de l'avenir.

Quant aux personnes âgées, l'histoire de leur image culturelle a été, elle aussi, bien rapide; du vieillard sage et expérimenté, dont la présence est reconnue au sein de la famille ou dans certains conseils de la collectivité, au vieillard doté de mesures de sécurité (qui d'ailleurs sont déficientes pour beaucoup) et souvent rongé par le sentiment de la marginalité ou de l'inutilité. Les comportements liés à la vie citadine, l'accélération du rythme des changements techniques et sociaux, la croissance de l'espérance de vie, l'abaissement de l'âge de la retraite, la sécurité sociale se sont conjugués pour modifier radicalement le mode de vie des personnes âgées. Plus nombreuses et (pour certaines tout au moins) matériellement mieux traitées que naguère, les personnes âgées éprouvent maintenant l'ennui et la solitude d'une pénible marginalisation. L'on peut prévoir que le poids de leur nombre et de leur engagement devenant plus influent sur l'évolution culturelle, la voix de leurs revendications du droit à la dignité se fera de plus en plus puissante. On parle déjà de la «révolte des 60 ans»...

Ces notations trop rapides permettent de mesurer quelque peu l'ampleur des problèmes relatifs à «l'échelle des âges» au Québec. Comme un peu partout dans le monde industrialisé, les rôles changent et parviennent mal à s'ajuster les uns aux autres. Souvent choyés, les enfants sont menacés par l'érosion du caprice tout autant que par la méconnaissance de leurs droits. Les adolescents sont encouragés à étudier et à se préparer à un avenir hypothétique, mais la société leur est finalement assez fermée et ils ont tendance à se replier sur eux-mêmes et à sublimer leurs angoisses dans leur monde à eux. Les adultes dans la force de l'âge forment toujours la classe active et dirigeante, mais ils se demandent, eux aussi, de quelles aliénations ils doivent payer la gouverne au moins apparente de la société. Bien des personnes

âgées, qui comprennent mal pourquoi on tient à « dorer » leur âge, réclament la possibilité de participer activement à l'expérience collective. En somme, au Québec comme ailleurs, aucun âge n'est aisé à vivre.

Les âges de la culture

À travers ces mutations dont on ne connaît pas encore le dénouement, chaque groupe d'âge continue d'intervenir comme acteur original dans l'itinéraire culturel de la collectivité. L'un des facteurs de santé d'une société consiste justement dans l'implication et l'interinfluence, toujours bénéfique, de toutes les couches d'âge. Au Québec, on peut dire que les divers groupes d'âge — avec des intensités variables, il est vrai — ont une place reconnue dans l'ensemble du projet culturel. Les défis sont plutôt du côté des équilibres et des articulations à améliorer.

Ici comme ailleurs, les enfants accaparent une grande part de l'énergie des adultes. Dans la famille, à l'école, dans les activités de loisirs, des centaines de milliers de Québécois consacrent leur temps et leurs talents à l'enfance. La sollicitude pour l'enfant constitue même une sorte de principe moral rigoureux et que l'on hésite à remettre en question. Mais on oublie encore souvent de considérer tout ce que les enfants eux-mêmes apportent à la collectivité. Par la fraîcheur et la gaucherie de leurs premiers apprentissages, par l'innocence et la profondeur de leurs questionnements, par leur expérimentation sans calcul de la force obscure des pulsions inconscientes, par leur façon toute simple de mimer les attitudes observées et de reproduire les formes culturelles qui les entourent, ils nous ramènent constamment aux sources de la vie et de la culture. Ils sont les gardiens d'un imaginaire dont vivront les prochaines générations.

Dans le prolongement des travaux que le gouvernement a amorcé pour la reconnaissance et la défense des droits de l'enfant, on n'oubliera pas des intentions de fond. L'enfant n'est pas un passif sujet de droits. On doit l'aider, même en dehors de l'école, à se libérer d'une

consommation béate de produits culturels tout faits pour devenir, au foyer comme à l'école, source de création et d'expression. Cet effort de libération s'impose tout particulièrement dans les milieux moins favorisés ou défavorisés, là où le droit à l'égalité des chances est souvent perdu dès le plus jeune âge.

Les adolescents constituent une portion considérable de notre population. Principalement regroupés dans les milieux de l'école et du loisir, ils développent de plus en plus leurs propres réseaux de création, d'expression et d'échanges. Relativement marginaux par rapport à l'ensemble de la collectivité, ils s'ouvrent cependant à des contacts entre eux et avec la jeunesse de l'extérieur. En cela, ils sont déjà de cette génération de jeunes pour lesquels les différences de milieu, de langue, de région, de religion et de culture sont moins paralysantes que les barrières entre générations. Les aspirations pour un monde nouveau qui sont entretenues par un grand nombre de jeunes comportent de puissantes interpellations pour l'ensemble du développement culturel de nos sociétés.

Il faudra travailler à créer de meilleures conditions d'insertion des adolescents dans les activités de la collectivité. Non seulement les riches instruments de création et d'expression culturelles dont disposent, en particulier, les écoles secondaires et les cégeps devraient-ils pouvoir servir à la population non étudiante, mais encore faudrait-il que les fruits de l'activité culturelle des jeunes réussissent davantage à franchir les murs de l'école ou du collège. L'accès grandissant des adultes à l'enseignement collégial, par exemple, est déjà prometteur pour un échange culturel entre les générations. On devra l'étendre. Comme il faudra aussi reprendre les premiers objectifs des cégeps d'être le creuset de nouvelles expériences de culture qui permettent d'intégrer les savoirs théoriques et techniques, les contacts concrets avec le monde du travail.

Les adultes actifs, dont on dit qu'ils composent la main-d'oeuvre productive, assurent l'essentiel du fonctionnement des rouages de la vie en commun. À première vue, ce sont les moins oubliés, puisque leur apport est souvent

considéré comme allant de soi. Il est cependant de plus en plus net que leur potentiel culturel de création et d'expression est loin d'être pleinement mis à profit. De plus en plus d'adultes prennent conscience que, sous peine de confiner à l'ennui et à la servilité, le travail devrait être davantage créateur. Des réaménagements du temps de travail s'imposeront pour permettre au plus grand nombre possible de Québécois d'être autre chose que des producteurs et des consommateurs et d'avoir accès, eux aussi, au véritable loisir, qui est fondamentalement expression de soi. Nous aurons à revenir plus longuement sur ce point qui ne concerne pas seulement les adultes mais qui néanmoins les intéresse particulièrement.

Quant aux personnes âgées, après une période d'oubli et de mise à l'ombre, leur apport culturel semble vouloir s'affirmer avec vigueur. Comme un peu partout, on a pu croire ici que, dans un monde qui connaît des mutations si rapides, l'«expérience» n'est pas vraiment cumulative et transmissible. Mais les essoufflements récents des perspectives de croissance technique et économique illimitée ramènent bien des gens à des formes de sagesse et de vérité dont les personnes âgées incarnent des figures essentielles. Le recul de leur regard sur la vie, leur retrait de certaines compétitions inspirées par l'ambition et la rivalité, en font des agents indispensables au développement d'une culture.

Nous devons inviter à l'expression culturelle des personnes âgées, leur confier plus largement la gouvernance des organismes culturels qui les concernent directement. Il y a là une exigence de dignité que beaucoup de personnes âgées elles-mêmes perçoivent avec acuité. Mais, il faudra aussi, et surtout, se faire solidaire des personnes âgées dans leur désir de s'intégrer activement à l'ensemble de la vie culturelle de la collectivité. Il y a certains ghettos du troisième âge que tous les Québécois, quelle que soit la date de leur naissance, éprouveraient avantage et joie à démolir.

Du reste, chaque groupe d'âge doit être convié à participer à ce développement. Les fabricants de publicité ont compris qu'il existe des marchés spécifiques de

consommation; ceux qui croient à la croissance des cultures vivantes refuseraient-ils, pour leur part, de tabler sur cette féconde diversité des âges de la vie?

Sans anticiper sur des mesures qui seront précisées dans les autres parties de ce Livre blanc, on peut ici, dans la foulée des observations que l'on vient de faire, énumérer quelques orientations de base.

Les responsables des politiques s'efforceront de susciter et de recueillir l'expression de chacun des groupes d'âge. Ce sont toujours les gens concernés qui sont les plus aptes à dire leurs propres besoins, leurs aspirations, leurs rêves, C'est à favoriser les moyens de cette expression, de cette prise de parole qu'il faudra, en premier lieu, s'employer.

De même, il faudra veiller à ce que chaque groupe d'âge participe aux structures mêmes des organismes culturels. On connaît assez le poids et l'influence de ces organismes d'incitation et de concertation pour ne pas consentir à ce qu'un groupe d'âge en soit exclu, encore moins pour accepter qu'un organisme spécialement conçu pour tel groupe d'âge en particulier soit animé et dirigé sans le concours des intéressés eux-mêmes. Cela est spécialement urgent pour ce qui concerne les enfants et les personnes âgées.

Des mesures de décloisonnement seront nécessaires pour favoriser une vie culturelle d'ensemble où chaque groupe d'âge serait pleinement présent. Il est anormal et appauvrissant pour tous que les groupes d'âge se cantonnent dans des sous-cultures plus ou moins fermées. Des échanges, des partages, des confrontations sont essentiels à la dynamique d'une culture.

Là encore, il ne revient évidemment pas au gouvernement de réaménager les rôles des uns et des autres. Le dynamisme de notre culture y parviendra ou y échouera. Mais il importait de dire, pour ce qui concerne le soutien financier et administratif que l'État apporte dans les secteurs du bien-être, du travail, de la culture, de quelle vue des choses on veut s'inspirer.

Chapitre VI

Une politique d'ensemble



On se sera peut-être inquiété des longs préalables auxquels nous nous sommes attardés pour repérer les inspirations premières d'une politique du développement culturel. Est-ce bien la responsabilité d'un gouvernement de rechercher aussi loin les sources de son action?

Depuis longtemps déjà, dans les secteurs de l'activité économique, on exige de l'État non seulement qu'il soit lui-même un agent actif mais qu'il propose des diagnostics sur la situation d'ensemble de l'économie. Partout, en Occident, aux États-Unis comme au Canada, les responsables politiques doivent justifier leurs interventions dans les aléas du travail et du chômage, des investissements industriels et du bien-être. Assurément, l'intervention de l'État dans la culture pose des problèmes plus délicats, plus neufs aussi. Elle n'en requiert pas moins, à sa manière, des critères qui, dans le contexte d'une démocratie vivante, doivent être avoués publiquement, au vu et au su des citoyens.

La part du budget de l'État consacrée à la culture, et dont il est responsable envers les citoyens, est considérable. Le système scolaire, les subventions aux activités de loisir, l'aide à la création littéraire et artistique, les contributions à la recherche scientifique, etc.: pour l'État du Québec, comme pour tous les autres, ce ne sont pas là des secteurs mineurs des activités et des dépenses. D'autant plus que, dans un État moderne, la culture s'insinue partout, dans les préoccupations pour le bien-être, les conditions de travail, la santé, l'écologie, etc. À moins de vouloir dissimuler sous des décrets et des législations ponctuelles la vision des choses qui l'inspire en secret, un gouvernement démocratique doit soumettre aux citoyens les vues d'ensemble qui l'inspirent dans sa politique culturelle, comme pour le reste d'ailleurs.

Cela n'amène pas pour autant l'État à imposer de haut une sorte de « doctrine » ou de « système » où serait défini, à la place des citoyens, un projet de société ou de culture. Nous l'avons déjà dit: c'est aux citoyens eux-mêmes d'édifier leur culture. Et c'est au sein des libres débats publics que doit se dégager un projet collectif.

Souci de la cohérence

Une politique du développement culturel doit être cohérente.

Trop souvent, la culture semble être une préoccupation secondaire de l'État. La place qu'elle prend dans les discussions publiques, la part des budgets qui lui est consacrée le révèlent assez. Même lorsqu'il s'agit de l'enseignement (qui coûte fort cher à la population et qui suscite des inquiétudes partout répandues) on a vite fait de ramener les considérations à des questions d'organisation, de négociations, d'aménagements, de structures. Et jusqu'à il y a peu, Éducation, Affaires culturelles, Loisir semblaient être des domaines compartimentés de l'administration gouvernementale. On l'aura assez suggéré au fil des chapitres: c'est comme un ensemble que devront dorénavant être envisagés ces secteurs. Plus encore, cet ensemble repéré, il devra déborder le domaine habituellement circonscrit de la culture pour se diffuser dans toutes les sphères du gouvernement et de la société.

À elle seule, l'idée de *développement* nous y invite.

Nous l'avons rappelé au départ: il a fallu du temps pour que, à travers les disparités de croissance et les crises économiques sans cesse renaissantes sous de nouveaux visages, on tente d'introduire des mécanismes de corrections dans le processus désordonné des innovations et des décisions. En complément, s'élabore peu à peu une conception du développement social qui ne se borne pas à compenser, après coup, les inconvénients ou les effets nocifs des fluctuations de l'économie: aide aux accidentés du travail, prestations de chômage, assistance sociale de toutes sortes. Par un renversement de perspective qui a du mal à s'effectuer, on tente de promouvoir une vue plus authentiquement *humaine* des choses: transformation des conditions de travail où l'ouvrier trouverait occasion d'exprimer ses facultés créatrices, formation professionnelle continue, réinsertion des personnes âgées dans des situations de responsabilités, etc. Tentatives timides et qui nous laissent encore éloignés d'un idéal que, pourtant, nous entrevoyons enfin comme un impératif irréductible.

De ce renversement de perspective, les préoccupations pour le développement culturel constituent sans doute la plus ferme affirmation.

Un progrès décisif est accompli du moment où on substitue le souci des manières de vivre à une vision étroite de la culture conçue comme un monde à part de la vie sociale. Devant l'extraordinaire expansion des techniques modernes de communication et d'information, devant l'extension des industries culturelles, on pose un singulier défi à une culture de consommation en tâchant d'aménager les conditions d'une « appropriation sociale » de ces techniques et de ces industries. De même, il s'effectue un important déplacement d'accent lorsque, sans méconnaître l'importance des artistes ou des scientifiques, on s'interroge sur la possibilité de mettre en cause un public passif qui leur ferait face, pour rendre, autant qu'il se peut, la création à tous. Enfin, on suscite de nouveaux objectifs lorsque l'on brise résolument avec une conception de l'éducation qui en fait simplement une généralisation de la scolarisation et qu'on envisage enfin la société tout entière comme une vaste pédagogie qui permettrait à tous les hommes de prendre conscience de leur condition et de leur faculté d'expression.

Nous ne nourrirons pas, pour autant, de vaines illusions.

D'une part, le développement culturel pourrait nous inciter à survoler, par une sorte d'attitude magique, les exigences toujours nécessaires de l'économie. À des chômeurs, à des travailleurs confinés à des occupations sans intérêts, on ne proposera pas, par compensation, la création littéraire ou scientifique. La culture ne remplace pas le travail. Elle n'est pas non plus un alibi commode que les gouvernements utiliseraient pour masquer leur incapacité de transformer les conditions économiques de l'existence.

La tentation inverse, également répandue, est de se confiner à l'économie sous prétexte que la culture viendra à son heure. Curieusement, cette tentation se retrouve aussi bien dans certains cercles du monde des affaires que dans certains milieux où on cultive les idéaux du « matérialisme dialectique ». Cette parenté mérite d'être soulignée.

Elle témoigne d'un égal mépris des hommes, d'une volonté d'obéir à des plans de développement dont, pour leur bien futur, les personnes seraient provisoirement exclues.

Le gouvernement du Québec, dans ce Livre blanc comme dans son activité quotidienne, n'a pas l'intention de céder à ces tentations extrêmes qui, en plus d'être des abstractions dangereuses, perpétuent l'oppression des personnes par des idéologies dont ils ne sont pas les ouvriers. Il nous faut poursuivre les tâches du développement économique. En ces années de chômage élevé et de pauvreté encore répandue, de difficultés de tant d'entreprises, de croissance des services publics, nous n'avons guère le choix. Mais, en même temps, il nous faut rendre à tous les hommes leur faculté de participer à ces combats économiques, d'en comprendre les raisons, d'en entrevoir le dépassement. Dans cette perspective, le *développement social* revêt tout son sens et toute son envergure: parce qu'il est indissociable du *développement culturel*.

À sa manière, ce Livre blanc voudrait rappeler les ambitions du gouvernement du Québec de récuser les insistances abstraites des tenants du statut quo et celles des prédicants inconditionnels du grand soir à venir. On veut s'y fonder sur des appuis concrets et circonstanciés. Pour proposer de fermes intentions d'avenir, parfois à long terme, on s'attardera aux tâches possibles aujourd'hui. Soucieux de *cohérence*, on se gardera des *systèmes*.

Refus des systèmes

Refuser les systèmes est d'autant plus nécessaire que, dans la présente conjoncture du pays et du monde, la culture est une réalité particulièrement mouvante.

Autant nous sommes tous préoccupés par «la qualité de la vie», autant nous ne savons plus très bien de quelle «qualité» et de quelle «vie» il s'agit. Sans exclure la diversité des attitudes, des goûts, des opinions, la culture est tout de même un milieu de vie; elle est un mode d'exis-

tence en commun. Il y faut donc un certain consensus. Et comment parler de «développement culturel», comment songer à une politique de la culture sans supposer pareillement un accord au moins relatif des citoyens entre eux?

Là se trouve le grand problème de notre temps. On ne le résoud pas en invoquant simplement un *pluralisme*, par ailleurs inévitable et fécond. Laisser sans réticences les élèves choisir les enseignements qui leur plaisent, abandonner totalement aux *entreprises* de loisir le soin de décider ce qui sera accessible à la population comme produits de culture, serait-ce vraiment respecter la liberté? Comment, dans une pareille situation, des hommes et des femmes pourraient-ils construire en commun leur culture, s'accorder sur des manières de vivre et des objectifs à poursuivre autrement que par des propagandes savamment orchestrées par des pouvoirs anonymes et irresponsables?

Une politique du développement culturel doit être fidèle à la complexité de la vie, des groupes, de la création. Ce n'est pas facile. Les enjeux et les chances du développement culturel changent vite.

Attardons-nous à deux exemples choisis au hasard.

Des consultations sont actuellement en cours à propos du Livre vert sur le loisir. Celui-ci n'est pas un secteur de la vie délimité une fois pour toutes. Il n'y a que peu d'années, on le concevait comme une période de repos après le travail et en vue de se remettre au travail ensuite. Or voici que, pour à peu près tout le monde, le loisir est le temps privilégié, celui que le travail permet sans pour autant lui donner son sens. Le travail tend à devenir la condition du loisir et non plus sa finalité. On peut aisément prévoir la prochaine étape: celle où les activités du loisir vont remettre radicalement en question les modalités du travail. Il n'y a pas là d'hypothétiques anticipations. Déjà, des enquêtes menées partout dans le monde nous montrent que les jeunes, davantage scolarisés depuis quinze ans, n'acceptent plus les occupations qui s'offrent à eux dans un monde du travail façonné selon des normes anciennes.

Sans compter que le «loisir», c'est une dénomination bien globale pour désigner des activités dont la parenté n'est pas évidente. Comment mettre ensemble, sans trop de réticences, des activités aussi différentes que la partie de carte, le bricolage, l'assistance à un concert, le ski de fond? Dans un article récent, un artisan des «activités de plein air» proposait des vues d'avenir fort suggestives. Retenons seulement ce passage:

«Si des milliers d'yeux neufs et d'esprits disponibles se mettent à parcourir ce territoire, par simple plaisir, cela sera nécessairement créateur. On peut penser que l'aménagement du territoire, à toutes les échelles, se fera différemment. On sera plus conscient des valeurs esthétiques, on mettra plus d'ardeur à conserver l'équilibre du milieu. Mais aussi, on utilisera les ressources naturelles d'une façon plus adaptée et plus diversifiée. Et on en tirera de nouveaux emplois. Cette valorisation du milieu naturel devrait nous rapprocher des cultures autochtones, indiennes et inuit. Et le tourisme de plein air devrait fournir du travail aux populations du Nord»...¹

Un beau rêve? Une ample vue sur les possibilités d'un secteur apparemment limité des activités dites «culturelles»? En tout cas, il nous est suggéré de ne pas enfermer trop tôt dans des programmes bien fixés les virtualités du développement culturel.

Un autre exemple, apparemment d'un tout autre ordre, nous amènera à une pareille conclusion.

Il y a peu de temps que nous nous soucions un peu ouvertement du sort des personnes âgées. Nous avons pensé les valoriser enfin en inventant pour eux des «cercles de l'âge d'or», en leur assurant une certaine sécurité économique. En apparence tout au moins, nos sociétés trouvent gentils ces vieillards, quitte à les tenir bien au chaud dans leur marginalité. Nous étions tout prêts à créer une sorte de «culture des vieux», à lui faire place au sein de ce fourre-tout qu'est le pluralisme culturel. Or, voici que le vent tourne encore. Le Dr Michel Caloni, avec bien d'autres, dénonçait récemment cette ségrégation du troisième âge, ce pseudo-statut et cette pseudo-culture:

1 Pierre Bélec: «Le plein air: une clef pour le Québec», *Relations*, déc. 1977, 328.

«Ce n'est pas en pratiquant une ségrégation stupide, ne reposant sur aucune base psychologique, que l'on améliorera le sort des sexagénaires ou des septuagénaires, ni même celui des jeunes et des adultes. Supprimons le «troisième âge»... On saute bien le deuxième âge, alors pourquoi pas ce troisième âge qui ne définit rien, qui n'est en fait qu'un fourre-tout où l'on trouve pêle-mêle des sexagénaires valides et des octogénaires cacochymes, mais aussi des nonagénaires remarquables et des septuagénaires gâteux. L'âge chronologique n'existe pas: seule la vitalité physique, morale, spirituelle de l'homme compte...»²

Voilà encore qui secoue bien des vues à peine acquises sur le développement culturel.

Combien d'autres exemples on pourrait invoquer! À vrai dire, c'est toute la culture de notre temps, les conceptions que nous nous en faisons, les politiques que nous élaborons pour nous y adapter qui seraient passées en revue. Il n'est pas nécessaire de s'y attarder pour retenir une leçon fondamentale: les cultures, les genres de vie, les idéaux contemporains sont en pleine mutation. Le projet d'un développement culturel doit se vouloir attentif à cette mouvance tout en tâchant d'en dégager des lignes de force, des supports, des politiques.

Une politique québécoise de la culture suppose donc des mesures et des structures diversifiées. On le vérifiera mieux encore dans le volume suivant du Livre blanc. Mais, si ces structures et ces mesures doivent s'accorder à une diversité de situations et de besoins que nous avons commencé à décrire, elles seraient éparpillées et on ne pourrait en évaluer toute la portée sans l'existence d'institutions qui leur servent de support d'ensemble.

Ce support, on doit le retrouver dans l'organisation même de l'État. Le Comité ministériel permanent du développement culturel a été institué à cet effet: il sera bon d'en décrire d'abord les objectifs.

Par ailleurs, il n'est pas de politique d'ensemble de la culture sans la connaissance inlassablement poursuivie, et en toute liberté, de cette culture. Le gouvernement a ainsi

² Dr Michel Caloni: «Faut-il tuer le troisième âge?», *Le Monde*, 4-5 déc. 1977, 15.

retenu l'essentiel d'un rapport élaboré par un groupe de travail institué par monsieur Jean-Paul L'Allier et présidé par monsieur Guy Frégault: le projet d'un Institut québécois de recherche sur la culture. En décidant de créer cet Institut, le gouvernement poursuit une double ambition: fournir à notre collectivité un instrument indispensable de connaissance de soi et de développement culturel; contribuer à établir plus fermement les bases et les conditions de la recherche scientifique au Québec.

Enfin, il n'est de véritable politique culturelle, ici comme ailleurs, sans ouverture sur le monde, sans des relations et des accords qui débordent le Québec. À cet égard, on le sait, les pouvoirs de l'état québécois sont fort restreints. Jaloux de ses prérogatives diplomatiques et technocratiques, l'État fédéral s'évertue à entraver les libres dialogues d'une « province » à majorité française avec des pays dont les affinités avec le Québec sont évidentes. Nous aurons donc à affirmer à nouveau la ferme volonté de poursuivre une politique internationale de la culture dont l'essor remonte aux années 60.

Le Comité ministériel permanent du développement culturel

En décembre 1976, par arrêté en conseil, le gouvernement créait quatre comités ministériels permanents, rattachés au Conseil exécutif. À certains égards, le geste n'était pas nouveau. En effet, un an auparavant, le gouvernement précédent avait établi le cadre d'une structure semblable. Il était devenu évident que les mécanismes traditionnels de coordination et de décision ne suffisaient plus. Les interventions de l'État dans un champ de responsabilité de plus en plus large soulevaient, avec acuité, le problème de la cohérence des politiques gouvernementales et de l'efficacité du processus de décision. Accaparés par les responsabilités sectorielles, ministres et sous-ministres ne parvenaient pas à trouver le temps nécessaire à une réflexion interministérielle dans l'élaboration des politiques qui, dans un grand nombre de cas, touchaient plusieurs

ministères. De son côté, le Conseil des ministres, chaque semaine, devait aborder un agenda surchargé, composé de dossiers toujours plus urgents, sans posséder l'éclairage suffisant pour une prise de décision rapide et rationnelle. Aussi, le présent gouvernement a voulu donner de plus fermes structures aux comités ministériels. Il a placé à leur présidence un ministre à «plein temps», rendu ainsi plus disponible pour envisager l'ensemble des problèmes d'un secteur.

Cela devait, entre autres conséquences, conférer au développement culturel une portée politique qu'il n'avait jamais eue auparavant. Depuis la création du ministère des Affaires culturelles, le développement culturel du Québec a toujours été identifié à ce ministère. La culture n'a guère eu sa place légitime dans l'échelle des préoccupations des gouvernements antérieurs; elle s'est souvent développée en marge et parfois à l'encontre même des gouvernements. On a trop constamment opposé la culture au niveau de vie, la finesse de l'esprit à l'esprit d'entreprise pour que la politique de la culture ne s'en trouve discréditée. Dans ce contexte, la création du Comité ministériel permanent du développement culturel, rattaché au Conseil exécutif, comportait une signification particulière. À l'aménagement du territoire québécois, au développement économique, au développement social, le gouvernement associait le développement culturel. En regroupant au sein de ce comité du développement culturel les ministres des Affaires culturelles, des Communications, du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, il leur conférait une voix qu'ils n'avaient jamais eue. En y associant le ministre de l'Éducation, il redonnait à la culture son véritable sens, ses assises les plus fondamentales.

La mise à l'essai de la fonction de ministre d'État a constitué un autre élément d'innovation. En plus d'exercer une responsabilité d'analyse et de coordination dans l'élaboration des politiques gouvernementales, en sa qualité de président du comité ministériel permanent, le ministre d'État est appelé à exercer une responsabilité novatrice, à mettre en route de nouveaux projets.

Selon un même souci de cohérence et d'efficacité, un «comité d'implantation» des politiques du Livre blanc a été créé. Composé de fonctionnaires supérieurs des ministères les plus directement impliqués et de conseillers extérieurs à la Fonction publique, ce comité veillera à la mise en oeuvre des orientations et des mesures décrites dans le présent ouvrage.

Le développement culturel ne concerne pas uniquement les ministres membres du comité. Mentionnons comme premier exemple le ministère de l'Industrie et du Commerce: l'important secteur des industries culturelles devra devenir, à court terme, une priorité si l'on ne veut pas compromettre d'autres politiques culturelles. On peut également nommer le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui est particulièrement responsable de présenter aux yeux des visiteurs étrangers l'image d'un Québec qui a une identité spécifique et une culture propre. Il y a aussi le ministère de l'Immigration qui, par ses programmes d'accueil aux immigrants et sa politique d'intégration de ceux-ci à la culture de la majorité, inscrit son action dans une politique culturelle globale... Voilà pourquoi il faudra continuer d'explorer les modes de relations les plus efficaces à établir avec l'ensemble des ministères.

Un Institut québécois de recherche sur la culture

Au mois de février 1977, un groupe de travail créé par monsieur L'Allier et ayant pour mandat «de présenter des recommandations sur l'opportunité d'établir un Institut d'histoire et de civilisation du Québec»,³ a présenté son rapport au gouvernement. Dans ce rapport, les auteurs examinaient avec attention la situation actuelle de la culture au Québec et ils proposaient divers moyens d'en assurer l'épanouissement. Ces analyses les conduisaient à recommander au gouvernement la création d'un Institut québécois de recherche sur la culture qui eût pour mission d'étudier les sources et les transformations contemporai-

3 Arrêté en conseil du 23 juin 1976.

nes de la culture québécoise et de contribuer ainsi, par des diagnostics sur la situation présente et par des travaux de prospective, au développement culturel de notre collectivité.

À la suite d'une analyse de ce rapport, le gouvernement a décidé d'en entériner les conclusions et de créer dans les meilleurs délais cet Institut.

La recherche sera la préoccupation dominante de l'Institut. Il ne peut être question de déterminer ici les projets à réaliser; les définir relèvera de la responsabilité de l'Institut. Il apparaît souhaitable, selon le vœu du *Rapport*, que ses travaux se poursuivent selon trois axes principaux.

Des travaux sur la nature même de la culture québécoise devraient nous aider à mieux comprendre les modes d'accès à la culture dans la famille, à l'école, par l'intermédiaire des médias modernes de communication. Des recherches nous permettraient de mieux connaître les expressions diversifiées de la culture québécoise dans les classes populaires, rurales ou ouvrières, dans la bourgeoisie et chez l'élite intellectuelle, à mieux comprendre les apports culturels des minorités, à interpréter les mutations subies par les croyances et les valeurs au cours des dernières années... Ce sont là d'énormes problèmes qui relèvent de recherches fondamentales poursuivies à long terme.

À un autre niveau, des problèmes d'intérêt plus immédiats feront l'objet de travaux de l'Institut. Dans la conjoncture mouvante où se trouve la culture au Québec, de nombreuses questions surgissent qui appellent des études sérieuses. Que l'on songe par exemple, aux conflits linguistiques, à l'enseignement de l'histoire, aux transformations des loisirs, à la crise de la famille, à l'apprentissage des jeunes travailleurs, à tant d'autres thèmes sur lesquels nous nous interrogeons tous les jours sans disposer le plus souvent des connaissances adéquates. Pour le développement culturel lui-même, il faudra tenter d'établir des indices cohérents permettant de déceler des tendances, de mesurer des changements. À cet égard, les statistiques d'ordre culturel nous font cruellement défaut, et nous avons pu le vérifier dans les travaux préparatoires

à ce Livre blanc. Que lisent les Québécois? Qui fréquente les théâtres et les cinémas? Quels loisirs sont pratiqués et par qui? Quelle est la symbolique diffusée par les médias? De quelle information disposent les diverses catégories de la population?... Ici encore, on pourrait dresser une liste fort longue. De toute urgence, il faut intensifier les recherches, mettre au point des techniques d'évaluation et de mesure pour en arriver peut-être à l'établissement de véritables «comptes culturels», à l'exemple de ce qui a été déjà réalisé dans le domaine de l'économie. Ce serait là une contribution précieuse de l'Institut au travail des groupements qui s'intéressent au développement culturel et à une politique plus efficace de l'animation et de l'enseignement. Ces travaux devraient être largement ouverts à la collaboration avec les établissements de recherche d'autres pays.

Enfin, la multiplication, depuis une décennie, des recherches sur la société québécoise fait ressortir la nécessité d'une concertation accrue. Il faudrait organiser plus efficacement le travail documentaire des divers organismes impliqués dans le traitement des dossiers, la confection des index et la préparation des bibliographies, rendre plus facilement disponibles des matériaux (textes anciens, données statistiques, éléments de tradition orale, mémoires ou souvenirs...) indispensables à tous ceux qui poursuivent des études sur la culture québécoise. Si l'on désire que ce mouvement de recherche s'accroisse dans l'avenir et donne les résultats que la qualité de ses premières productions font espérer, voilà un champ d'activité où l'Institut jouerait un rôle utile avec la collaboration de ceux qui, dans divers organismes, en voient l'absolue nécessité.

La réalisation de ces tâches réclame que l'Institut soit au service de l'ensemble de la communauté. Par ses recherches, ses diagnostics, son aide et ses avis, il apportera son concours à l'État en matière de planification, de développement et de révision de la politique culturelle, de même que sa collaboration aux établissements de recherche pour définir et mettre en oeuvre les programmes dont l'exécution conditionne la compréhension des dynamismes culturels de notre société.

Pour que soient assurées la valeur de ses travaux et la crédibilité de ses interventions, il est fondamental que l'Institut soit autonome et que l'acte de sa constitution adopte la forme d'une « corporation » à but non lucratif. Sa structure doit être aussi simple et aussi légère que possible pour se trouver en état de s'adapter aux changements de la société et aux mutations de la culture. Dans le souci d'éviter la subordination politique, la lourdeur bureaucratique et le gaspillage de fonds, l'Institut devra être sensible aux nouveaux besoins et aux nouvelles priorités, suffisamment équipé pour produire des oeuvres valables.⁴

Des relations internationales

En dépit de l'impérialisme de pays dominants qui diffusent largement leurs produits culturels, qui imposent souvent leurs modes et leurs débats idéologiques, qui attirent à eux l'innovation et la création artistique ou intellectuelle, se tisse un complexe réseau d'échanges culturels qui constitue un élément majeur de l'ensemble des relations internationales. La révolution des transports et des communications, la lente progression d'un idéal d'égalité des peuples, la modification des genres de vie traditionnels expliquent l'importance grandissante de la culture comme lieu de dialogue entre les pays. Le prestige national y trouve son compte; mais, aussi bien, chaque nation cherche à l'étranger des éléments de développement qu'elle ne trouve pas chez elle. Ainsi se créent des conditions qui permettent la transmission des expériences; se multiplient les accords culturels, les congrès, les colloques, les conférences qui visent à la complémentarité des peuples.

4 Pour de plus amples considérations sur les raisons d'être et les objectifs de l'Institut, on pourra lire le rapport du Groupe de travail institué par monsieur L'Allier en juin 1976. Guy Frégault (président), Fernand Dumont, Jean Hamelin, Maurice L'Abbé, Benoît Lacroix, André Morel, Noël Vallerand, Jean-Pierre Wallot, Maurice Filion: **Rapport du groupe de travail sur l'Institut d'histoire et de civilisation du Québec**, Éditeur officiel du Québec, 1977.

Dès sa création, aux débuts de la «révolution tranquille», le ministère des Affaires culturelles du Québec accordait beaucoup d'importance aux échanges avec l'extérieur. La mise sur pied d'un service du Canada français outre-frontières fut bientôt suivie de la conclusion des accords franco-qubécois en matière d'éducation et de culture. Appui aux minorités françaises d'Amérique du Nord, pour mieux dialoguer avec elles; établissement de liens formels et continus avec la France, puis avec la francophonie internationale: tel fut le double fondement de l'effort québécois pour accéder aux relations culturelles internationales.

Aujourd'hui, l'élargissement de nos accords de coopération intergouvernementaux permet au Québec de maintenir et de développer des relations culturelles non seulement avec les pays francophones mais encore avec les États-Unis, plusieurs pays d'Europe et, bien entendu, les provinces canadiennes. Des idées circulent, des hommes se rencontrent, des choses se font en collaboration. Les bibliothèques nationales de France et du Québec échangent des services. Nos archivistes bénéficient de l'expérience européenne. Nous enseignons notre langue en Louisiane. Nous échangeons avec la Belgique des spécialistes en matière de loisirs socio-culturels. Nous coéditons des ouvrages spécialisés avec la France. Nous exposons nos oeuvres dans les galeries et les musées étrangers. Nous montons des spectacles sur plusieurs scènes du monde. Nous participons aux grands festivals internationaux du théâtre ou du cinéma. Et encore, ne pouvons-nous satisfaire à toutes les offres qui nous parviennent de l'étranger ni à chacune des demandes formulées par les milieux culturels québécois qui aspirent à cette expérience internationale.

Par contre, bien peu de nos produits culturels ont réussi jusqu'ici à s'imposer dans les circuits commerciaux étrangers, même si un effort important a été entrepris depuis quelques années à l'occasion des foires internationales, notamment celles du livre, du disque et du film. Des films québécois ont été présentés en salles européennes; quelques-uns de nos livres se vendent aux États-Unis

et en Europe; la radio étrangère diffuse certains de nos disques; l'industrie du spectacle a réussi quelques opérations rentables. Il est urgent de mieux assurer les bases d'une distribution adéquate de notre production culturelle sur les marchés étrangers les plus immédiatement accessibles. Ce qui nécessitera l'aide de l'État à l'exportation mais aussi la volonté ferme de nos industries culturelles de s'engager franchement dans la conquête des marchés extérieurs. Encore faut-il que nous maîtrisions, chez nous, les assises économiques des industries culturelles. On verra, dans les chapitres consacrés plus loin à cette question, quels moyens concrets l'État du Québec entend mettre en oeuvre à cet effet. Reconquérir notre propre domaine: condition indispensable pour une participation adulte à la culture du vaste monde...

Dans la mise en oeuvre de nos relations culturelles internationales, plusieurs ministères sont impliqués directement: les Affaires culturelles, les Communications, l'Éducation et le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, à titre de responsables du développement culturel national; le ministère de l'Industrie et du Commerce en tant que maître d'oeuvre des politiques de soutien à l'industrie et d'incitation à l'exportation; enfin, le ministère des Affaires intergouvernementales, qui gère les accords de coopération et qui est responsable de la présence québécoise hors de nos frontières.

Évidemment, ces efforts de l'État québécois sont précaires et modestes en comparaison de ceux que déploie la fédération canadienne. Le Canada signe avec de nombreux pays des accords de coopération culturelle, scientifique et technique. Son réseau d'ambassades et de consulats est présent sur tous les points du globe et est impliqué quotidiennement dans les questions culturelles. Le gouvernement canadien entretient des centres culturels de prestige dans les grandes capitales intellectuelles, Paris et Londres en particulier. Il est aussi présent dans les organisations internationales comme l'Unesco, où se discutent les questions de relations culturelles internationales. Mais la fédération canadienne, officiellement bilingue et multiculturelle, ne peut prétendre à l'expression d'une culture

nationale et ne peut représenter qu'elle-même: un ensemble constitué de la superposition des éléments disparates qu'elle rassemble. Au début des années 60, par la voix de son premier ministre, monsieur Lesage, le Québec se reconnaissait une responsabilité envers les francophones de l'Amérique du Nord; l'expérience nous incite encore aujourd'hui à convenir que seul l'État du Québec est en mesure d'agir comme tremplin nécessaire et efficace pour nous permettre d'accéder au réseau des relations culturelles internationales, d'y rechercher notre complémentarité là où elle se trouve.

* *
*

Récusant les systèmes, soucieuse quand même de cohérence, où donc une politique culturelle trouverait-elle ses assises, sinon dans une communauté vivante? Cette communauté que nous avons placée, dans ces préalables du Livre blanc, aux fondements d'une politique du développement culturel pour le Québec.

Reconnaître qu'il y a une culture québécoise, qu'elle est diverse sans cesser de tirer de l'histoire passée et du présent une foncière cohésion, c'est se donner un emplacement pour un développement culturel qui soit autre chose qu'un ensemble d'abstractions. Si les questions de culture sont les plus concrètes de toutes, si elles touchent au plus près le destin et la vocation des personnes en ce qu'ils comportent d'essentiel, ce n'est pas d'abord dans l'universel qu'il faut les appréhender, mais selon les géographies où se trouvent des solidarités humaines déjà acquises et en voie de devenir.

Aussi, prendre appui sur la culture québécoise pour concevoir le projet d'un développement culturel, ce n'est pas confiner à une région particulière de l'univers des interrogations ou des projets qui concernent l'humanité tout entière. C'est plutôt chercher dans une communauté concrète un point de départ. Pour que s'édifie peu à peu, à la dimension du monde, une nouvelle culture, où les hommes de notre temps se reconnaîtraient dans une fraternité que seule peut nourrir la différence de sociétés adultes et responsables.





BNQ



000 460 731

Les nations modernes sont de plus en plus nombreuses à repenser leur projet culturel et à se donner une politique globale de la culture. Le Québec est lui aussi engagé dans ce processus.

Pour qu'elle porte tout son fruit, la démocratie doit devenir culturelle autant que politique, sociale ou économique. Pour que s'actualise son droit à la culture, le citoyen doit pouvoir accéder librement et facilement à tous les biens culturels, malgré les contraintes géographiques économiques et sociales. Il doit pouvoir utiliser pour le développement de ses talents et de ses capacités créatrices les ressources de la collectivité. Il doit pouvoir enfin participer avec ses proches, au gré de ses affinités, dans toutes les communautés dont il fait partie à l'élaboration d'une culture vivante, qui exprime à la fois son identité et ses choix existentiels.

Camille Laurin,
Ministre d'État au
Développement culturel



Editeur officiel
Québec